



20
24

Rapport d'investissement responsable



Édito



Démarche générale de l'entité

1.1	Présentation générale	5
1.1.1	Nos valeurs	5
1.1.2	Notre politique RSE en actes	6
1.2	Structure et démarche d'intégration des critères ESG	10
1.2.1	Répartition des encours par classe d'actifs	11
1.2.2	Part des actifs couverts par l'analyse ESG	11
1.2.3	Performance extra-financière	12
1.2.4	Part verte des encours	14
1.2.5	Alignement des encours avec les ODD	17
1.2.6	Politique d'investissement responsable	17



Moyens internes déployés par l'entité



Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

3

5

24

26

4.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre

27

5.

Taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles

28

5.1	Alignement à la taxonomie	28
5.2.	Combustibles fossiles – SFDR	31
5.2.1	Part des encours impliqués	31
5.2.2	Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique	32

6.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

33

6.1	Objectif d'alignement de La France Mutualiste	33
6.2	Situation actuelle	34
6.2.1	Empreinte carbone – LEC29 & SFDR	34
6.2.2	Alignement de température	38
6.2.3	Patrimoine immobilier	43
6.3	Stratégie liée aux secteurs de l'énergie et du service aux collectivités	44
6.3.1	Charbon	44
6.3.2	Hydrocarbures non-conventionnels	45
6.3.3	Mix énergétique des électriciens	47

7.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

48

7.1	Impact sur les zones sensibles	50
7.2	Exposition à la déforestation	51
7.3	Mesure de l'empreinte biodiversité de nos investissements : une approche fondée sur les indicateurs PDF et MSA	51
7.3.1	Potentially Disappeared Fraction of Species (PDF)	52
7.3.2	Mean Species Abundance (MSA)	53
7.4	Capacité des émetteurs à atténuer leur impact sur la biodiversité	55

8.

L'ESG dans la gestion des risques

56

8.1	Dispositif de gestion des risques	56
8.2	Risques ESG	57
8.3	Risques physiques et de transition	57
8.4	Risques de controverses	59

9.

Démarche d'amélioration et mesures correctrices

60

10.

Annexes

61



Tous les secteurs sont concernés par l'ESG

Dans la présente édition de son rapport d'investissement socialement responsable (ISR), La France Mutualiste montre la constance de ses engagements en faveur d'une finance plus durable. Plus encore, elle accélère, avec 59 % d'achats obligataires labélisés durables (vs 53 % en 2023), 24 % de part "verte" dans son fonds en euros à fin novembre (vs 19 % en 2023) ou encore le fait que 16 % de ses actifs cotés sont alignés avec la taxonomie européenne (vs 14 % en 2023). Simon Le Dily, directeur général adjoint de la mutuelle, revient sur la dynamique à l'oeuvre au sein de la mutuelle.

À partir de 2019, La France Mutualiste a revu sa politique d'investissement, fléchant de plus en plus systématiquement ses investissements vers des projets responsables. Quel regard portez-vous sur ce rapport d'investissement ISR 2024 ?

Simon Le Dily : Je constate que cette démarche a accompagné la montée en puissance de notre fonds en euros. Sur l'exercice 2023, nous avons signé la meilleure performance du marché. En 2024, nous restons à l'avant du peloton. Si notre capacité à saisir les opportunités de marché a profité à nos adhérents, la performance de nos investissements dits « durables » a également contribué à l'attractivité de notre fonds en euros. Grâce à ce couple « sens et performance », nous avons enclenché une dynamique commerciale positive, bien au-delà des standards du marché, déjà excellents.

Justement, on dit souvent que les épargnants français restent méfiants vis-à-vis des critères ESG (environnemental, social et gouvernance).

S.L.D. : On le dit, en effet. C'est pour cela qu'à La France Mutualiste, et plus généralement au sein du groupe Malakoff Humanis, nous travaillons sur ce que l'on appelle « l'éducation financière ». Cela signifie qu'aucun concept économique, financier ou en lien avec le budget familial ne doit être obscur pour un épargnant. Comprendre, c'est pouvoir agir dans son propre intérêt avec une vision à moyen ou long terme. Nous souhaitons donc que les aspects les plus importants de ce rapport soient accessibles à tous.

Au-delà du rapport ISR, comment procéder ?

S.L.D. : Il y a bien sûr une vigilance de chaque instant sur les mots utilisés, mais pas uniquement. Nous croyons en l'importance de donner des exemples d'investissements utiles à la société. Fin 2024, avec Malakoff Humanis et le gérant de fonds Sienna Investment Managers, nous avons lancé un fonds dédié à la protection de la biodiversité en

Europe. Ce fonds est non coté, c'est-à-dire qu'il accompagne les entreprises sans passer par les marchés financiers ou le système bancaire. Le premier investissement du fonds biodiversité bénéficie à GreenPods. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans la production de fruits à coque et d'olives dans le nord de l'Espagne. GreenPods travaille la terre selon les principes de l'agriculture régénératrice.

Mais est-ce que la prise en compte des critères ESG ne concerne que la transition écologique ?

S.L.D. : Pas du tout ! Dans ce domaine, toute entreprise est confrontée aux mêmes défis que n'importe quelle autre entreprise. Quel que soit son secteur, tout acteur de l'économie se doit de s'améliorer en matière de bilan carbone, de recyclage, d'enjeux sociétaux et sociaux et de problématiques de gouvernance. Nous et nos gérants de fonds appliquons donc les mêmes règles d'analyse, qu'il s'agisse du secteur agricole, de la défense ou de la production de services. Au-delà de l'obligation réglementaire, ce rapport met en lumière la richesse de l'application de notre politique d'investissement.

Simon Le Dily, Directeur général adjoint de la mutuelle

LES INVESTISSEMENTS
RESPONSABLES
DE LA FRANCE MUTUALISTE
EN 2024

 INVESTISSEMENTS
RESPONSABLES

59 % des achats obligataires ont été réalisés en obligations labellisées "durables"

24 % de part verte et durable

16 % des actifs alignés avec la taxonomie européenne

 ADHÉRENTS
ENGAGÉS

1/3 de la collecte réalisée dans des UC "Article 9" selon la classification SFDR

91 % en Article 8 et 9

 PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

AA note ESG de notre portefeuille d'actifs cotés

54 % notations ESG en catégorie "Avancée"

 BIODIVERSITÉ

54 M€ d'investissements dédiés à la sauvegarde de la biodiversité

 ENGAGEMENTS

2 °C alignement du portefeuille à horizon 2025

1,5 °C alignement du portefeuille à horizon 2030

15 % catégorisation du fonds en euros en Article 8 selon la classification SFDR avec 15 % minimum d'investissements responsables

 IMPACT
ENVIRONNEMENTAL

2,14 °C température du portefeuille d'actifs cotés

- 41 % d'empreinte carbone (teCo₂/M€ d'investi) sur les scopes 1 et 2 depuis 2021

62 % des investissements dans des énergies très peu carbonées

1.

Démarche générale de l'entité

1.1 Présentation générale

1.1.1 Nos valeurs

La France Mutualiste est l'héritière d'une société de secours mutuels créée il y a cent trente ans, une époque où la protection sociale était quasiment inexistante. C'était une société dite « philanthropique et humanitaire » dont la mission était d'apporter une retraite à ses membres en mutualisant leur épargne. Elle est donc née d'un besoin social de protection, et aujourd'hui, c'est cette mission que nos équipes salariées et bénévoles continuent à entretenir.

Fidèle à cette histoire, La France Mutualiste considère sa responsabilité sociétale et environnementale (RSE) comme ancrée dans son identité et ses valeurs.

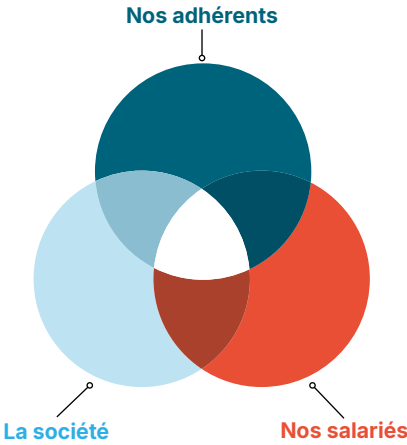
Cette responsabilité, La France Mutualiste la traduit en actes auprès de nos parties prenantes, selon trois axes :

- vis-à-vis des adhérents qui nous font confiance**, nous sommes un assureur responsable, tout en leur donnant la possibilité, à travers nos solutions d'assurance vie, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement;
- vis-à-vis de nos collaborateurs**, et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous sommes une entreprise centrée sur l'humain (cela passe par une politique de développement humain ambitieuse) ;
- vis-à-vis de la société dont nous faisons partie**, nous sommes une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations d'intérêt général, notre fonds social et d'entraide...) ;



En conséquence, La France Mutualiste souhaite proposer à ses adhérents une épargne solidaire et mutualiste en intégrant dans sa politique de gestion d'actifs des critères d'investissements responsables tout en leur offrant des produits d'assurance à impact positif sur la société et l'environnement en mettant à disposition dans notre gamme financière des unités de compte responsables, labellisées ou comportant des filtres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

NOS PARTIES PRENANTES





1.1.2 Notre politique RSE en actes

La mise en œuvre de notre politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), c'est du concret pour nos adhérents, pour nos salariés, pour la société). Dans les faits, en 2024, les 260 bénévoles et les presque 500 salariés de La France Mutualiste ont agi sur le terrain, partout en France. Des actes en faveur de la société en général et des adhérents de la mutuelle en particulier. La mutuelle a, de son côté, respecté ses engagements vis-à-vis de ses salariés avec une politique inclusive. Résultat : un index égalité femmes-hommes de 97/100, et une approche volontariste au bénéfice de ses adhérents, notamment ceux sinistrés par le cyclone Chido à Mayotte.

Nos adhérents, au cœur du fonctionnement mutualiste

Le mouvement mutualiste est une composante incontournable de l'économie sociale et solidaire. Sa gouvernance garantit une approche participative, centrée sur les intérêts des adhérents. Pas d'actionnaires, donc pas de dividendes ni de recherche du profit pour le profit. En 2024, comme les années précédentes, nos adhérents ont participé par leurs votes au développement de notre mutuelle.

UN FONCTIONNEMENT MUTUALISTE...

- Des instances (vraiment) participatives. La France Mutualiste réunit au moins tous les ans son assemblée générale pour entériner, ou non, les grandes décisions stratégiques et valider les comptes. L'assemblée générale est composée de délégués qui représentent l'ensemble des adhérents, en vertu de principes édictés par le Code de la mutualité et les statuts de la mutuelle. Chaque délégué dispose d'une voix.
- En 2024, les assemblées générales de La France Mutualiste et du groupe Malakoff Humanis ont adopté leur rapprochement par une affiliation de La France Mutualiste à la SGAM (Société de groupe d'assurance mutuelle). Une illustration supplémentaire du rôle stratégique que joue la gouvernance mutualiste dans la transformation de la mutuelle.

- Une épargne mutualisée pour la protection de tous. Pour la gestion de l'épargne aussi, le modèle mutualiste prend tout son sens. Le fonds en euros en est le symbole : il est un bien commun à la disposition de tous les adhérents. Il a été constitué par les versements passés qui ont permis à la mutuelle, et donc à tous les adhérents, d'investir dans des actifs financiers (obligations, actions, immobilier...) bénéfiques aussi pour les futures générations d'adhérents. Les gains liés à ces investissements sont mutualisés et permettent une protection collective de l'épargne.

... ET DES RÉSULTATS AU RENDEZ-VOUS

La France Mutualiste conforte sa solidité financière. Le chiffre d'affaires s'établit à 665,6 millions d'euros à fin décembre 2024, en hausse de 42 % par rapport à 2023. Surtout, la mutuelle réalise un résultat net de 33 millions d'euros avant impôts en 2024, un résultat en progression de 8,9 % par rapport à 2023. L'année 2024 a aussi marqué le retour de la collecte nette positive, à hauteur de 121 millions d'euros. Les adhérents profitent de la dynamique positive de la mutuelle : La France Mutualiste leur reverse 90 % de ses bénéfices (c'est le taux de redistribution). En tant qu'investisseur de long terme, La France Mutualiste bénéficie aussi de plus-values latentes mobilisables à 1,369 milliard d'euros, garanties des rendements futurs.

DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS SUR LE TERRAIN POUR TOUS LES ADHÉRENTS...

Les actions dans lesquelles nos 260 bénévoles s'engagent sont altruistes, non soumises à l'obligation de la loi, effectuées en dehors du temps professionnel et familial. La vie mutualiste est régie par une charte éthique. Elle fonctionne sur la base du volontariat et s'appuie sur 41 comités mutualistes, animés par nos adhérents volontaires engagés.

... ET UN FONDS SOCIAL QUI ACCOMPAGNE LES FRAGILITÉS

En 2024, le fonds social solidaire a versé 80 500€ d'aide ponctuelle aux adhérents qui ont des revenus modestes et qui doivent faire face à un événement non prévu et subi, suite à une maladie ou un accident ou aux conséquences d'une catastrophe naturelle. Le 14 décembre 2024, le cyclone tropical Chido s'abattait sur Mayotte, faisant au moins 39 victimes et près de 5 000 blessés. Avec des vents à plus de 200 km/h et des pluies torrentielles, Chido a également dévasté les infrastructures, laissant derrière lui une île où tout est à reconstruire. Pour soutenir les sinistrés, La France Mutualiste a réagi par une aide ponctuelle et immédiate. Une action rendue possible par son fonds social et d'entraide.

Un engagement durable pour la société

Vous avez dit "durable" ? Plus de cent trente ans quand même ! La France Mutualiste est l'héritière d'une société de secours mutuels créée en 1891, à une époque où la protection

sociale était quasiment inexistante. C'était une société dite « philanthropique et humanitaire » dont la mission était d'apporter une retraite à ses membres en mutualisant leur épargne. Elle est donc née d'un besoin social de protection, et aujourd'hui, c'est cette mission que nos équipes salariées et bénévoles continuent à entretenir. Nos actions actuelles sont la suite logique de la genèse de notre mutuelle. Avec une mission sociale ancrée dans son ADN, la France Mutualiste finance des œuvres sociales à proportion de près de 10 % de son résultat après impôts (fonds social, fondation et mécénat...). Le partage de la valeur est une action concrète, prioritaire et significative avec 3 millions d'euros engagés.

DES ACTIONS EN SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ SÉCURITÉ-DÉFENSE

La réorganisation du fonds social et d'entraide de la mutuelle a permis de compléter son engagement par des opérations d'accompagnement de la communauté sécurité-défense. La mutuelle a ainsi pu aider des projets en soutien aux blessés de guerre et à leurs familles comme :

- le concert *Sentinelles d'un soir* organisé par le gouverneur militaire de Paris à la Salle Pleyel le 30 mai 2024 ;
- le film *La Chance d'un second souffle*, de Laurent Etchamendy, sur la reconstruction des blessés par le sport ;
- la bourse d'étude à une orpheline des armées, via l'association Terre Fraternité-Ado ;
- un job dating au Medef pour les militaires en reconversion avec l'association Implic'action.

NOTRE FONDATION D'ENTREPRISE, POUR TRANSMETTRE L'HISTOIRE

Créée en 2012, notre fondation relaie la tradition de solidarité et de partage qui anime le mouvement mutualiste. Sa mission est de soutenir et de développer des actions liées à la préservation et à la transmission de la mémoire de notre histoire. Elle s'inscrit dans un processus intergénérationnel et s'adresse tout particulièrement aux jeunes générations pour que chacun se projette demain, sans oublier hier. En 2024, elle a par exemple soutenu l'acquisition de 77 planches originales de la bande dessinée *La bête est morte !* par la Bibliothèque nationale de France, la restauration d'un fauteuil roulant datant de 1911 maintenant exposé au musée de l'Armée. En 2024, notre fondation d'entreprise a également soutenu l'exposition *Combattre loin de chez soi*, proposée par le musée de la Grande Guerre de Meaux. L'occasion de faire un focus sur la participation des hommes de l'Empire colonial au conflit.

Pour des salariés de la mutuelle, un accompagnement dans le temps

UNE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

En novembre 2024, les salariés de la mutuelle ont pu participer à une Fresque du climat. L'occasion d'être sensibilisé

L'ENGAGEMENT POUR LES SALARIÉS EN CHIFFRES

De l'accompagnement des alternants à celui des salariés en fin de carrière, La France Mutualiste s'engage auprès de tous ses collaborateurs, en fonction des besoins propres à chaque situation.

97/100 Index égalité femmes/hommes	14 % de salariés de moins de 30 ans
64 collaborateurs recrutés en externe en 2024	23 alternants accompagnés
34 % de salariés de 50 ans et plus, dont 80 % ont été formés en 2024	9 places réservées en crèche pour nos salariés

Chiffres au 31/12/2024

aux causes et conséquences du dérèglement climatique. Une initiative qui fait suite à celle entreprise en 2023, année pendant laquelle les collaborateurs de La France Mutualiste avaient été invités à participer aux ateliers de sensibilisation animés par la Fondation GoodPlanet et à estimer leur empreinte carbone personnelle, avec Carbone4.

3 JOURS DE SOLIDARITÉ OFFERTS

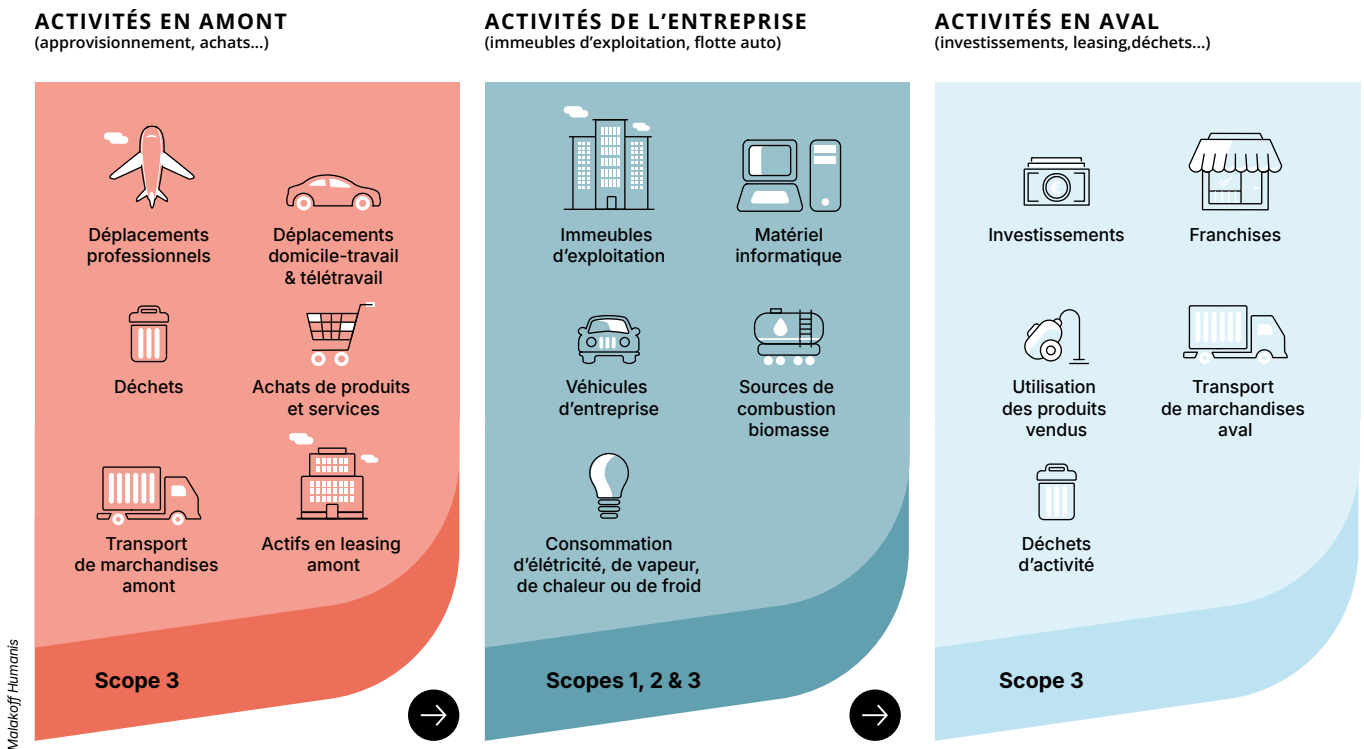
3 jours par an × 500 collaborateurs = 6 équivalents temps plein sur une année. Telle est l'ambition de « Nos jours solidaires », la plateforme d'engagement créée en 2023 et mise à la disposition des 500 salariés de La France Mutualiste. « Nos jours solidaires », c'est un espace qui permet aux salariés de la mutuelle de choisir une cause pour laquelle s'investir pendant trois jours aux côtés d'une ou plusieurs associations partenaires. Des banques alimentaires au nettoyage de places en passant par la plantation de haies pour favoriser la biodiversité... dès sa première année d'existence, les collaborateurs de la mutuelle s'emparent du dispositif !

La France Mutualiste a réalisé son bilan carbone « Vie de bureau ».

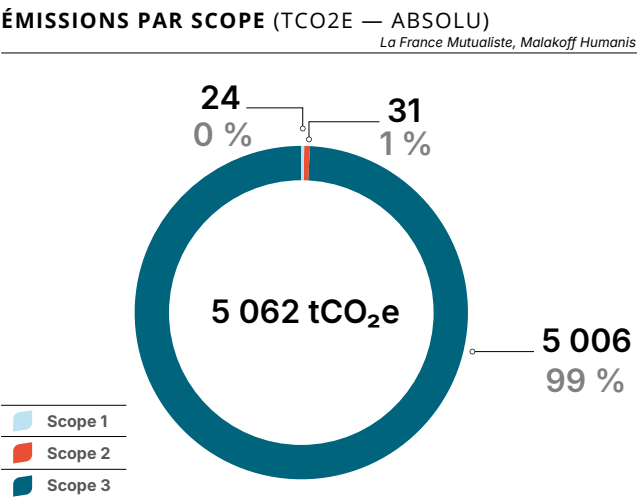
COMMENT ÇA MARCHE ? QUELS OBJECTIFS ?
Le bilan carbone consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre, directes ou induites, du fonctionnement interne l'entreprise. L'objectif est de comprendre, puis de développer et mettre en œuvre un plan visant à réduire ces

émissions. Nous prenons en considération les activités de la mutuelle, ainsi que celles en amont et en aval. Dans le cadre de notre intégration au sein du Groupe Malakoff Humanis l'an dernier, le bilan carbone « Vie de bureau » a été pris en charge par le Groupe. Nous avons, en amont, collecté l'ensemble des données nécessaires avant de les transmettre à leurs équipes pour consolidation et traitement.

Voici schématiquement le périmètre étudié :



L'analyse du bilan couvre l'ensemble des sites et des effectifs en équivalent temps plein (ETP)¹ de La France Mutualiste, soit 482 ETP en 2024, répartis entre le siège (302 ETP), les agences (168 ETP) et les postes de gardiennage (12 ETP).



¹ C'est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée, divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

■ **Scope 3 (99 % – 5 006,14 tCO₂e)** : ce périmètre concentre l'essentiel des émissions, notamment issues des **achats de services**, qui constituent le premier poste émetteur, suivis des **déplacements domicile-travail** des collaborateurs.

L'analyse détaillée des émissions du Scope 3 révèle une répartition hétérogène, dominée par les postes suivants :

- **Achats de services** : avec **3 248 tCO₂e**, ce poste représente 64 % des émissions du Scope 3. Cela inclut les prestations externes (sous-traitants, consultants, services informatiques, etc.) et témoigne de l'importance de travailler avec des partenaires engagés dans une démarche bas-carbone.
- **Déplacements professionnels, domicile-travail et repas** : ce poste atteint **804 tCO₂e**, soit 16 % des émissions. Il comprend les trajets professionnels en train, avion ou voiture, ainsi que les repas pris dans le cadre de l'activité. Ce poste souligne l'intérêt d'encourager les mobilités douces et d'optimiser les déplacements.
- **Bâtiments & énergie** : avec **602 tCO₂e**, ce poste représente 12 % des émissions. Il s'agit notamment des consommations énergétiques des locaux gérés par des tiers (copropriétés, prestataires), ainsi que des impacts liés à l'aménagement de bureaux.
- **Matériel et mobilier** : ce poste génère **397 tCO₂e**, soit 8 % des émissions. Il regroupe l'ensemble des équipements achetés (informatique, mobilier, etc.), dont la fabrication et le transport sont fortement émetteurs. Une politique d'achats responsables peut permettre de réduire significativement cet impact. Nous y travaillons.
- **Flotte automobile** : bien que marginal, ce poste représente **5 tCO₂e**, soit moins de 0,1 %. Cela concerne essentiellement des véhicules non directement détenus par l'entreprise (par exemple, véhicules de location).
- **Commissions** : ce poste est très faible, avec **6 tCO₂e**, mais il est tout de même intégré pour assurer une vision exhaustive.

Cette répartition met en lumière la forte dépendance carbone de l'entreprise vis-à-vis de ses partenaires et de ses modes de fonctionnement. Elle appelle à une réflexion stratégique sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de réduire progressivement l'empreinte environnementale de La France Mutualiste.

QUELLES CONCLUSIONS ?
Cette nouvelle analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre liées à la vie de bureau confirme la prédominance du Scope 3, qui représente 99 % du total des émissions, soit 5 006 tCO₂e sur 5 062 tCO₂e. Parmi ces émissions indirectes, les achats de produits et services constituent la principale source (64 %), suivis des déplacements et repas (16 %).



Ces données mettent en évidence de nouvelles marges de progression, notamment dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la mobilité des collaborateurs. Des leviers d'action prioritaires pourront ainsi être définis, en continuité avec la dynamique amorcée l'an dernier.

La France Mutualiste poursuivra donc l'élaboration d'une stratégie de réduction ciblée de ses émissions « Vie de bureau », à l'image de celle déjà engagée pour ses investissements.

Enfin, il est essentiel de rappeler que, malgré leur importance relative, les émissions liées à la vie de bureau (5 158 tCO₂e) restent minimes face à celles issues des investissements, lesquelles s'élèvent à 335 622 tCO₂e (Scopes 1 et 2). Ces dernières font l'objet d'une analyse détaillée dans la suite de ce rapport.

1.2 Structure et démarche d'intégration des critères ESG

Notre approche

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs intégrant dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives financières à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements tout en préservant la performance.

L'approche d'investissement responsable de La France Mutualiste repose sur six objectifs :

- une performance financière au bénéfice de l'adhérent;
- une maîtrise des risques financiers ;
- une transparence sur les investissements et risques sous-jacents ;
- des investissements de long terme bénéficiant à l'économie réelle, sans spéculation de court terme ;
- une politique d'exclusions sectorielles (tabac, armes controversées, pornographie, charbon, hydrocarbures non conventionnels) ;
- des investissements permettant une action positive sur l'environnement et la société.

La France Mutualiste est en particulier attachée à soutenir via ses investissements les causes suivantes :

- la santé, le bien vieillir et la création de liens entre les générations ;
- la lutte contre le changement climatique, la pollution, le déclin de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique ;
- l'agriculture, la ruralité et la souveraineté alimentaire de la France ;
- la protection de l'emploi en soutenant l'économie réelle dans les territoires en France.

Conscients des enjeux climatiques et réglementaires, nous œuvrons chaque année à l'amélioration de la performance énergétique de notre patrimoine immobilier détenu en pleine propriété, tout en visant une réduction durable de son empreinte carbone.

En 2024, La France Mutualiste gère un patrimoine de 2 374 lots (hors lots en copropriété), répartis sur 10 ensembles immobiliers parisiens, eux-mêmes composés de 54 bâtiments, représentant une surface habitable totale de 102 567 m².

Dans une logique d'anticipation et de conformité à la loi « Climat et Résilience », nous avons fait réaliser, dès 2021, les diagnostics de performance énergétique (DPE) de l'ensemble des immeubles détenus en pleine propriété. Il ressort de cette évaluation que :

- 25 % des bâtiments sont classés E pour les émissions de CO₂ (soit 12 bâtiments sur 20 pour le square Thébaud et 1 bâtiment sur 1 pour l'ensemble 114 Mozart);
- cette performance s'explique notamment par la nature des énergies utilisées; en effet, le chauffage du patrimoine est alimenté à 50 % au gaz et à 50 % via le réseau CPCU (à l'exception des sites 114 Mozart, 17 lots, et 112 Courcelles, 42 lots, qui disposent de chaudières individuelles au gaz).



En ce qui concerne la consommation énergétique :

- 20 % des bâtiments sont classés F (notamment 9 bâtiments sur 20 pour le square Thébaud et 2 bâtiments sur 11 pour l'Ensemble Dantzig/Guillot/Toussaint) ;
- 57 % sont classés E ;
- le reste du patrimoine est classé D.

Face à ce constat, et dans le respect de la réforme du DPE Logement entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021, nous avons engagé des actions ciblées pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments. Ces efforts portent à la fois sur les systèmes de chauffage, les parties communes et les logements eux-mêmes, dans une démarche continue de rénovation responsable et durable.

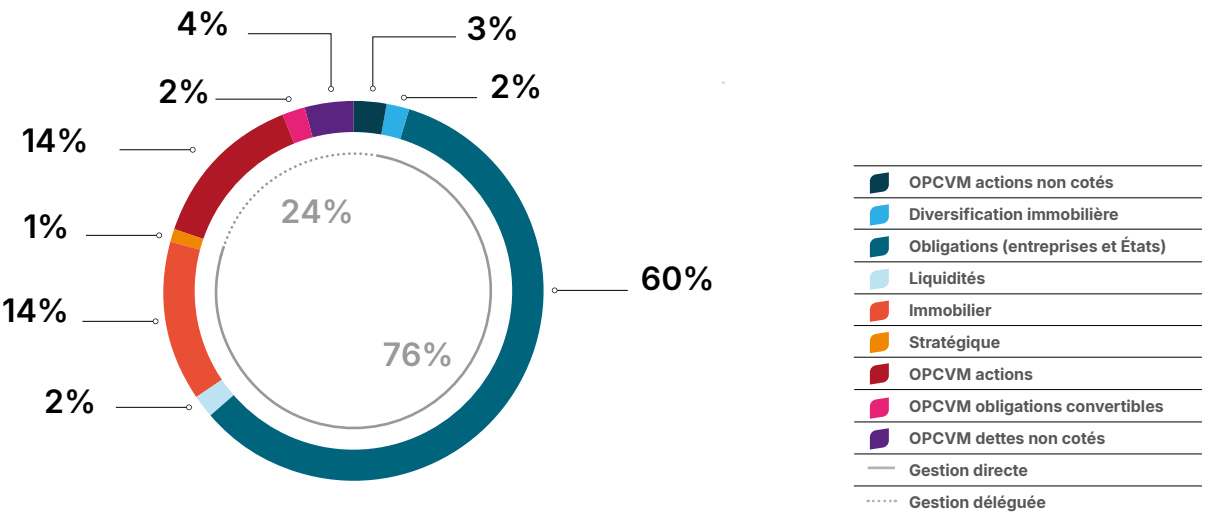
1.2.1 Répartition des encours par classe d'actifs

Au 31 décembre 2024, La France Mutualiste gère 9,7 milliards d'euros d'actifs financiers (valeur de marché), en gestion directe ou déléguée. Ils sont répartis de la manière suivante :

La majeure partie de nos actifs (76 %) est gérée en direct. Elle est composée d'obligations d'entreprises ou d'États et du patrimoine immobilier de La France Mutualiste. Les actions et autres types d'actifs sont en gestion déléguée sous forme d'OPC.

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

La France Mutualiste, Bloomberg



1.2.2 Part des actifs couverts par l'analyse ESG

Le périmètre d'analyse de ce rapport couvre les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations, soit 60 %), ainsi que ceux détenus par transparence via des OPC dédiés (actions, 14 %) et des OPCVM ouverts (obligations convertibles, 2 %). Cette première catégorie, qualifiée d' "actifs cotés " dans le présent rapport, représente 76 % du total des actifs de La France Mutualiste.

La poche immobilière (14 %) fait l'objet d'un traitement distinct. Quant aux autres classes d'actifs, l'absence de données ESG disponibles ne permet pas d'en réaliser une analyse approfondie.

Au total, le présent rapport couvre ainsi 90 % des actifs de La France Mutualiste.

Le portefeuille obligataire d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice Crédit Suisse IG Euro (indice de référence).

Les obligations d'émetteurs publics font l'objet d'une analyse distincte et sont mises en perspective avec l'ensemble des pays membres de l'OCDE.

Le portefeuille d'actions a été comparé à l'indice LFM, composé de 50 % MSCI EMU, 30 % MSCI Europe et 20 % MSCI Monde hors Europe.

Enfin, le portefeuille d'obligations convertibles a été confronté au *Refinitiv Convertible Index*.

Dans les analyses qui suivent, nos résultats sont présentés principalement par une agrégation des « actifs cotés » détenus (obligations, actions et convertibles) et de leurs indices. Pour plus de détails par classe d'actifs sur un indicateur, les résultats sont présentés en annexe de ce rapport.

Spécificité de l'analyse 2024

Pour l'exercice 2024, comme mentionné dans notre précédent rapport, nous avons de nouveau utilisé les données fournies par MSCI pour le calcul de l'ensemble de nos indicateurs extra-financiers. Ce choix prolonge la décision prise l'an dernier, lorsque nous avons opté pour une utilisation exclusive de MSCI à la suite d'une comparaison de ses performances avec celles de Moody's.

MSCI s'est imposé comme un partenaire fiable et pertinent, grâce à sa large couverture, la cohérence de sa méthodologie, ainsi que la qualité granulaire et exploitable de ses données. Ces éléments nous permettent de produire une

analyse plus fine et homogène de l’empreinte carbone de nos portefeuilles.

Au-delà des indicateurs climatiques classiques, MSCI fournit également des données en lien avec les principales réglementations européennes, telles que les indicateurs PAI² (*Principal Adverse Impacts*), ou encore les critères de la taxonomie verte. Il propose aussi des modules spécifiques pour l’analyse de la biodiversité et de l’exposition aux risques physiques liés au changement climatique, offrant ainsi une vision plus complète et prospective des impacts environnementaux de nos investissements.

Cette richesse d’analyse nous permet de mieux répondre aux exigences réglementaires croissantes, tout en renforçant la cohérence et la crédibilité de notre démarche d’investisseur responsable.

Enfin, ce travail d’harmonisation contribue pleinement à notre démarche de transparence et d’amélioration continue, tout en assurant la comparabilité des résultats d’une année à l’autre.

1.2.3 Performance extra-financière



L’analyse ESG s’ouvre sur une évaluation comparative des scores ESG agrégés de nos portefeuilles d’actifs cotés et de leurs benchmarks³ respectifs.

Émetteurs privés

Ce score repose sur une approche sectorielle qui met l’accent sur les enjeux significatifs (émissions carbone, adaptation aux enjeux climatiques, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, gouvernance, respect des droits humains, engagement social...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La prise en compte d’opportunités de développement en plus des zones de risque est intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d’activité et d’une analyse des risques susceptibles d’impacter l’émetteur ou ses parties prenantes. Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l’ensemble des émetteurs indépendamment de leur secteur d’activité.

Concernant la dimension environnementale liée au changement climatique, les critères analysés sont :

- liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires...) ;

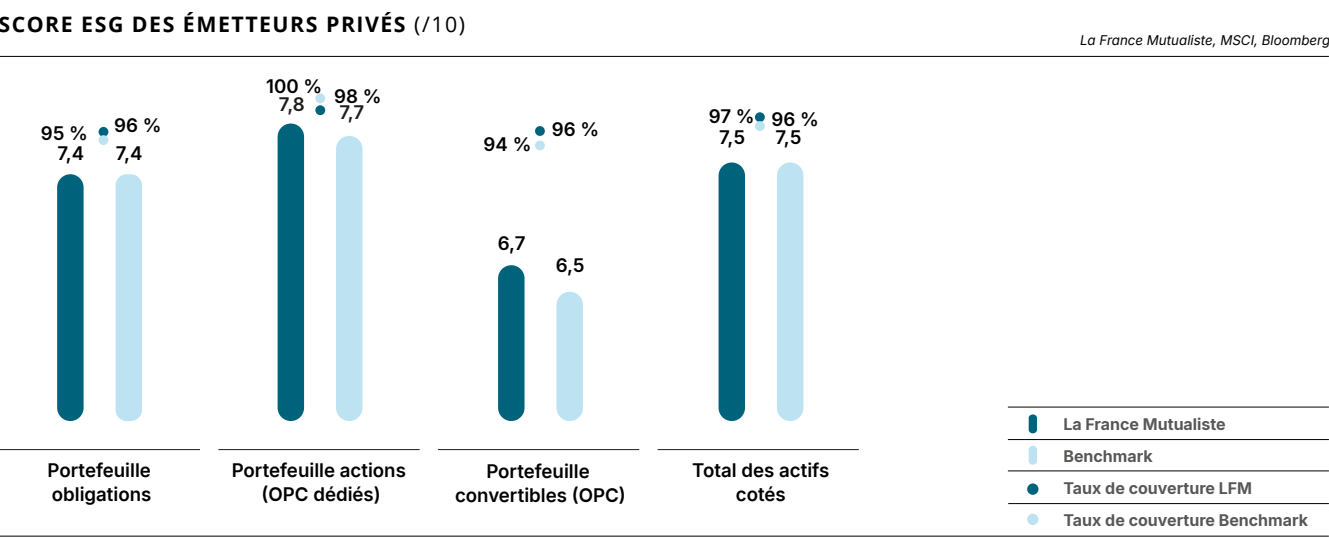
- liés à la transition énergétique :
 - les émissions de carbone dans le processus de production (exposition de l’entreprise en fonction du portefeuille d’activités, effort de réduction de ces émissions, effort d’amélioration de l’efficacité énergétique) ;
 - les émissions de carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits) ;
- les opportunités de développement dans les technologies dites « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l’efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse se traduit par une note attribuée à chaque émetteur.

Selon la méthodologie de notation développée par MSCI, le score ESG moyen pondéré des actifs cotés de La France Mutualiste s’élève à 7,5/10, **soit AA**, un niveau équivalent à celui des indices de référence pris en compte.

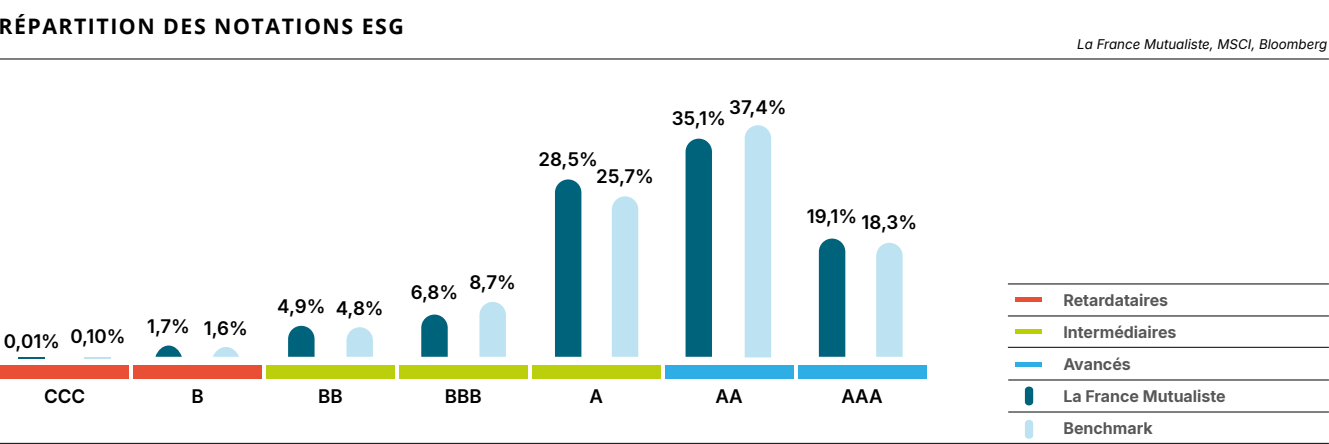
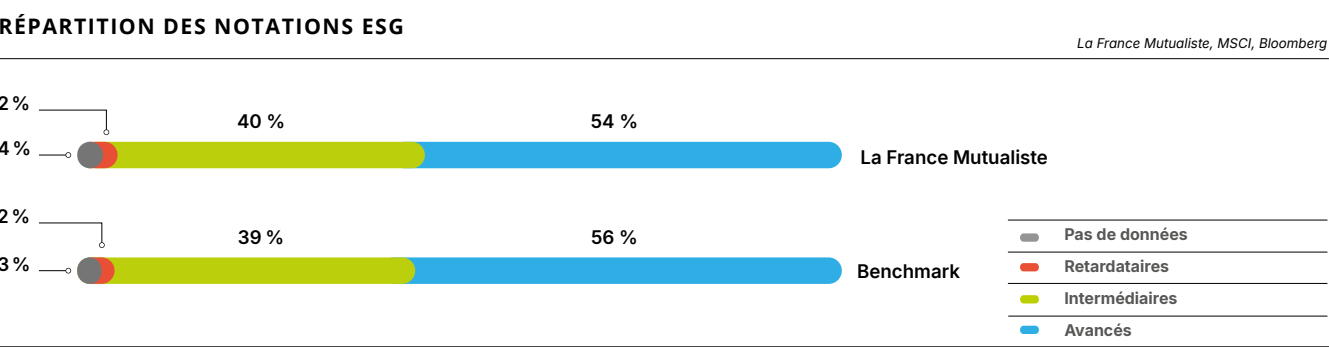
Les actions détenues via les OPC dédiés enregistrent la meilleure performance ESG, avec un score de 7,8, supérieur à celui de son indice de référence. Le portefeuille obligataire privé maintient un score solide de 7,4, en parfaite adéquation avec son benchmark. Les obligations convertibles obtiennent un score de 6,7, également supérieur à celui de son indice (6,5). Ce niveau, bien que plus modéré, s’explique par la nature structurellement plus risquée de cette classe d’actifs en matière de durabilité, notamment en raison de l’exposition à des émetteurs plus sensibles aux enjeux ESG. Le taux de couverture est élevé pour l’ensemble des portefeuilles analysés, tant pour les actifs de La France Mutualiste que pour leurs indices de référence, ce qui garantit la robustesse et la comparabilité des résultats présentés.

Ces résultats témoignent d’un positionnement globalement robuste et engagé du portefeuille en matière d’intégration des critères ESG avec une sélection d’émetteurs rigoureuse.



Les notations ESG sont réparties en trois grandes catégories : les émetteurs « avancés » (notations AAA et AA), qui témoignent d’une gestion proactive des enjeux ESG ; les « intermédiaires » (A à BB), représentant un positionnement moyen en matière de durabilité ; et les « retardataires » (B et CCC), considérés comme les moins performants sur le plan ESG.

La répartition granulaire des notations ESG permet une lecture affinée de la composition du portefeuille de La France Mutualiste par rapport à son indice de référence, en classant les émetteurs selon leur niveau de maturité ESG. La vue agrégée (graphique 1) est issue d’un regroupement méthodologique des scores individuels (graphique 2), conformément à l’échelle de notation sectorielle ajustée proposée par MSCI.



² Voir en Annexe 9. ³ Désigne un indice boursier pris comme référence pour la gestion d’un portefeuille.

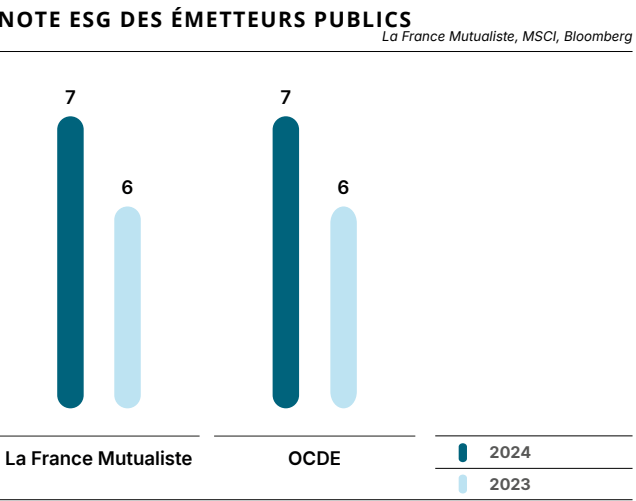
L'analyse détaillée des notations **ESG révèle que 54,2 % du portefeuille de La France Mutualiste est constitué d'émetteurs classés dans la catégorie avancée**, traduisant une orientation marquée vers des entités à forte performance ESG. Cette proportion est comparable à celle du benchmark (55,7 %). Le portefeuille se distingue notamment par une surpondération en titres AAA (19,1 %) et A (28,5 %), reflétant une exposition significative à des émetteurs leaders ou en progression sur les enjeux ESG. À l'inverse, les titres notés AA sont légèrement sous-représentés par rapport à l'indice (35,1 % contre 37,4 %), suggérant une diversification accrue au sein des meilleurs profils. Les émetteurs intermédiaires restent contenus, et les retardataires représentent à peine 2 % de l'encours, un niveau très limité et équivalent à celui du benchmark. Les titres notés B proviennent essentiellement du portefeuille obligataire, avec notamment la présence de Volkswagen, tandis que les notations CCC concernent des expositions en actions ou obligations convertibles, incluant des sociétés comme Dassault Aviation ou Meta Platforms. Cette faible exposition aux profils les moins bien notés traduit une sélectivité ESG affirmée et une gestion prudente des risques de durabilité. Dans le cadre de notre engagement pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques, nous avons engagé un processus de désengagement progressif des entreprises impliquées dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels.



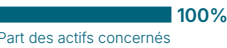
Émetteurs publics

Concernant les émetteurs publics, l'analyse ESG repose sur une évaluation des performances de chaque État au regard d'un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur l'évolution relative de ces indicateurs dans le temps. La notation attribuée prend en compte les ressources naturelles, humaines et financières de chaque pays, la qualité de ses institutions (gouvernance, système judiciaire), sa stabilité politique et son engagement en matière de durabilité. Les thématiques couvertes incluent notamment : la transition énergétique, les émissions de carbone, la préservation de la biodiversité, l'accès à l'eau, les politiques sociales, la qualité des services de santé et d'éducation, le respect des droits fondamentaux et l'éthique publique.

Le graphique ci-dessous illustre que la note ESG moyenne des États souverains présents dans le portefeuille de La France Mutualiste est de 7/10, soit un niveau strictement équivalent à celui des pays membres de l'OCDE. Ce résultat reflète une exposition équilibrée à des émetteurs souverains affichant un profil ESG globalement robuste.



1.2.4 Part verte des encours

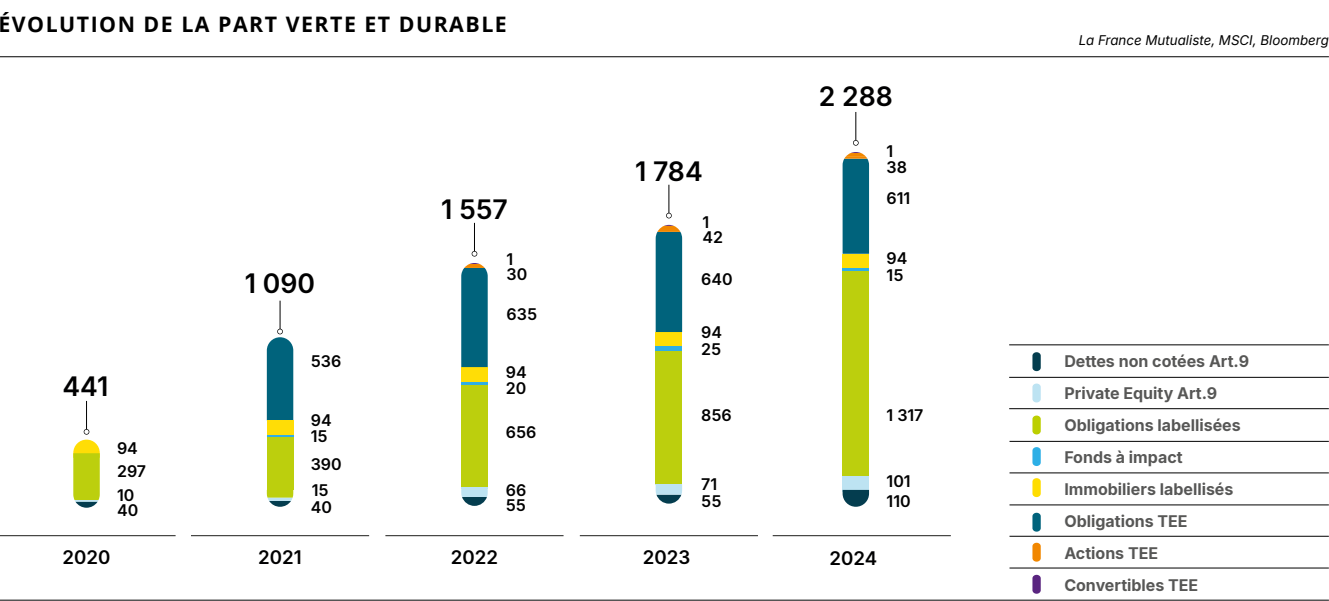


À fin 2024, l'encours dit « vert » atteint 2,3 milliards d'euros, principalement investi en obligations. Cette orientation reflète la volonté affirmée de La France Mutualiste de contribuer activement au financement de la transition énergétique et des enjeux sociaux.

Sur l'ensemble de l'année 2024, **59 % des achats obligataires ont été dirigés vers des titres labellisés "durables"**, qu'il s'agisse d'obligations vertes, sociales ou liées à la biodiversité. Cette proportion marque une hausse significative par rapport à 2023, où la part des achats durables s'élevait à 53 %, témoignant d'un engagement renforcé en faveur de l'investissement responsable.

Dans cette perspective, une cartographie de nos investissements durables est actuellement en cours de construction et sa publication est prévue d'ici la fin de l'exercice 2025. Ce travail vise à renforcer la transparence de nos processus d'allocation et à consolider notre stratégie d'investissement responsable.

Cette cartographie s'appuiera notamment sur une analyse fine de la conformité aux *Green Bond Principles* pour les instruments obligataires. Elle intégrera également une segmentation du portefeuille non coté, incluant à la fois les investissements en capital investissement et en dettes privées.

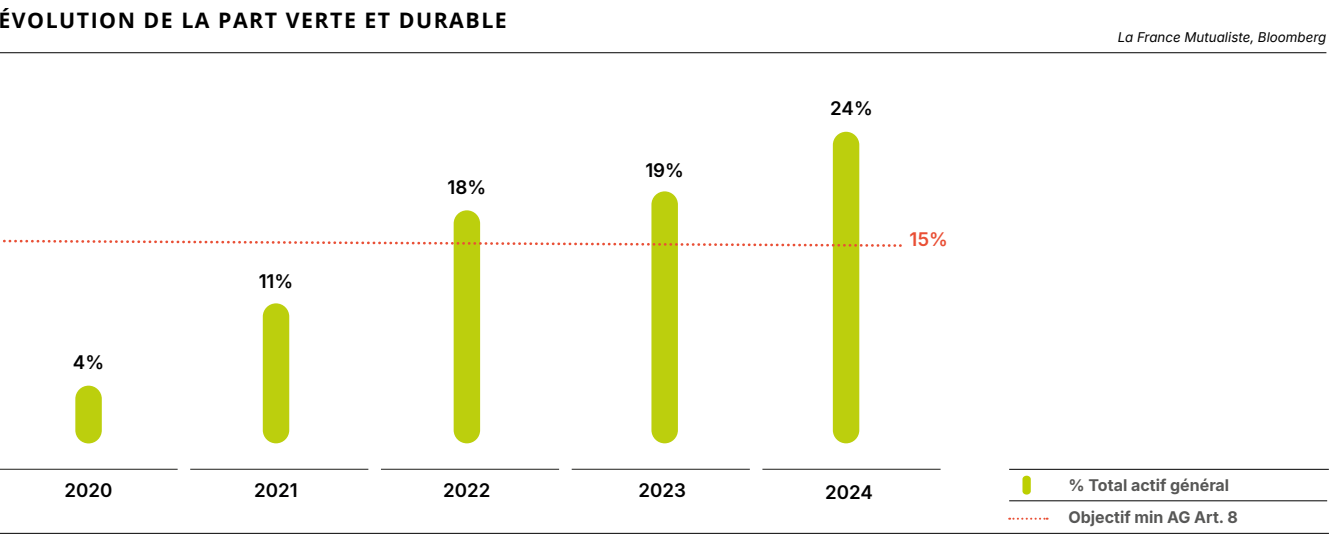


Nous constatons en 2024 un léger repli de la poche « Obligations TEE », qui passe de 640 M€ en 2023 à 611 M€. Cette évolution s'explique par un ajustement méthodologique, recentrant le périmètre sur les obligations présentant un taux d'alignement à la taxonomie européenne supérieur ou égal à 50 % des Capex. Par conséquent, les obligations labellisées ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie, bien qu'elles aient représenté 59 % des achats obligataires en 2024, contre 53 % en 2023, traduisant une orientation durable croissante.

Par ailleurs, la part moyenne d'alignement des Capex à la taxonomie pour notre portefeuille d'obligations d'entreprises progresse, passant de 26 % en 2023 à 30 % en 2024, ce qui illustre une amélioration qualitative du stock obligataire au regard des critères environnementaux européens (cf. section 5.2).

La France Mutualiste s'est engagée à investir au minimum 15 % de ses actifs dans des supports durables. Cet objectif est largement dépassé, avec une part atteignant désormais **24 % de l'encours total**. Ces actifs comprennent :

- les obligations labellisées vertes, sociales, durables ou avec des objectifs ESG (entreprises ou États) ;
- les investissements dans des sociétés alignées à la taxonomie européenne (Capex alignés à la taxonomie > 50 %) ;
- les actifs immobiliers bénéficiant d'un label environnemental ;
- les fonds classés "Article 9" au sens du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).



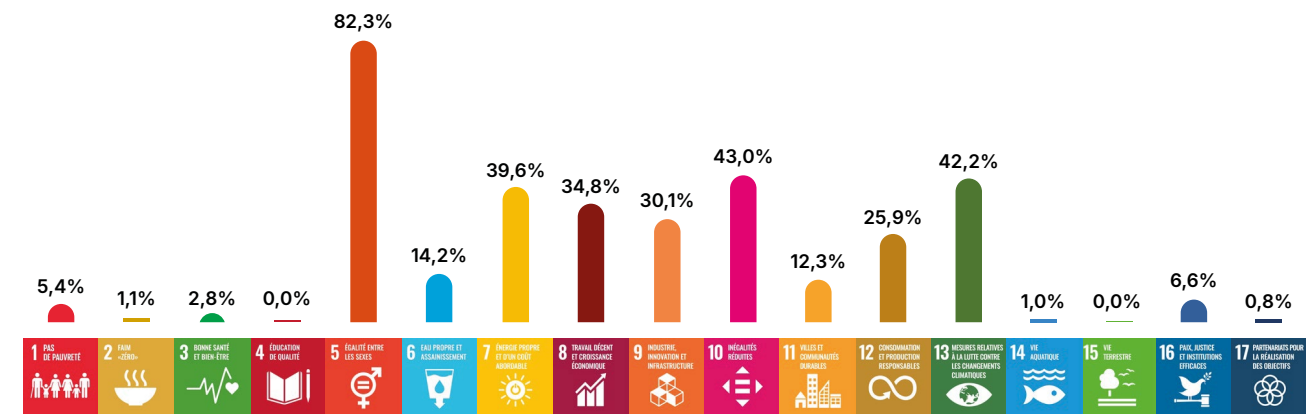


Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable et de son alignement progressif avec les objectifs de transition écologique, La France Mutualiste a consacré en 2024 59 % de ses achats obligataires à des obligations durables. Parmi celles-ci figurent deux émissions obligataires vertes labellisées.

L'une concerne un investissement lié à une émission d'Iberdrola (ISIN : XS2861000235) pour un montant de 8,8 millions d'euros. D'un volume global de 750 millions d'euros, cette émission finance exclusivement des actifs liés à la production d'électricité renouvelable, incluant des installations éoliennes terrestres et solaires photovoltaïques. Ces infrastructures, mises en service entre 2017 et 2024, totalisent une capacité installée de 410 MW, avec une production annuelle attendue de 947 GWh, permettant d'éviter l'émission de 353 656 tonnes de CO₂ par an. Bien que l'émission obligataire ait été réalisée en 2024, 100 % des fonds sont affectés au refinancement d'actifs existants, conformément aux Green Bond Principles.

PART DES INVESTISSEMENTS STRICTEMENT ALIGNÉS AUX 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Ce positionnement permet de consolider le financement d'infrastructures énergétiques propres, tout en assurant une traçabilité environnementale rigoureuse des projets.

L'autre investissement, à hauteur de 9,4 millions d'euros, porte sur une obligation verte émise par VERBUND (ISIN : XS2821745374), opérateur énergétique autrichien et leader européen de l'hydroélectricité. Émise en mai 2024 pour un montant global de 500 millions d'euros, cette obligation s'appuie sur un Green Financing Framework mis à jour et revu par l'agence de notation extra-financière ISS ESG, ayant délivré une Second Party Opinion favorable. L'allocation des fonds se répartit entre deux axes stratégiques :

- 90 % sont dédiés à la construction de la ligne 380 kV de Salzbourg, infrastructure essentielle à la modernisation du réseau de transport d'électricité et à l'intégration des énergies renouvelables dans le mix autrichien.
- 10 % sont consacrés à deux projets de restauration écologique majeurs : LIFE Riverscape Lower Inn et LIFE Blue Belt Danube Inn. Ces initiatives visent à restaurer la continuité écologique des rivières Danube et Inn en périphérie des centrales hydroélectriques exploitées par VERBUND, via la création de bypasses fluviaux favorisant la circulation des espèces et le rétablissement d'habitats naturels pour la faune aquatique et les espèces endémiques des zones humides. Ces projets illustrent une approche intégrée du développement énergétique et de la préservation de la biodiversité, enjeu désormais central dans les standards européens de finance durable.

Lors de chaque émission d'obligations vertes, sociales, durables ou bleues, La France Mutualiste accorde une attention rigoureuse aux projets sous-jacents financés, s'assurant de leur alignement avec les objectifs environnementaux et sociaux.

La Mutuelle s'était fixée pour objectif d'atteindre 1 milliard d'euros d'obligations labellisées durables d'ici 2025. Cet objectif a d'ores et déjà été dépassé, avec un encours supérieur à 1,3 milliard d'euros à fin 2024, traduisant un engagement fort et constant en matière d'investissement responsable.

En parallèle, des efforts significatifs ont été engagés pour renforcer la durabilité des autres classes d'actifs. À ce titre, un investissement de 20 millions d'euros a été réalisé dans le fonds biodiversité géré par Sienna IM, dont les caractéristiques seront détaillées dans la section dédiée aux fonds de dettes privées.

À date, plus de 54 millions d'euros ont été investis dans des projets liés à la préservation de la biodiversité.

1.2.5 Alignement des encours avec les ODD

L'analyse d'alignement aux objectifs de développement durable (ODD) repose sur une couverture particulièrement élevée de notre portefeuille : 98 % des encours ont pu être analysés, garantissant ainsi une représentation fidèle et robuste de notre positionnement extra-financier.

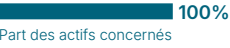
En 2024, plusieurs axes structurants émergent, traduisant des orientations nettes en matière d'impact social et environnemental :

- **ODD 5 – Égalité entre les sexes** : avec 82,3 % des investissements évalués alignés sur cet objectif, il s'agit du pilier le plus fortement représenté. Ce résultat reflète une exposition significative à des émetteurs ayant mis en place des politiques avancées en matière d'égalité, de diversité et de conditions de travail équitables.
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** : 42,2 % d'alignement, porté par une allocation importante vers des projets bas carbone, des obligations vertes et des entreprises contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation climatique.
- **ODD 10 – Réduction des inégalités (43 %)** : ce score traduit un engagement fort sur les enjeux de cohésion sociale, notamment à travers des investissements favorisant l'inclusion, l'accès aux services de base ou le développement territorial équilibré.
- **ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable (39,6 %) et ODD 8 – Travail décent et croissance économique (34,8 %)** : ces alignements confirment notre stratégie en faveur de la transition énergétique et du soutien à une croissance inclusive et responsable.
- **ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure (30,1 %)** : en phase avec notre volonté de contribuer à des modèles industriels innovants, à la digitalisation durable et aux infrastructures résilientes.

Certains ODD, comme les ODD de 1 à 3 ou de 14 à 17 sont très peu représentés ou pris en compte dans les business models des entreprises.

Nous surveillons de près ces indicateurs et nous nous efforçons d'améliorer la représentativité de ces ODD dans nos portefeuilles.

1.2.6 Politique d'investissement responsable



La politique ESG présentée ci-dessous est la politique mise en application en 2024

Portefeuille obligataire et OPC dédiés actions

La politique d'investissement ESG de La France Mutualiste s'articule autour de plusieurs principes.

Une politique d'exclusions sectorielles :

- pas de chiffre d'affaires lié aux mines antipersonnel (conformément à la convention d'Ottawa) ;
- pas de chiffre d'affaires lié aux armes à sous-munitions (conformément à la convention d'Oslo) ;
- pas d'acteurs liés à la pornographie (plus de 1 % de son chiffre d'affaires) ;
- pas de tabac (plus de 1 % de son chiffre d'affaires) ;
- pas d'extraction de charbon (plus de 5 % de son chiffre d'affaires).

Des objectifs d'investissements à impact positif pour les différentes classes d'actifs :

- un objectif de 25 % d'engagements dans des fonds classés SFDR Article 9 pour les classes d'actifs *Private Equity* et Dette privée d'ici 2025 ;
- un objectif de 95 % d'engagements dans des fonds classés SFDR Article 8 ou 9 pour les classes d'actifs *Private Equity* et Dette privée d'ici 2025 ;
- un objectif de 75 % d'engagements dans des fonds en lien avec les thématiques d'investissements responsables identifiées par La France Mutualiste d'ici 2025 ;
- un objectif de 100 % des fonds dédiés actions classés SFDR Article 8 d'ici 2025 ;
- un objectif de 20 % des fonds dédiés actions classés SFDR Article 9 ou *Net Zero* d'ici 2025 ;
- un objectif de 33 % des nouveaux investissements obligataires réalisés sur des obligations vertes, des obligations sociales, ou des obligations liées au développement durable d'ici 2025 ;
- un objectif d'un milliard d'euros d'obligations labellisées vertes, sociales ou liées au développement durable en portefeuille d'ici 2025.

Politique climat

Conformément à la loi "Énergie Climat", la politique en matière de climat de La France Mutualiste vise à aligner le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste à l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel et à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C toujours par rapport au niveau préindustriel.



L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5 °C d'ici 2030.

Cette politique se décline opérationnellement de la manière suivante :

- les émissions de GES des investissements de La France Mutualiste doivent être mesurées et publiées ;
- la hausse de température implicite induite par le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste doit être calculée et publiée ;
- ces indicateurs sont calculés à l'aide de données fournies par MSCI ;
- une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2 °C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1 °C par an jusqu'à atteindre 1,5 °C au 31/12/2030 ;
- une politique d'exclusion, appliquée aux nouveaux investissements, visant les 33 % des sociétés les moins performantes des secteurs à fort enjeu climatique (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment).
- une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7 °C en 2023 diminuant ensuite de 0,1 °C par an jusqu'à atteindre 2 °C en 2030 ;
- une politique d'exclusion progressive du charbon et des hydrocarbures.

Politique charbon

L'objectif de La France Mutualiste est d'exclure entièrement de ses portefeuilles (actifs détenus en direct et fonds dédiés) les investissements dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, d'ici 2030.

Pour ce faire, La France Mutualiste utilise les données de la *Global Coal Exit List* compilées par Urgewald et s'interdit tout nouvel investissement dans des entreprises présentes sur le secteur du charbon (hors obligations vertes et investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergie renouvelable). Par ailleurs, la direction des Investissements se fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil couperet sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25 % en 2023 à 0 % en 2030 (avec une durée d'un an en cas de dépassement de seuil pour sortir des titres).

Politique pétrole et gaz

En plus des contraintes liées à la politique climat, la politique de désengagement progressif du pétrole et du gaz de La France Mutualiste, en cohérence avec les objectifs d'alignement à la stratégie nationale bas carbone, s'articule autour de plusieurs aspects.

D'abord, une limitation à 20 % de production issue d'énergies fossiles pour les investissements dans le secteur *utilities* (électricité, gaz, eau). En complément, les modes de production bas carbone seront privilégiés afin d'être prépondérant dans le mix énergétique de l'émetteur.

Ensuite, le secteur « énergie » (pétrole) sera limité à 5 % des investissements de La France Mutualiste.

Par ailleurs, La France Mutualiste a pour objectif l'exclusion des moins bons émetteurs du secteur, classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (Capex) considérée comme en dépassement par rapport au scénario *Net Zero* de l'AIE : exclusion des 66 % moins bons émetteurs pour les nouveaux investissements et des 33 % moins bons émetteurs pour le portefeuille en stock d'ici 2025.

Enfin, La France Mutualiste a déterminé une politique d'exclusion progressive des émetteurs actifs dans les hydrocarbures non conventionnels. Sont considérés comme des hydrocarbures non conventionnels les pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique (gaz et pétrole « de schiste »), les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd (API < 15 °C), les hydrocarbures issus de forages ultra-profonds (> 1 500 m), et les hydrocarbures issus de forages en zone Arctique. L'implication des émetteurs dans les hydrocarbures non conventionnels sera évaluée au regard de la *Global Oil and Gas Exit List* d'Urgewald. La France Mutualiste vise une exclusion totale des hydrocarbures non conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de

la production) évoluant de 30 % en 2023 à 0 % en 2030.

En dehors des limites et exclusions, le choix de chaque investissement fait l'objet d'une analyse ESG. Pour chaque nouvelle opportunité, une approche *Best-in-class*⁴ est retenue, c'est-à-dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées du point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche est d'autant plus importante pour les secteurs d'activité émissifs que nous devons accompagner dans leur transition énergétique.

Le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) impose une classification des produits financiers selon leur niveau d'intégration des critères ESG. Cette catégorisation repose sur les articles suivants :

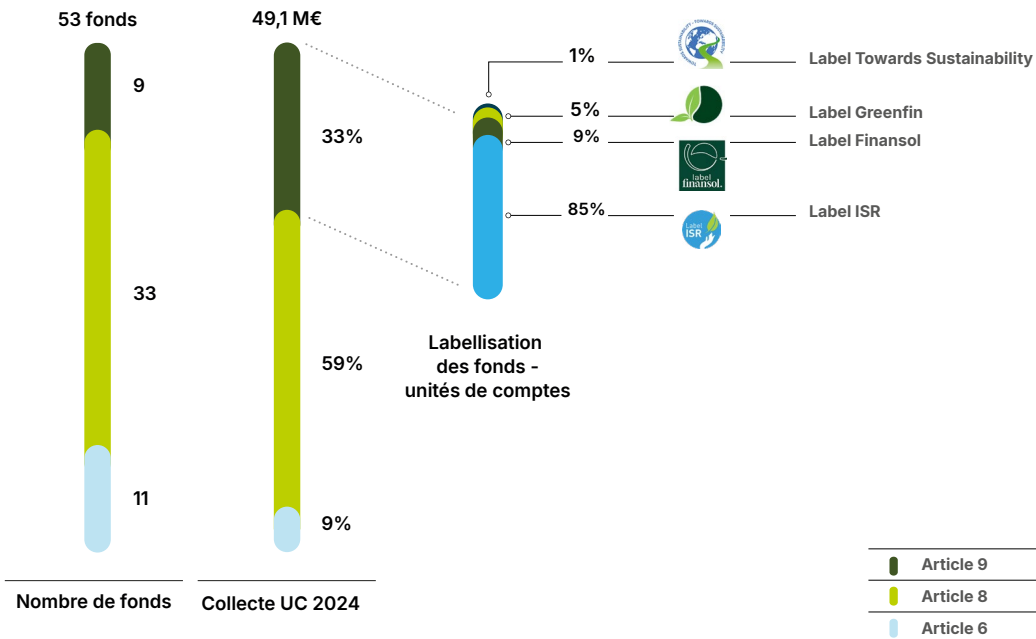
- **article 6** : regroupe les produits financiers qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales; ces produits ne sont classés ni « Article 8 », ni « Article 9 » ;
- **article 8** : concerne les produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à condition que les entités dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance; la presse les qualifie de « verts clairs » ;
- **article 9** : englobe les produits financiers ayant un objectif d'investissement durable. Ces produits doivent s'accompagner d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte

Présentation des UC de La France Mutualiste et la répartition de la collecte en 2024 :

Pour plus de détails cf. annexe 2

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2024 DES UNITÉS DE COMPTE DE LA FRANCE MUTUALISTE SELON LA CLASSIFICATION SFDR

La France Mutualiste



⁴ L'approche Best-in-class vise à privilégier les meilleures pratiques des entreprises, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe Best-in-class n'exclut aucun secteur ou industrie.

Portefeuille de fonds non cotés

À l’instar de sa gestion en actifs cotés, La France Mutualiste applique une approche ESG structurée à son portefeuille d’actifs non cotés.

Ces investissements étant réalisés exclusivement via des fonds, l’évaluation ESG intervient en amont, dans le processus de sélection des gérants et des véhicules d’investissement. Ce processus repose sur une grille d’analyse intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance adaptés à la nature des stratégies sous-jacentes (cf. annexe 3).

Depuis l’entrée en vigueur du règlement SFDR, La France Mutualiste a fait le choix de limiter ses nouveaux engagements aux fonds classés « Article 8 » ou « Article 9 », reflétant ainsi une exigence renforcée en matière de durabilité. Concernant les fonds antérieurs à cette réglementation, majoritairement classés par défaut en article 6, La France Mutualiste maintient ses positions, tout en poursuivant un dialogue actif avec les sociétés de gestion afin d’encourager une meilleure intégration des critères ESG dans leurs politiques d’investissement.

Lors de l’analyse d’une opportunité d’investissement dans un nouveau fonds, nous évaluons la capacité d’intégrer l’ESG à l’échelle du fonds ainsi qu’au niveau de la société de gestion. À ce titre, lors de la phase de *Due Diligence*⁵, plusieurs points sont analysés, par exemple :

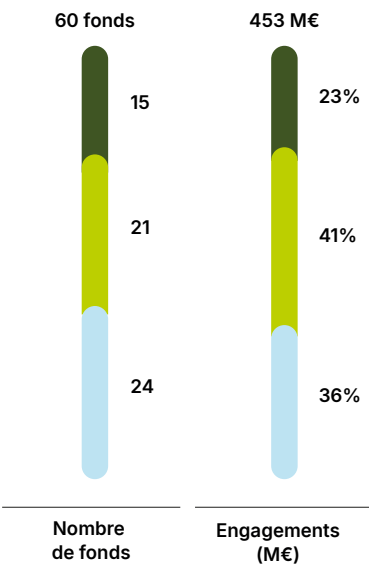
- **À l’échelle du fonds** : Existe-t-il une stratégie ESG claire qui sera appliquée dans les sociétés du portefeuille. Comment cette stratégie est-elle mise en œuvre ? Quels indicateurs sont utilisés ? Une *Due Diligence* ESG est-elle faite avant l’investissement. Si oui, par qui ? Une trajectoire de réduction des émissions de GES ou des déchets existe-t-elle ? Les objectifs ESG sont-ils pris en compte dans le *management package*.
- **À l’échelle de la société de gestion** : Est-elle signataire des UNPRI et/ou d’autres chartes et labels ESG ? Comment s’articule la mise en place d’objectifs ESG et leur suivi au sein de l’équipe ? Existe-t-il une équipe ESG dédiée, un comité ESG ? Les critères ESG peuvent-ils amener à rejeter une opportunité d’investissement ? Le *carried-interest*⁶ comprend-il l’atteinte d’objectifs ESG dans le cas d’un fonds à impact ou Article 9 SFDR ? La société a-t-elle mis en place des initiatives afin de favoriser et promouvoir les bonnes pratiques ESG ?

Répartition des fonds de capital investissement et de dettes privées par classification SFDR :

PART DES ENGAGEMENTS
EN CAPITAL INVESTISSEMENT
SELON LA CLASSIFICATION SFDR

La France Mutualiste

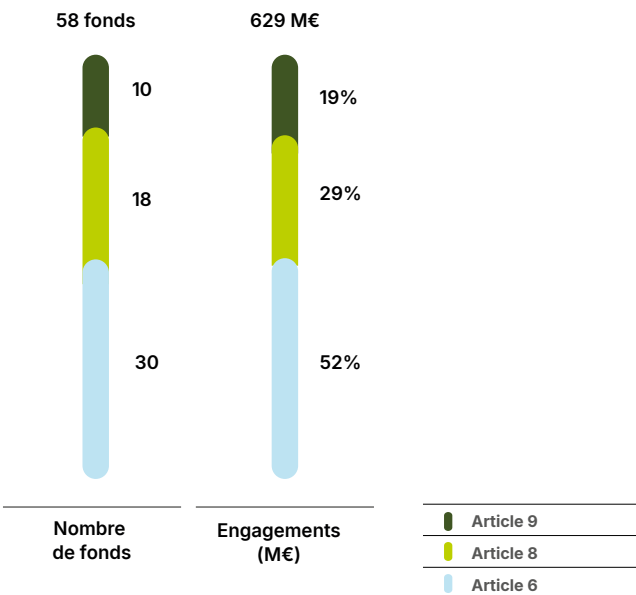
OPCVM non cotés



PART DES ENGAGEMENTS
EN DETTES PRIVÉES
SELON LA CLASSIFICATION SFDR

La France Mutualiste

OPCVM non cotés



⁵ Ensemble des vérifications et analyses préalables réalisées afin d’évaluer les risques, la conformité et la solidité d’une opération, d’un projet ou d’un partenaire, avant toute prise de décision ou engagement financier. ⁶ Part des gains générés par un fonds d’investissement qui revient aux gestionnaires, en complément de leurs frais de gestion, lorsque la performance du fonds dépasse un certain seuil prédéfini.

Fonds de capital investissement (Private Equity)

Sur la base de l’analyse de l’opportunité d’investissement, le comité de sélection des investissements en non-coté (composé de la directrice générale, du directeur financier technique et RSE, du directeur du patrimoine, ainsi que le responsable des gestions actions) décide ensuite d’investir ou non. Nous favorisons les fonds les plus en avance et les plus vertueux en termes ESG : ceux dont la politique ESG nous paraît la plus claire et la plus susceptible d’être mise en œuvre et favorable au développement des sociétés investies ainsi qu’à la société en général.

Depuis 2018 et nos premiers investissements dans des fonds de *Private Equity*, nous avons pris des engagements dans des fonds ayant une volonté de faire progresser les sociétés investies sur les sujets ESG, notamment en investissant dans des fonds à impact.

Promouvoir l’innovation énergétique

Parmi ceux-ci, nous avons pris un engagement dans le fonds Climate Infrastructure Fund géré par Demeter. Ce fonds a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire l’empreinte carbone et à favoriser la transition énergétique, en investissant dans des solutions d’efficacité énergétique et des infrastructures durables à travers l’Europe.

Ce fonds a réalisé un investissement dans la société française Nacre qui vise à produire du bioéthanol à partir de biomasse non alimentaire, comme les résidus agricoles et sylvicoles. Cette technologie joue un rôle clé dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en permettant une diminution de plus de 85 % des émissions par rapport aux carburants fossiles. Le projet contribue également à réduire la dépendance aux énergies fossiles, en soutenant la production de biocarburants avancés, conformément aux objectifs nationaux et européens pour 2030.

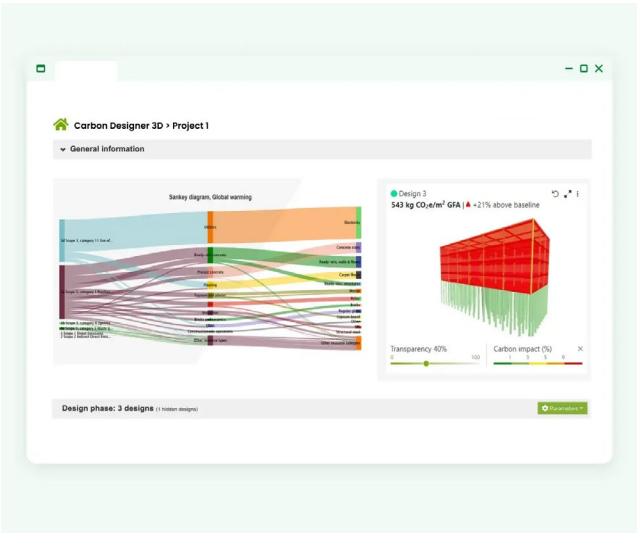


Image : source One Click LCA

Dans le cadre de sa stratégie d’investissement en *Private Equity*, La France Mutualiste accompagne InfraVia dans le financement de One Click LCA, une société finlandaise. Celle-ci propose une solution d’analyse de cycle de vie (ACV) de premier plan conçue pour l’industrie de la construction, des matériaux aux bâtiments et infrastructures.

Elle aide plus de 1 500 organisations dans plus de 100 pays à répondre à leurs besoins en matière d’analyse de cycle de vie, de déclarations environnementales des produits, à déterminer efficacement l’impact environnemental des projets de construction et d’infrastructure, et à délivrer des certificats conformes aux différentes réglementations, tout en intégrant le coût financier total de développement du bâtiment.

L’analyse de cycle de vie couvre les émissions de CO₂ sur toute la durée de vie d’un bâtiment, depuis l’achat des matières premières jusqu’à la mise hors service.

One Click LCA intègre les principaux logiciels de conception et exploite ses capacités d’analyse propriétaires ainsi que son expertise du secteur de la construction pour associer automatiquement le facteur d’émission ou la déclaration environnementale du produit dans de nombreuses bases de données locales, aux matériaux ou aux processus de la nomenclature des produits.

La plateforme développée facilite ainsi l’écoconception et couvre également d’autres dimensions environnementales telles que la biodiversité, les enjeux de circularité et l’impact des bâtiments sur les températures urbaines à travers des modélisations microclimatiques.

One Click LCA permet donc de concevoir des bâtiments plus économes en énergie et en ressources et plus efficient pendant toute leur durée de vie.



Photos fournies par Eiffel Investment Group

Fonds de dettes privées

Pareillement, sur la partie dette privée, nous avons, dès 2016, intégré la dimension RSE à nos prises d'engagement en sélectionnant des fonds avec une forte considération des critères ESG. Durant les dernières années, optant pour une forte volonté de développement durable et en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et les objectifs de taxonomie européenne, nous avons centré nos engagements sur des fonds inscrits à minima en Article 8 SFDR.

Par exemple, dans un souhait de soutenir la transition énergétique, nous avons notamment pu sélectionner des fonds de dette finançant des projets innovants et durables. C'est le cas notamment de notre investissement dans Eiffel Energy Transition III, fonds classé « Article 9 » et dont l'objectif est d'accorder des prêts pour amorcer des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable en Europe. Cela a un impact positif sur la souveraineté énergétique de notre continent et participe à la décarbonation du mix énergétique.

Financer la transition énergétique

À titre d'illustration, le fonds encourage par exemple des projets d'agrovoltaïsme et a, à ce titre, financé l'entreprise française TSE, acteur de référence en la matière et spécialiste des installations photovoltaïques au sol. Ces dernières permettent de combiner production d'énergie renouvelable et activité agricole, en installant des panneaux solaires au-dessus des cultures. Ce financement de 65 millions d'euros permettra d'accompagner la construction de projets photovoltaïques représentant une capacité cumulée d'environ 800 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 450 000 habitants.

Dès la première phase du projet financé, 247 mégawatts ont été installés, de quoi alimenter près de 80 000 foyers et éviter l'émission de plus de 74 000 tonnes de CO₂.

Grâce à son approche intégrée et à ses investissements dans des solutions technologiques innovantes conciliant production d'énergie solaire et rendement agricole, TSE incarne une vision durable et ambitieuse de la transition énergétique qu'Eiffel partage pleinement avec nous.

Promouvoir et soutenir la biodiversité

Fidèles à leurs valeurs d'engagement durable, La France Mutualiste, Sienna Investment Managers et Malakoff Humanis ont uni leurs forces pour lancer le Sienna Biodiversity Private Credit Fund, premier fonds de dette privée en Europe entièrement dédié à la préservation et à la restauration de la biodiversité.

Classé Article 9 selon le règlement SFDR, ce fonds repose sur trois piliers stratégiques : le soutien à des solutions concrètes pour la biodiversité, l'accompagnement des entreprises en transition, et la promotion des meilleures pratiques auprès d'acteurs allant bien au-delà des standards de leurs secteurs.

Grâce à un engagement conjoint de 100 M€, dont 20 M€ apportés par La France Mutualiste, ce fonds constitue une avancée majeure en orientant des capitaux vers des projets innovants à fort impact environnemental. Parmi les premières initiatives financées figure le projet GreenPods, un acteur de l'agriculture régénérative spécialisé dans les cultures pérennes en Europe. Le financement de sa ferme régénérative « La Esperanza », située en Aragon, en Espagne, a déjà permis la plantation de 30 hectares d'amandiers. D'ici l'été 2025, 23 hectares supplémentaires et 52 hectares d'oliviers viendront renforcer les capacités de séquestration du carbone, de régénération des sols et de restauration du cycle de l'eau.

Au-delà de l'apport financier, le fonds adopte une démarche exigeante et novatrice dans la sélection et le suivi des projets. Chaque investissement fait l'objet d'un suivi rigoureux, tant financier qu'extra-financier, avec des indicateurs sur mesure : économie d'eau, surfaces naturelles préservées, approvisionnement responsable, etc. En réunissant l'expertise financière de Sienna IM, les compétences en ingénierie écologique de Habitat et un réseau d'experts en biodiversité, cette initiative illustre pleinement la volonté conjointe de La France Mutualiste, Sienna et Malakoff Humanis de faire de la finance un véritable levier d'action pour la régénération des écosystèmes, au service des générations futures.



Photos fournies par Sienna IM



Réaménagement paysager à Chevert, un projet durable au sein du patrimoine immobilier de La France Mutualiste

Dans le cadre de la gestion responsable de son patrimoine immobilier, La France Mutualiste valorise un parc comptant 2 374 lots répartis sur dix ensembles immobiliers parisiens, représentant 54 bâtiments et plus de 102 000 m² de surfaces habitables.

À ce titre, des opérations ambitieuses de requalification sont engagées afin d'améliorer la qualité d'usage tout en renforçant la performance environnementale des actifs.

Le projet de réaménagement de la cour principale de l'immeuble situé à Chevert (Paris 8e) illustre pleinement cette démarche. Il prévoit la transformation d'un espace jusque-là entièrement minéralisé (202 m²) en un jardin paysager intégrant 75 % de surface végétalisée. Ce réaménagement permettra l'introduction d'une palette végétale diversifiée, soigneusement sélectionnée pour sa compatibilité avec les contraintes d'ensoleillement limité liées à l'environnement bâti de sept étages.

Les plantations seront réparties selon une logique de strates végétales :

- arbustes bas et couvre-sols pour préserver la luminosité et l'intimité des logements en rez-de-chaussée ;
- végétation plus haute adaptée au faible ensoleillement de la cour, concentrée en son centre dans des bacs profonds, profitant de l'espace libéré par la démolition du lanterneau existant.

Ces aménagements permettent de reconstituer des habitats pour la faune urbaine (pollinisateurs, oiseaux), tout en contribuant à préserver la biodiversité et à verdifier le tissu urbain dense.

La forte minéralisation initiale de la cour contribuait à l'accumulation de chaleur, particulièrement en période estivale. Grâce à l'introduction massive de végétaux et à l'utilisation de matériaux drainants pour le cheminement piéton (type béton drainant), le projet améliore significativement le confort thermique :

- rafraîchissement passif des façades par évapo-transpiration végétale ;
- contribution à la lutte contre les pics de chaleur en cœur de ville.

Le projet est conçu pour s'intégrer parfaitement aux contraintes existantes (structure sur dalle de parking) avec :

- le renforcement des fondations pour accueillir la masse complémentaire des végétaux et des nouveaux revêtements ;
- une rénovation complète de l'étanchéité ;
- un éclairage adapté garantissant la sécurité tout en minimisant la pollution lumineuse.

Par ailleurs, la mise en œuvre du chantier s'effectuera depuis le sous-sol afin de préserver l'accès aux logements durant les travaux.

Ce projet illustre l'engagement de La France Mutualiste en matière d'écoresponsabilité. En favorisant la biodiversité locale, en réduisant les effets des îlots de chaleur et en améliorant le cadre de vie des habitants, il constitue un exemple de valorisation environnementale d'un patrimoine bâti en milieu urbain dense.





2.

Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

La France Mutualiste se structure d'année en année afin de fournir une analyse ESG de plus en plus poussée.

Notre gestion d'actifs s'appuie sur une équipe (analystes et gérants) formée et diplômée à l'ESG, via le CESGA (Certified ESG Analyst). Le CESGA est la plus ancienne certification qui a pour objectif de développer et de certifier les compétences en analyse extra-financière des professionnels de l'analyse financière. Le poids moyen des ETP qui participent à la prise en compte des critères ESG est de 7, soit 100 % des ETP moyens de la direction des Investissements. Les ressources financières de l'équipe, dédiées à l'ESG, sont de 260 500 euros au 31 décembre 2024.

2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

En 2024, 75 % de l'équipe du service technique travaille quotidiennement à réduire notre impact environnemental et à l'amélioration énergétique (service technique : 9 personnes) :

- quatre inspecteurs techniques œuvrent à l'amélioration de la performance énergétique et environnementale dans le cadre de la rénovation des logements ;
- dans le cadre des réhabilitations/rénovations lourdes, le pôle Gros Travaux (2 collaborateurs) mène systématiquement des réflexions et études d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine et de réduction d'impact (choix des matériaux, optimisation des travaux et durée, etc.) qui, le chiffrage et réalisation de travaux liés nous étudions la possibilité d'isoler nos façades dans un souci de confort thermique et d'amélioration et de performance énergétique.

Conformément à la politique Achats, nous avons mené en 2022 une consultation des prestataires TCE en charge de la rénovation des parties privatives. Ainsi nous avons retenu 14 entreprises en vue de limiter le risque de dépendance financière, sur la base d'un contrat-cadre avec bordereau de prix pour une durée de trois ans (2023-2025) comportant deux chartes (contractant et chantier) d'engagement en matière de droits sociaux et pratiques environnementales dans un processus d'amélioration continue de gestion et maîtrise des impacts environnementaux de notre activité.

Ainsi en 2024, suivant un budget alloué aux travaux de rénovation des parties privatives de 5 158 700 €HT, nous

avons réalisé des travaux RSE décomposés comme suit :

- travaux d'isolation thermique : 51 k€ ;
- installation de VMC : 24 k€ ;
- désamiantage : 88 k€ ;
- travaux d'isolation acoustique : 49 k€ ;
- installation de cuisines aménagées équipées : 285 k€.

Suivant maintenant un budget alloué aux gros travaux de 4 360 K€ HT (hors restructuration bâtiments Vaugirard), 1 622 k€ ont été alloués à la réfection et l'isolation de la toiture zinc du bâtiment central de Thébaud, dont 715 k€ pour le ravalement et la réfection des étanchéités des terrasses ; 2 120 k€ pour la réfection et la sécurisation des parties communes de Convention-Lourmel, 948 k€ pour la modernisation des ascenseurs.

L'intégralité des moyens financiers dédiés à l'ESG en 2024 représente 0,00014 % des actifs de La France Mutualiste.

La France Mutualiste s'appuie principalement sur la plateforme MSCI pour la collecte et l'analyse des données ESG, conformément aux critères méthodologiques présentés en amont. Ces données sont enrichies par des sources complémentaires telles que Bloomberg et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), notamment pour les aspects sectoriels et énergétiques. Concernant les énergies fossiles, et en particulier le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, les données proviennent de l'ONG Urgewald⁷ pour l'élaboration de politiques d'exclusion robustes.

FOURNISSEURS DE DONNÉES EXTERNES POUR L'ANALYSE ESG ET CLIMATIQUE

PRESTATAIRES	DONNÉES FOURNIES
 MSCI	Notation ESG des émetteurs
	Données carbone
	Données d'alignement de température
	Données sur les controverses
	Données sur les États
	Données réglementaires SFDR et taxonomie européenne
	Données sur la biodiversité
 urgewald	Global Coal Exist List (GCEL)
	Global Metallurgical Coal Exist List (MCEL)
	Global Oil & Gas Exist List (GOGEL)
 iea	Données sur les États
 Bloomberg	Données financières

⁷ ONG allemande spécialisée dans les enjeux environnementaux et les droits humains, Urgewald fait figure de référence en matière d'identification des entreprises exposées aux énergies fossiles. Ses données sont largement utilisées par les acteurs financiers dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques d'exclusion.

3.

Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

La France Mutualiste est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2024 de 18 administrateurs. Ils sont élus par l'assemblée générale.

À fin 2024, à la suite de trois cooptations au cours de l'année, l'âge moyen des administrateurs s'établit à 62 ans, contre 66 ans à fin 2023. La répartition femmes-hommes reste inchangée, avec une parité parfaite : 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Les membres du comité de direction et les administrateurs

consolident leur maîtrise des enjeux extra-financiers grâce aux remontées régulières d'informations législatives, réglementaires et sur l'état de nos actifs par l'équipe de gestion lors des comités d'investissement. Le conseil d'administration a également suivi une formation dédiée à l'ESG. L'effort de formation sera poursuivi en 2025.

Les collaborateurs sont également impliqués dans l'ESG via les points 3 et 4 de l'accord d'intéressement 2022-2024, cela représente respectivement 1,2 % de la masse salariale pour la RSE et 1,1 % de la masse salariale pour la performance sociale. Ces critères d'intéressement sont de l'ordre environnemental et social, avec, pour exemple, le taux de réduction de l'empreinte carbone de nos investissements gérés en direct (obligations).

Les réflexions stratégiques sur l'ESG pour les actifs de La France Mutualiste sont menées conjointement avec la direction générale et la direction financière et RSE. Elles sont ensuite exposées et validées par le conseil d'administration avant une application à la gestion.

4.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sa mise en œuvre

La France Mutualiste délègue la gestion « action » de son portefeuille d'investissements à des sociétés de gestion via des OPC dédiés. Sept fonds dédiés sont gérés par six sociétés différentes.

Ces sociétés appliquent leur stratégie d'engagement en lien avec notre politique d'investissement. La politique de vote de ces sociétés prévaut sur nos ambitions, toutefois une discussion avec les gérants des fonds dédiés est ouverte.

À l'avenir, La France Mutualiste souhaite engager des discussions en direct avec les sociétés dans lesquelles elle investit. De nombreuses sociétés, acteurs majeurs de notre économie nationale ou européenne, occupent une place importante de nos portefeuilles, et le dialogue avec ces émetteurs est nécessaire au succès des engagements environnementaux et sociaux pris par notre mutuelle.





5. Taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles

5.1 Alignement à la taxonomie

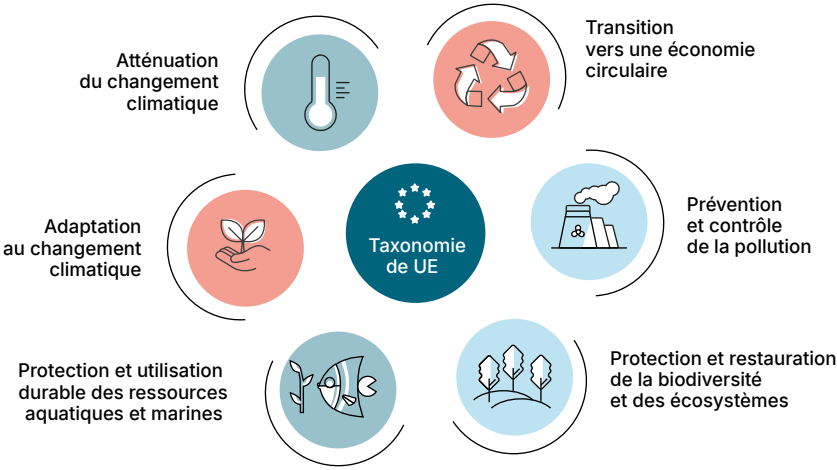
76%
Part des actifs concernés

La taxonomie européenne permet d'établir un système de classification homogène et comparable des activités durables. La taxonomie liste à ce jour un peu plus de cent activités représentant plus de 93 % des émissions de gaz à effet de serre.

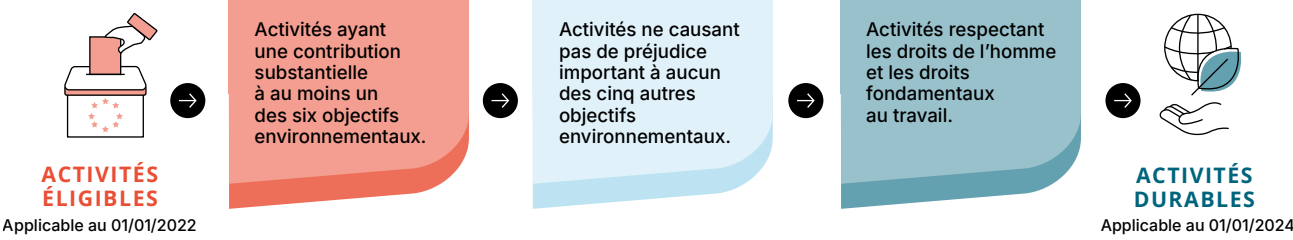
Les six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

LES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



ÉTAPES À SUIVRE PAR UNE ACTIVITÉ POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME DURABLE



Éligibilité et alignement

Une activité est dite « éligible » si elle est présente dans la liste d'activités d'un des six objectifs environnementaux.

Pour qu'une activité économique soit considérée comme durable au sens de la taxonomie européenne, elle doit satisfaire à l'ensemble des critères suivants :

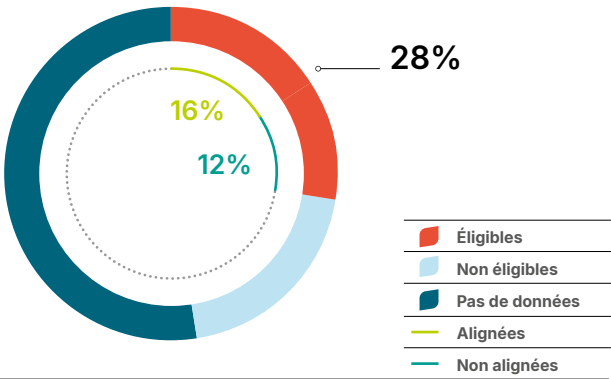
1. contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux définis par la réglementation européenne ;
2. ne pas causer de préjudice important (principe du « Do No Significant Harm » - DNSH) aux cinq autres objectifs environnementaux ;
3. respecter les garanties minimales, notamment les droits de l'homme et les droits fondamentaux au travail, en ligne avec les principes directeurs de l'OCDE et les conventions de l'OIT.

Nous avons fait le choix de présenter ces données à partir des estimations fournies par MSCI, reconnu comme l'un des fournisseurs les plus conservateurs sur ce sujet. Les chiffres sont exprimés en proportion des Capex (dépenses d'investissement) des entreprises en portefeuille.

À fin 2024, 28 % des actifs cotés détenus en portefeuille sont éligibles à la taxonomie européenne, contre 25 % l'année précédente. Cela signifie qu'ils relèvent d'activités susceptibles de contribuer positivement à l'un des objectifs environnementaux définis par la réglementation.

ALIGNEMENT DES CAPEX À LA TAXONOMIE

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



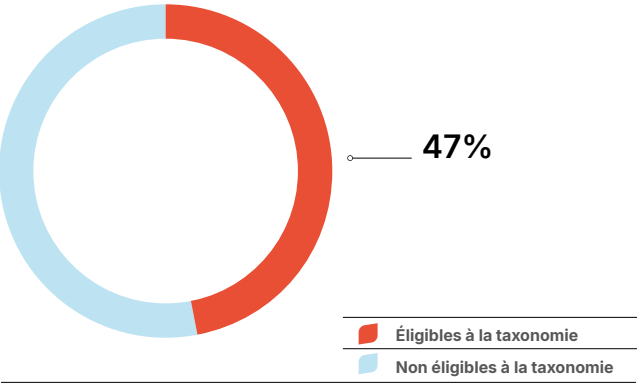
Une part importante des données non disponibles concerne principalement :

- des entreprises non européennes, pour lesquelles la publication reste limitée ;
- et le secteur bancaire, historiquement peu couvert sur ce volet.

En conséquence, le taux d'éligibilité des obligations d'entreprises détenues en direct atteint 47 % à fin 2024, contre 43 % l'année précédente.

Données relatives au portefeuille d'obligations d'entreprise :
Pour plus de détails, cf. annexe 4 et 5.

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISES,
PART D'ÉLIGIBILITÉ DES CAPEX À LA TAXONOMIE
La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Dans notre portefeuille d'obligations, près de la moitié des investissements sont éligibles à la taxonomie, et plus d'un quart des sociétés, alignées à la taxonomie. Certaines de nos obligations sont 100 % alignées à la taxonomie. Afin de continuer à financer la transition énergétique, nous privilégions ce type d'investissements obligataires.

La répartition sectorielle des activités alignées à la taxonomie est la suivante :

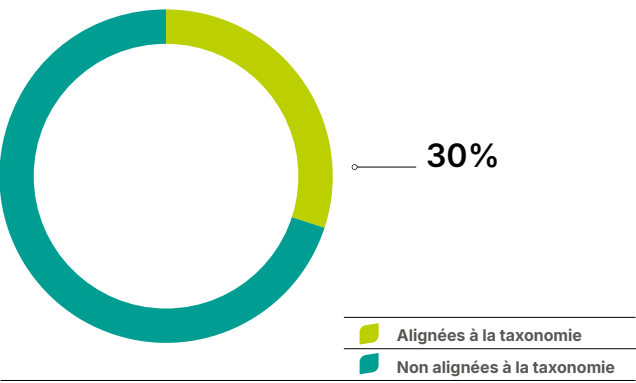
TOP 10 DES SECTEURS ALIGNÉS
À LA TAXONOMIE
La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

Énergies alternatives	81,9%
Électricité	79,1%
Fabrication métallique	68,4%
Sociétés d'investissement immobilier	68,3%
Gaz	58,4%
Service public d'eau	44,5%
Stockage/entrepôt	38,0%
Banques	36,9%
Produits forestiers et papier	33,7%
Transport	31,1%

Concernant l'alignement à la taxonomie, c'est-à-dire les activités répondant à l'ensemble des critères techniques (contribution substantielle, DNSH, garanties sociales), **16 % des actifs cotés du portefeuille sont alignés**, contre 11 % pour l'indice de référence.

Sur le périmètre des obligations d'entreprise en direct, le taux d'alignement s'élève à 30 %, contre 18 % pour son indice boursier.

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISES,
PART D'ALIGNEMENT DES CAPEX À LA TAXONOMIE
La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Le secteur des énergies alternatives est désormais le plus fortement aligné à la taxonomie européenne. Il est suivi de près par le secteur de l'électricité, tous deux composés d'acteurs majeurs engagés dans la transition énergétique tels qu'Acciona Energía, EDF, Scottish Power UK, ENEL, Iberdrola ou EDP Renováveis, très présents dans notre portefeuille obligataire.

Viennent ensuite les secteurs de la fabrication métallique et des sociétés d'investissement immobilier, avec des entreprises comme Prysmian, Tenaris, Covivio, Klépierre ou Unibail-Rodamco. Le secteur du gaz, souvent controversé, présente un taux d'alignement élevé, traduisant le rôle transitoire encore reconnu à certaines activités sous conditions strictes.

Les services publics d'eau, les entrepôts, ainsi que le secteur bancaire affichent des taux d'alignement plus modérés, mais non négligeables, tandis que les produits forestiers et papier et le transport ferment ce top 10.

5.2 Combustibles fossiles – SFDR



5.2.1 Part des encours impliqués

Au sens de la réglementation SFDR, et selon les données MSCI établies conformément aux recommandations en vigueur, l'exposition de nos actifs cotés à des entreprises impliquées de près ou de loin dans les combustibles fossiles correspondant à l'indicateur PAI n° 4 (*Principal Adverse Impact*) s'élève à 11,2 % du total analysé au 31/12/2024, soit 695 M€, contre 11,6 % pour le benchmark.

Cette exposition est majoritairement portée par la poche obligataire, représentant 12,2% du portefeuille, et se concentre très largement sur le secteur des services aux collectivités, qui constitue à lui seul 71 % de cette exposition.

Les principaux émetteurs de cette poche incluent Iberdrola, E.ON, EnBW et Engie, avec des niveaux d'exposition aux

énergies fossiles allant de 28 % à 58 %. Iberdrola, premier contributeur individuel avec un investissement de 80 M€, affiche une exposition de 27,9 % aux énergies fossiles, tout en se positionnant comme l'un des leaders mondiaux dans le développement des énergies renouvelables.

Ces positions constituent des reliquats en portefeuille, dont le maintien s'explique par les efforts de transition significatifs de ces entreprises, notamment par des Capex largement alignés à la taxonomie européenne, orientés vers les énergies renouvelables et la décarbonation.

Les poches Actions (8,3 %) et Convertibles (4,7 %) présentent des expositions marginales, concentrées également sur les secteurs énergie et *utilities*.

L'exposition dans les autres secteurs demeure résiduelle ou nulle, reflétant une stratégie d'investissement responsable et sélective, visant à accompagner la transition énergétique sans financer l'expansion des énergies fossiles.

Pour plus de détails sur le mix énergétique des services aux collectivités et de l'énergie, voir la section 6.3.3 Mix énergétique des électriciens.

SFDR — COMBUSTIBLES FOSSILES — PART DES EXPOSITIONS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

Secteurs	PART OBLIGATAIRE		PART ACTIONS		PART CONVERTIBLES		TOTAL DES ACTIFS COTÉS	
	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %
Service aux collectivités	412	8,6%	29	2,2%	3	2,2%	443	7,2%
Énergie	134	2,8%	56	4,4%	1	1,1%	192	3,1%
Matériaux de base	27	0,6%	5	0,4%	2	1,2%	34	0,5%
Consommation de base	10	0,2%	13	1,0%	0,00	0%	23	0,4%
Financier	0,0	0%	0,35	0,0%	0,00	0%	0,35	0,0%
Consommation discrétionnaire	0,0	0%	2	0,1%	0,00	0%	2	0,0%
Industriel	0,0	0%	1	0,1%	0,21	0,2%	1	0,0%
Communication	0,0	0%	0,35	0,0%	0,00	0%	0,35	0,0%
Autres	0,0	0%	0,00	0,0%	0,00	0%	0,00	0,0%
Total	583	12,2%	106	8,3%	6	4,7%	695	11,2%

5.2.2 Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique



Conformément aux exigences du PAI n° 6 du règlement SFDR, nous mesurons l'intensité de consommation énergétique (en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires) pour les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact.

SFDR — INTENSITÉ DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

Intensité de consommation énergétique pour les secteurs à fort impact	PART OBLIGATAIRE		PART ACTIONS (OPC DÉDIÉS)		PART CONVERTIBLES (OPC)		TOTAL DES ACTIFS COTÉS	
	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)
La France Mutualiste	96%	0,60	96%	0,31	95%	0,59	96%	0,54
Benchmark	95%	0,49	99%	0,35	97%	1,17	96%	0,47

Au 31/12/2024, l'intensité énergétique moyenne de notre portefeuille d'actifs s'élève à 0,54 GWh/M€, contre 0,47 GWh/M€ pour le benchmark, sur la base d'un taux de couverture élevé de 96 %, garantissant la fiabilité de la mesure.

À première vue, les intensités de consommation énergétique spécifiques par classe d'actifs montrent que le benchmark présente en moyenne des intensités plus élevées, notamment sur :

- la poche Convertibles (1,17 GWh/M€ pour le benchmark contre 0,59 pour La France Mutualiste) ;
- et la poche Actions (0,35 contre 0,31 GWh/M€).

Cependant, l'intensité globale du portefeuille de La France Mutualiste ressort au-dessus de celle du benchmark. Ce paradoxe s'explique principalement par la pondération structurellement plus élevée de la poche obligataire dans notre portefeuille. Cette classe d'actifs, plus intensément consommatrice d'énergie dans notre cas (0,60 GWh/M€ contre 0,49 pour le benchmark), pèse davantage sur l'intensité moyenne pondérée.



6.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

6.1 Objectif d'alignement de La France Mutualiste

La France Mutualiste a pour objectif de réduire, d'année en année, entre 2 % et 5 % l'empreinte carbone du portefeuille géré en direct afin de rester en ligne avec les objectifs de réduction du réchauffement climatique de 2 °C à l'objectif 2050.

Nos investissements en obligations, actions et notre patrimoine immobilier sont couverts par l'objectif de GES (quantité d'émissions tCO₂e) et d'alignement de température.

Nous disposons d'un bon suivi de l'objectif de GES qui couvre 8,7 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 90 % des actifs totaux de La France Mutualiste.

L'objectif d'alignement de température des activités couvre chez MSCI une très large partie de nos actifs cotés (97 %). Cette donnée nous permet d'analyser 7 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 72 % des actifs totaux de La France Mutualiste.

6.2 Situation actuelle

6.2.1 Empreinte carbone – loi Énergie Climat 29 & SFDR

90%
Part des actifs concernés

Émetteurs privés

63%
Part des actifs concernés

L’empreinte carbone du portefeuille d’investissements constitue l’indicateur central suivi par La France Mutualiste pour évaluer la capacité des entreprises en portefeuille à s’adapter aux enjeux climatiques. Elle représente les émissions « embarquées » par le portefeuille, exprimées en tonnes de CO₂ équivalent⁸ (tCO₂e). Les données présentées ci-dessous couvrent exclusivement les émissions des entreprises détenues, à l’exclusion de celles des États, calculées selon une méthodologie distincte. Le taux de couverture de cet indicateur est relativement bon, à 94 %.

L’empreinte et l’intensité carbone sont calculées à partir des données climatiques et financières fournies par MSCI, notamment à partir de l’EVIC (*Enterprise Value Including Cash*), et du chiffre d’affaires.

ÉMISSIONS FINANCIÉES

$$\sum_i^n \left(\frac{Investissement^{(i)}}{EVIC^{(i)}} \times Émissions\ GES\ de\ l'émetteur(i) \right)$$

Les émissions financées représentent la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapporté à l’EVIC et multiplié par les émissions en tCO₂e de l’entreprise. Ceci représente la « part embarquée » des émissions par le biais de nos investissements.



⁸ Unité qui permet de comparer les différents gaz à effet de serre selon leur potentiel de réchauffement global.

EMPREINTE CARBONE (TONNES ÉQUIVALENT CO₂ PAR MILLION D’EUROS INVESTI)

$$\sum_i^n \left(\frac{Investissement^{(i)}}{EVIC^{(i)}} \times Émissions\ GES\ de\ l'émetteur(i) \right) \times 1\,000\,000$$

L’empreinte carbone normalisée, exprimée en tCO₂e/M€ investi, permet de mesurer la part des émissions de gaz à effet de serre « embarquée » par le portefeuille, ramenée à une base d’un million d’euros. Cette normalisation facilite la comparaison entre portefeuilles de tailles différentes ou entre différents acteurs du marché.

INTENSITÉ CARBONE (TONNES ÉQUIVALENT CO₂ PAR MILLION D’EUROS CHIFFRE D’AFFAIRES)

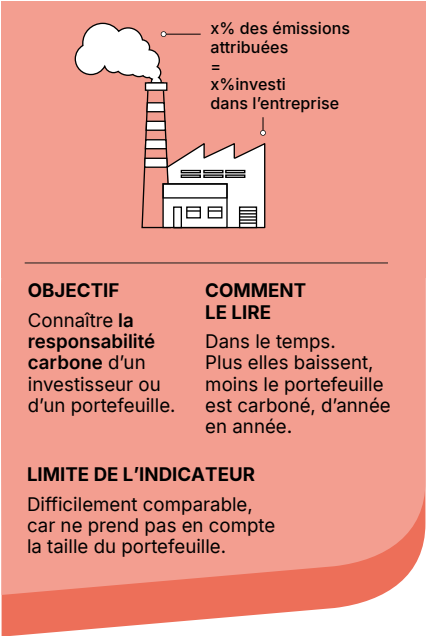
$$\frac{\sum_i^n \left(\frac{Investissement^{(i)}}{EVIC^{(i)}} \times Émissions\ GES\ de\ l'émetteur(i) \right)}{\sum_i^n \left(\frac{Investissement^{(i)}}{EVIC^{(i)}} \times Chiffre\ d'affaires\ de\ l'émetteur(i) / 1\,000\,000 \right)}$$

L’intensité carbone du portefeuille, exprimée en tCO₂e/M€ CA, mesure l’efficacité carbone des entreprises en portefeuille en rapportant leurs émissions de gaz à effet de serre à leur activité économique. Contrairement à l’empreinte carbone, qui est rapportée à l’investissement, l’intensité carbone permet d’évaluer la performance environnementale des émetteurs en fonction de leur capacité à générer de la valeur. Cette approche est particulièrement pertinente pour comparer des entreprises de tailles différentes ou appartenant à des secteurs à intensité carbone variable.

Pour chacune de ces formules, les données les plus récentes ont été utilisées. Le montant des investissements pour les obligations porte sur le nominal investi dans les sociétés contrairement à la valeur de marché à fin d’année 2024 pour les actions ainsi que les obligations convertibles. Les données relatives aux émissions de GES intègrent les Scopes 1, 2 et 3.

ÉMISSIONS FINANCIÉES

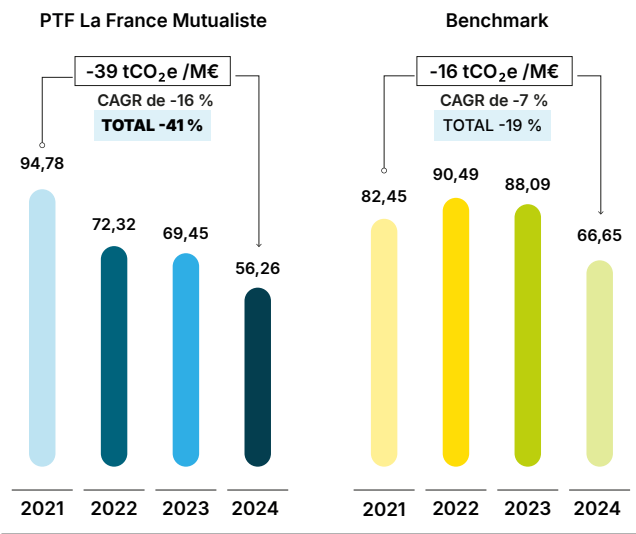
Les émissions financées attribuent **une part des émissions d’une entreprise à ses investisseurs**, proportionnellement à la **valeur de leur investissement** dans l’entreprise.



Pour les Scopes 1 et 2, les émissions financées de nos actifs cotés s’élèvent à 335 622 tCO₂e, en baisse de 5 % par rapport à l’année précédente. Rapportée à la taille des portefeuilles afin d’en permettre la comparabilité, l’empreinte carbone ressort à **56,3 tCO₂e par million d’euros investi, soit une diminution significative de 19 % sur un an.** L’intensité carbone s’établit quant à elle à 90,3 tCO₂e par million d’euros de chiffre d’affaires, en recul de 5 % également.

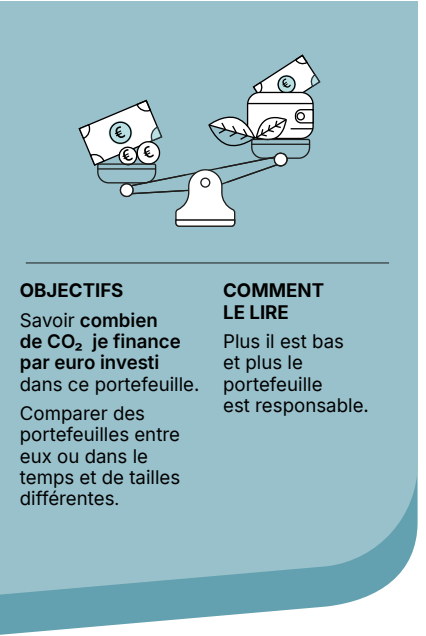
EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D’ACTIFS COTÉS (tCO₂e /M€ D’EVIC INVESTI)
SCOPE 1 ET 2

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



EMPREINTE CARBONE

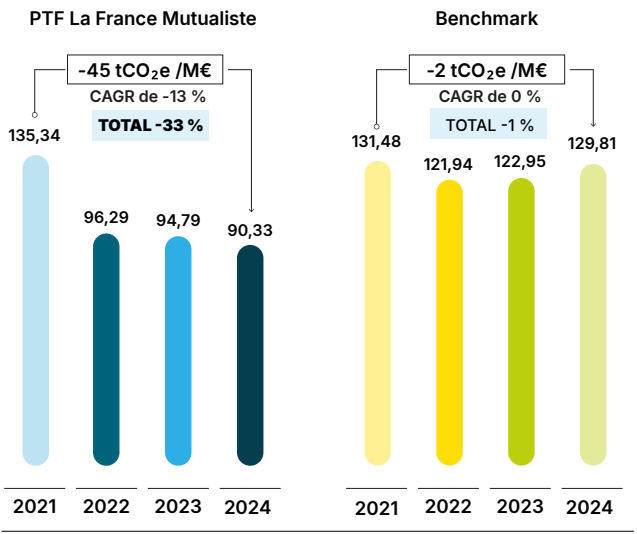
L’empreinte carbone mesure **les émissions financées, rapportées à chaque million investi.**



Les portefeuilles de La France Mutualiste affichent des performances climatiques significativement meilleures que leurs indices de référence : l’empreinte carbone consolidée des actifs cotés est inférieure de 20 % à celle du benchmark, tandis que l’intensité carbone est plus faible de 23 %. À noter que la poche de convertibles est fortement concentrée, avec dix principaux émetteurs représentant à eux seuls près de 70 % des émissions financées de ce compartiment.

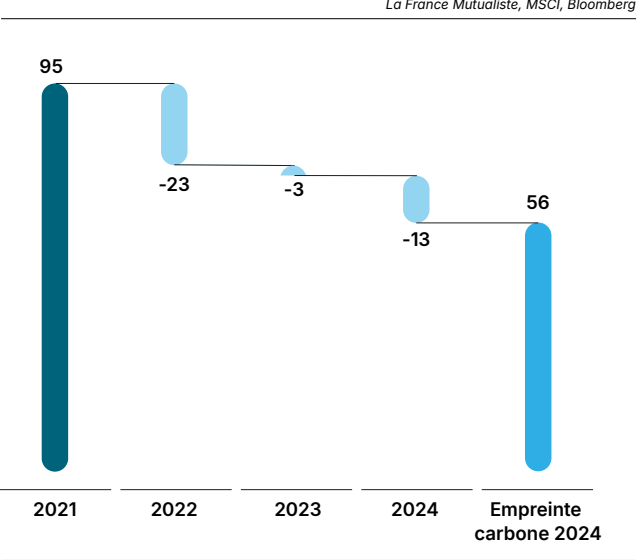
INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE D’ACTIFS COTÉS (tCO₂e /M€ CA)
SCOPE 1 ET 2

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Le graphique ci-dessous illustre la trajectoire de l’empreinte carbone de notre portefeuille d’actifs cotés. Entre 2021 et 2024, celle-ci est passée de 94,8 à 56,3 tCO₂e/M€, soit **une réduction de 41 %**. Cette baisse résulte principalement de la réallocation du portefeuille vers des actifs à plus faible intensité carbone, combinée aux efforts de décarbonation des émetteurs en portefeuille.

TRAJECTOIRE DE L'EMPREINTE CARBONE (TCO₂E/M€ INVESTI) DES ÉMETTEURS PRIVÉS



En 2022, plusieurs arbitrages ont été réalisés en vue de réduire l’exposition aux secteurs les plus émetteurs. Cela s’est traduit par la cession d’obligations d’émetteurs tels que Veolia, Enel, TotalEnergies, SNCF et Engie. Ces entreprises opèrent principalement dans les secteurs des services publics, du transport et de l’énergie. Il s’agit ici de secteurs historiquement exposés aux énergies fossiles et à forte intensité carbone. Ces désengagements ont contribué à abaisser l’empreinte carbone du portefeuille tout en réorientant l’allocation vers des actifs mieux alignés avec les objectifs de transition climatique.

En 2023, une action forte a été menée avec un désengagement significatif du secteur pétrolier : notre exposition à TotalEnergies a été réduite de 55 %, passant de 88 M€ à 40 M€ en nominal. Par ailleurs, l’intégration systématique des critères climat dans l’analyse ISR et le suivi actif des trajectoires d’émissions ont permis de maintenir une dynamique de réduction continue sur les Scopes 1 et 2.

Conscients des enjeux persistants, nous poursuivrons nos efforts de décarbonation en affinant notre allocation et en renforçant notre engagement auprès des émetteurs à forte intensité carbone.

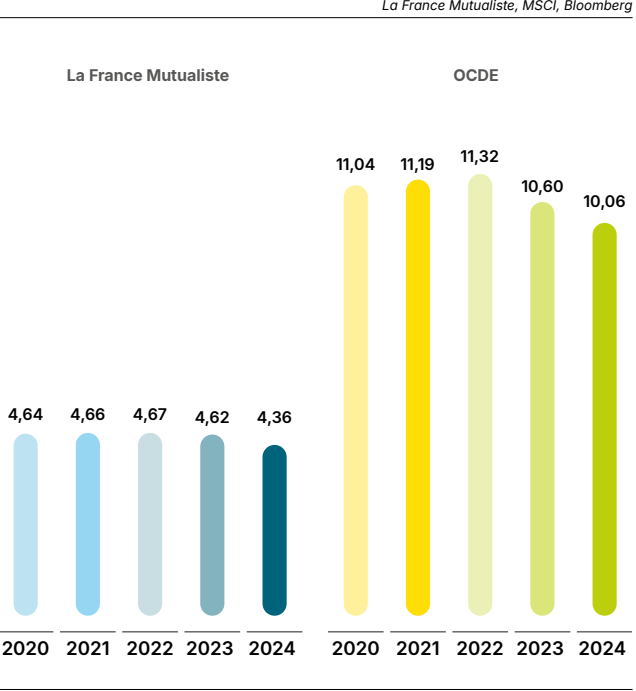
Les données relatives aux émissions font l’objet d’une analyse systématique pour chaque décision d’investissement de notre gestion en direct. Nous sélectionnons, dans chaque secteur, les leaders en matière d’émissions. Pour plus de détails concernant l’ensemble des Scopes 1 et 2 (cf. *tableau récapitulatif ci-après*).

Émetteurs publics



L’intensité carbone des émetteurs publics en portefeuille baisse légèrement. Avec une intensité de **4,36 tCO₂e** par habitant, les émetteurs publics sélectionnés affichent un résultat bien meilleur que la moyenne pondérée des pays de l’OCDE à 10,06 tCO₂e par habitant.

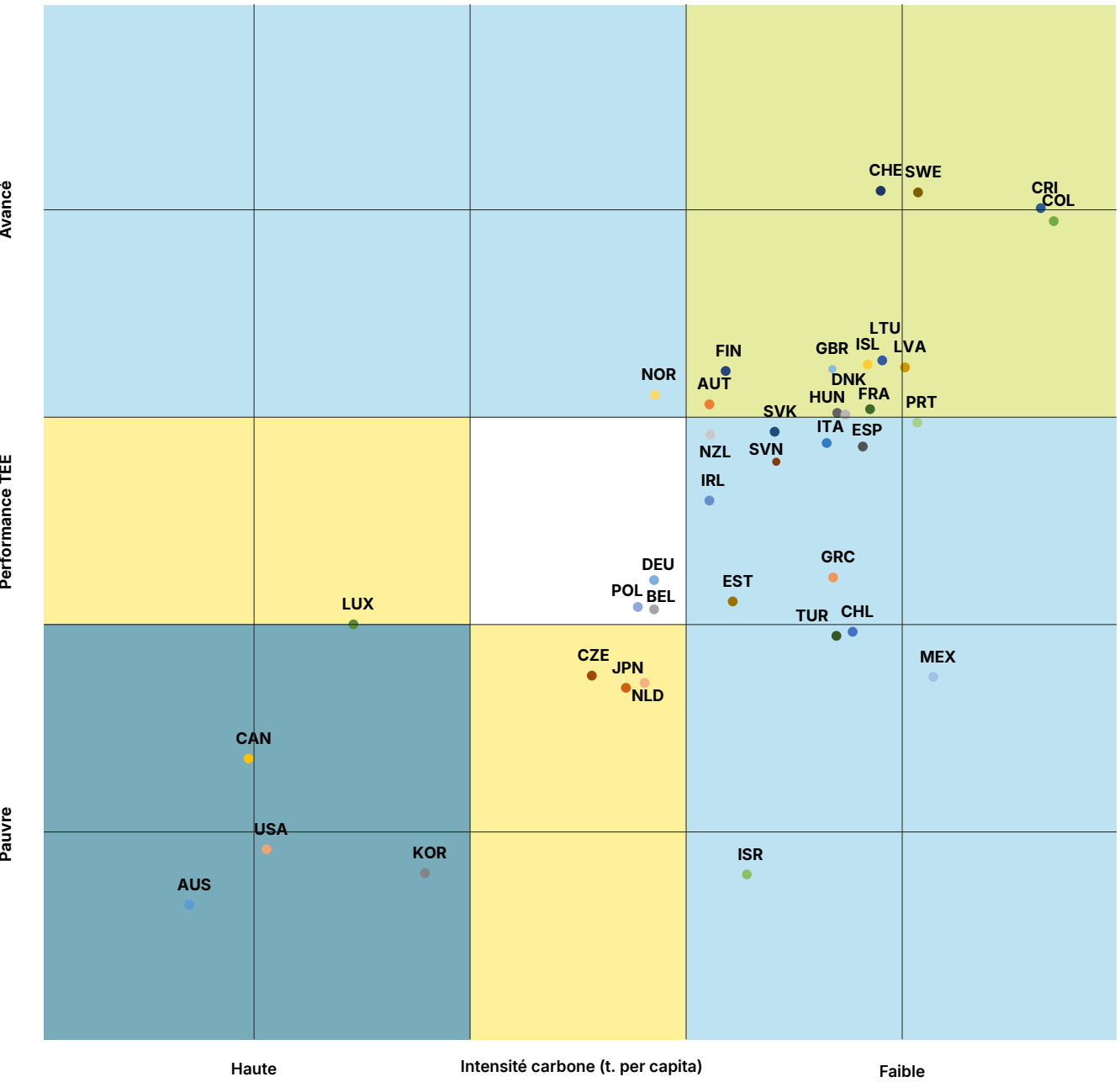
ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉTATS (TCO₂E PAR HABITANT)



Cette performance s’explique par le choix d’États européens peu émissifs tels que la France (4,25 tCO₂e par habitant), l’Italie (5,19) ou l’Espagne (4,68), contrairement à d’autres États de l’OCDE beaucoup plus carbonés tels que le Canada (14,91), l’Australie (14,21) ou les États-Unis (13,83). La France est la plus grosse pondération au sein du portefeuille. Ces émetteurs sont sélectionnés selon la matrice suivante :

MATRICE DE SÉLECTION DES ÉMETTEURS PUBLICS

La France Mutualiste, Moody's ESG Solution, AIE



Immobilier



Notre patrimoine immobilier détenu en direct, réparti sur dix ensembles immobiliers parisiens (composés de 54 bâtiments) et d’une surface totale de 97 638 m² (surfaces habitables), comptabilise des émissions pour un total de 3 627 tCO₂e sur l’année 2024, ce qui représente 3,38 tCO₂e rapporté au million d’euros investi.

La direction du Patrimoine immobilier travaille continuellement à l’amélioration de l’efficacité de la performance énergétique du patrimoine détenu en pleine propriété et à la réduction de son empreinte carbone. Ainsi, conformément à la seconde réforme « DPE Logement » applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, La France Mutualiste travaille simultanément aux travaux d’amélioration énergétique des installations de chauffage, des parties communes et des logements.

Résumé – tous les actifs

ARTICLE 29 — DONNÉES CARBONE

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	ÉMISSIONS ARTICLE 29 — SCOPE 1 ET 2					
	Taux de couverture	Émissions financées (tonnes eq.CO ₂)	Taux de couverture	Empreinte carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ d'EVIC investi)	Taux de couverture	Intensité carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ CA)
Portefeuille Obligations privées	96%	268 812	81%	68	97%	93
Benchmark	97%	171 821	97%	71	98%	139
Écart vs benchmark				-4%		-33%
Portefeuille Actions (OPC dédiés)	96%	55 667	97%	45	97%	75
Benchmark	99%	66 683	99%	53	99%	93
écart vs benchmark				-14%		-19%
Portefeuille convertibles (OPC)	95%	11 143	95%	88	96%	139
Benchmark	97%	15 022	97%	115	98%	311
Écart vs benchmark				-24%		-55%
Total des actifs cotés	96%	335 622	96%	56	97%	90
Benchmark	98%	253 526	98%	67	98%	130
Écart vs benchmark				-16%		-30%
Immobilier — détenu en direct	100%	3 627	100%	3,4	100%	n.a.
Total des actifs analysés	94%	339 249	87%	53	97%	90

Pour plus de détails concernant l'ensemble des Scopes 1, 2 et 3, cf. annexe 6.

6.2.2 Alignement de température

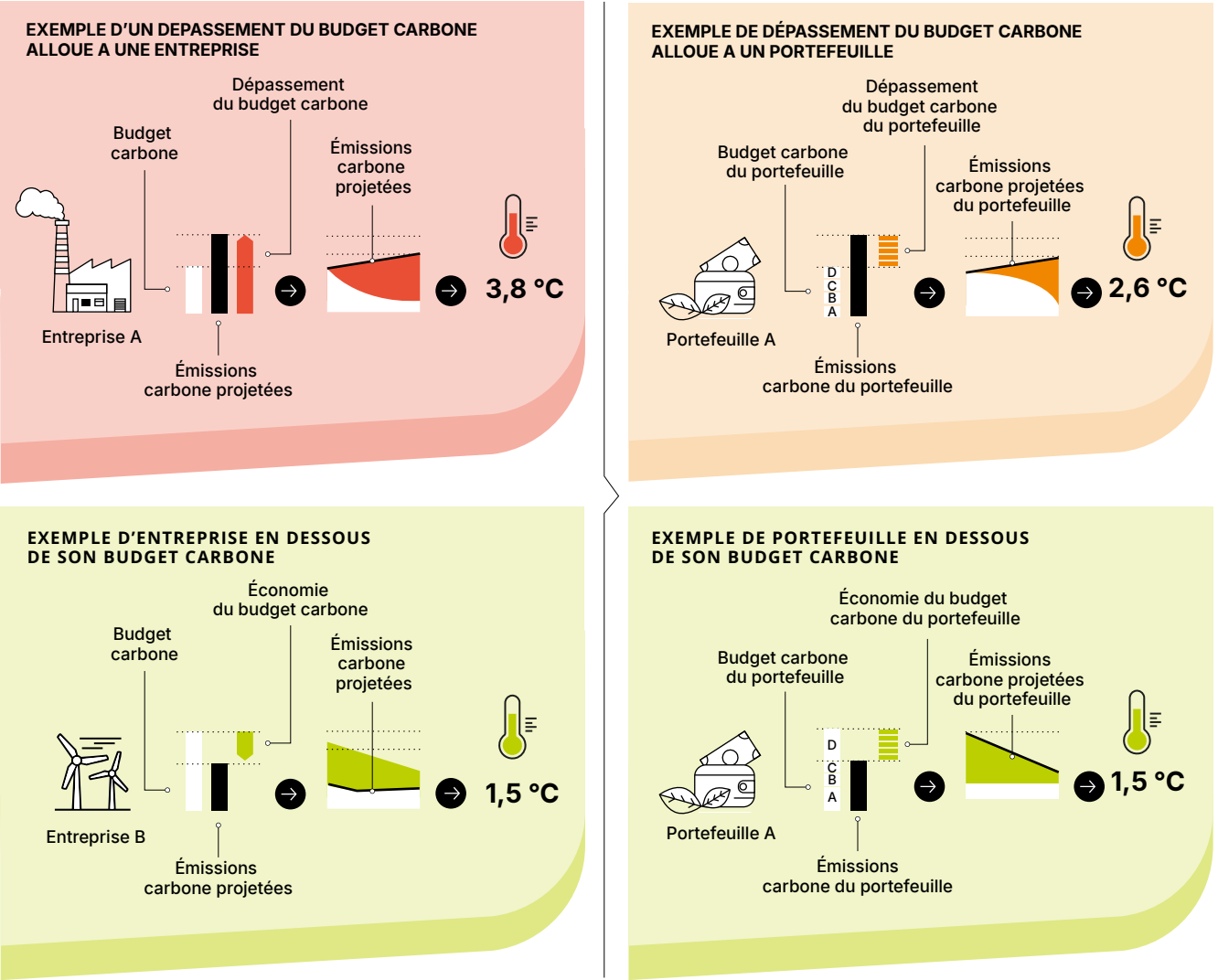


Afin d’avoir une vision du réchauffement climatique induite par les entreprises en portefeuille, celle-ci est exprimée en niveau d’alignement des activités sur un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2 °C en 2100, par rapport à la période préindustrielle.

L’indicateur ITR (*Implied Temperature Rise*), fourni par MSCI, permet d’estimer la trajectoire climatique implicite d’un portefeuille en fonction des engagements, des émissions actuelles et des plans de transition déclarés par les entreprises qui le composent. Exprimé en degrés Celsius, il donne une estimation de la hausse de température à laquelle le portefeuille contribuerait d’ici 2100, si le monde suivait le même profil d’émissions que les émetteurs détenus. Les valeurs se situent entre 1 et 10.

ITR : ÉLEVATION DE TEMPÉRATURE IMPLICITE

L'ITR répond à la question : "Si tout le monde faisait comme cette entreprise, ce pays ou ce portefeuille d'investissement, à combien de degrés se réchaufferait la planète ?"

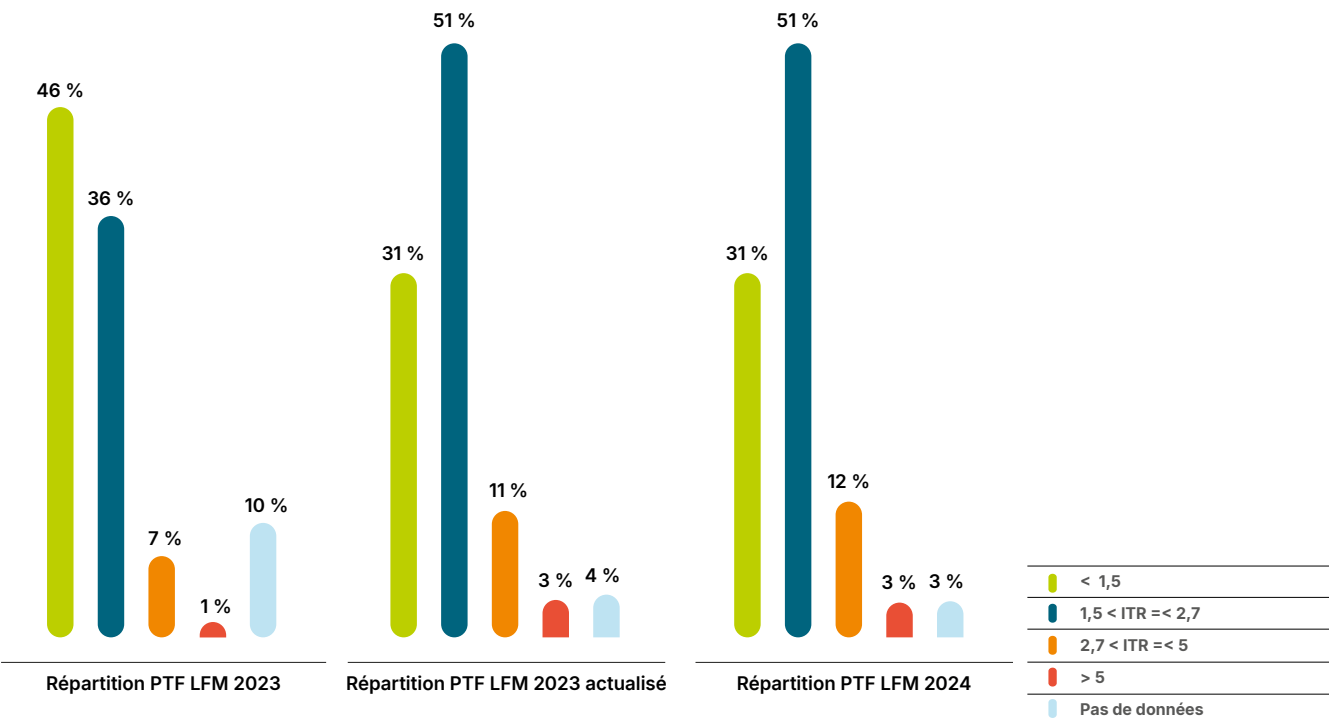


Grâce à un suivi régulier et précis de notre portefeuille, nous avons pu observer que l'application de cette nouvelle méthodologie a un impact structurel important : le même portefeuille que celui de 2023, qui affichait alors un ITR de 1,92 °C, présenterait aujourd'hui un ITR de 2,14 °C dans le nouveau modèle, un niveau identique à celui de notre portefeuille actuel.

Cela confirme la pertinence de nos choix d'allocation récents, qui contribuent à limiter la hausse implicite malgré le durcissement méthodologique.

ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE DES ÉMETTEURS PRIVÉS EN PORTEFEUILLE

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de la répartition des émetteurs privés en portefeuille selon leur niveau d'ITR, entre le portefeuille 2023, sa version actualisée avec la nouvelle méthodologie MSCI, et le portefeuille 2024.

On observe une baisse significative de la part des émetteurs alignés avec un scénario d'une augmentation de la température inférieure à 1,5 °C, passant de 46 % (modèle 2023) à 31 % en 2024 suite à la mise à jour du modèle MSCI. Cette évolution ne reflète pas une dégradation intrinsèque de la qualité climatique des investissements, mais s'explique principalement par le renforcement méthodologique opéré par MSCI, qui a durci ses critères d'évaluation des trajectoires d'émissions des émetteurs comme nous l'avons vu en amont de cette partie. Par ailleurs, la part d'émetteurs avec

La France Mutualiste reste pleinement engagée à respecter son objectif de maintenir un ITR de 2 °C ou moins d'ici 2025. Bien que l'évolution des méthodologies externes échappe à notre contrôle, nous poursuivons activement nos efforts de sélection pour ce qui est de nos nouveaux investissements.

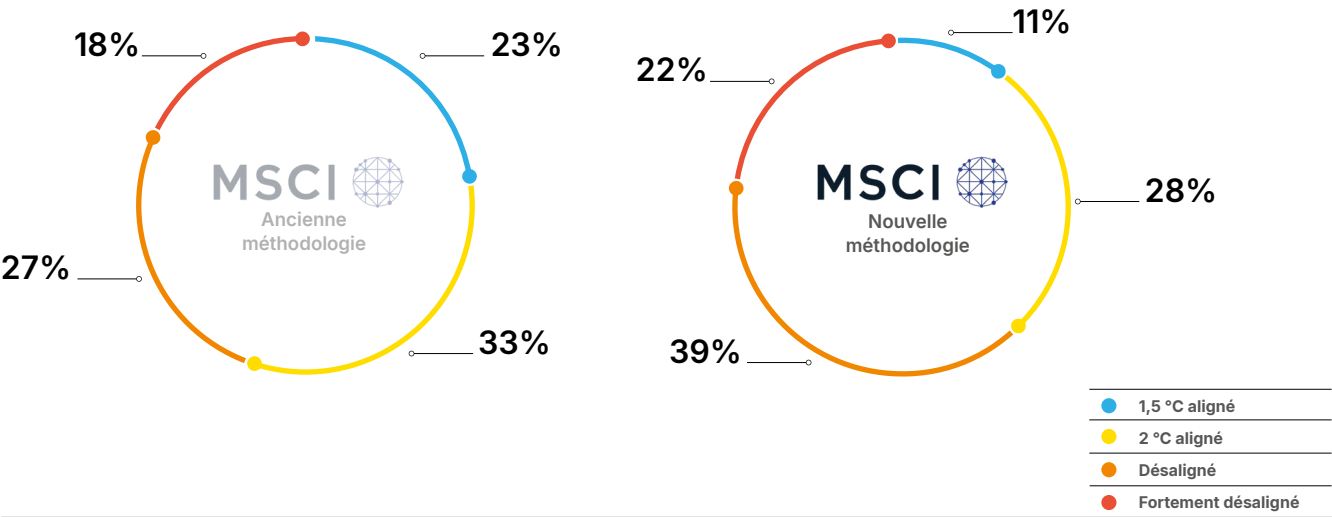
un ITR supérieur à 5 °C est passée de 1 % à 3 %, traduisant une concentration résiduelle sur quelques profils fortement non alignés. C'est notamment le cas de General Electric, dont l'ITR est passé de 4,9 °C à 10 °C, illustrant une dégradation marquée de sa trajectoire climatique selon les nouveaux standards de MSCI.

En parallèle, la part d'émetteurs sans données a été fortement réduite (de 10 % à 3 %), ce qui renforce la robustesse de l'analyse.

Ces résultats traduisent les effets conjoints d'un modèle plus strict et d'un réajustement progressif de notre stratégie de sélection, que nous poursuivons activement pour converger vers un portefeuille aligné à 2 °C.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES COTÉES SELON LEUR ALIGNEMENT AVEC LES PRINCIPAUX SEUILS CLIMATIQUES, AVANT ET APRÈS LA MISE À JOUR MÉTHODOLOGIQUE DU MODÈLE MSCI

MSCI

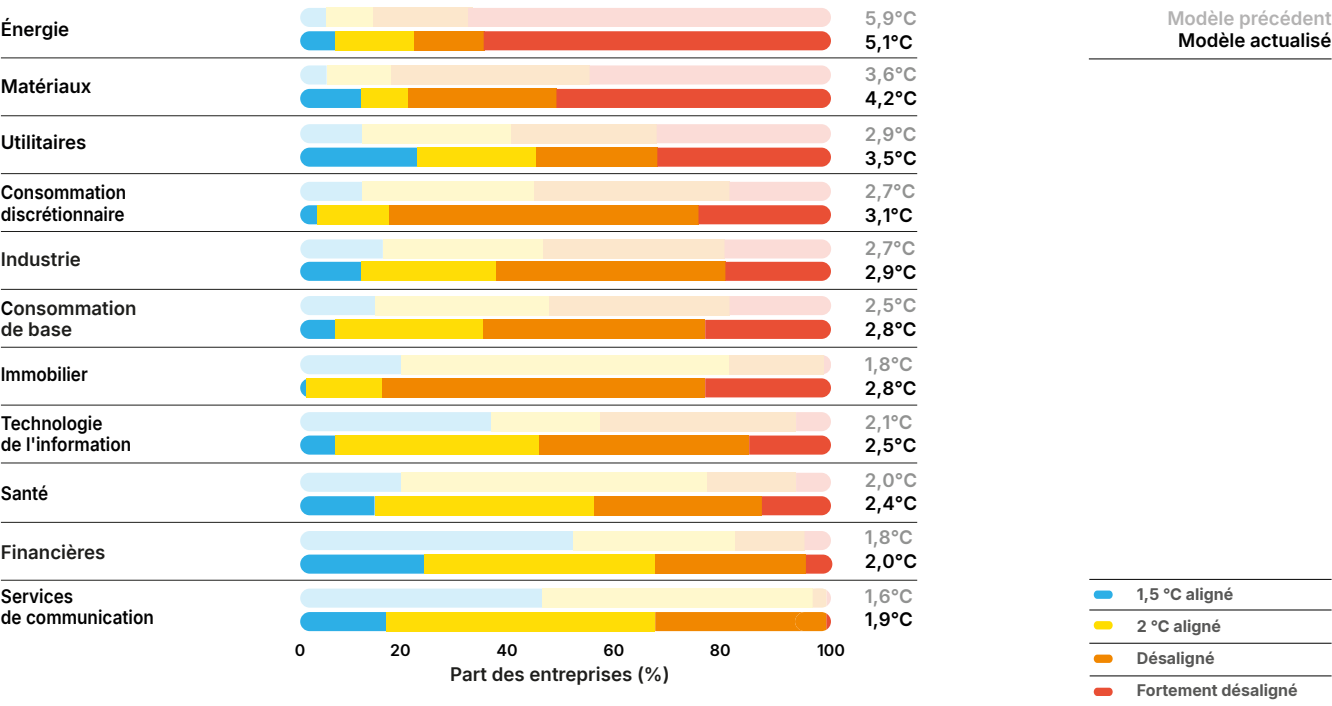


À l'échelle sectorielle, cette évolution se traduit par une hausse généralisée des ITR, notamment dans les secteurs historiquement intensifs en carbone comme l'énergie, les

matériaux et les services publics. La baisse des alignements est ainsi plus marquée dans ces secteurs, reflétant une réévaluation des plans de transition des entreprises selon les nouveaux standards.

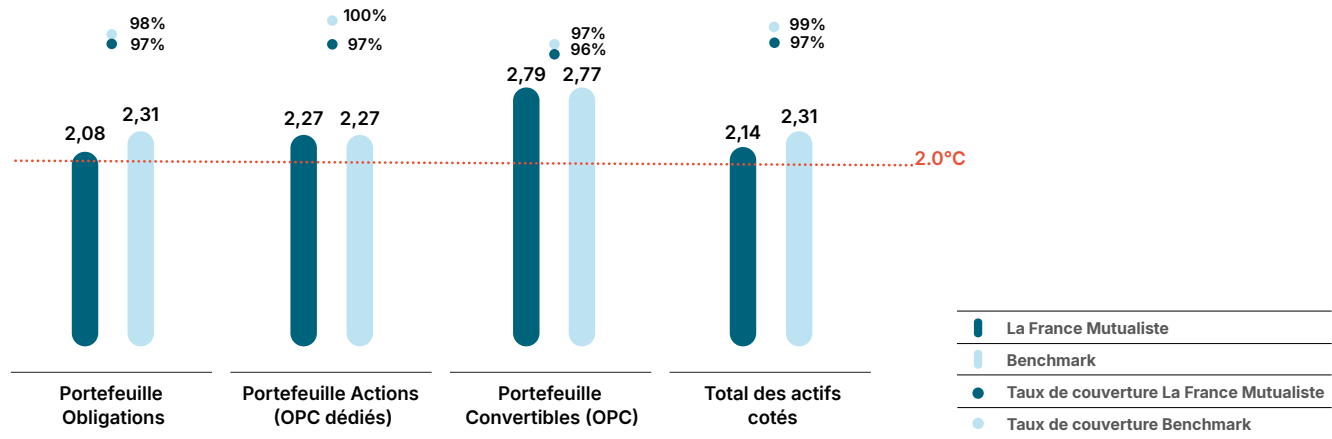
ÉVOLUTION DES ITR MOYENS ET DES DISTRIBUTIONS D'ALIGNEMENT PAR SECTEUR GICS®, COMPARANT LES RÉSULTATS DES ANCIENS ET NOUVEAUX MODÈLES MSCI

MSCI



ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE (°C)

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Le graphique ci-dessus met en évidence l'ITR par poche d'actifs cotés dans le portefeuille de La France Mutualiste, comparé aux benchmarks respectifs. Si l'ITR agrégé du portefeuille s'établit à 2,14 °C, néanmoins, la poche de convertibles affiche un ITR sensiblement supérieur, à 2,79 °C. Cette surchauffe s'explique par une concentration sectorielle marquée sur des émetteurs à forte intensité carbone, notamment dans les segments des technologies médicales et du transport, avec des titres tels qu'Insulet Corporation, Dexcom, Carnival Corporation, Transmedics et Safran.

Conformément à la loi « Énergie Climat », la politique climat de La France Mutualiste vise à aligner le portefeuille d'investissements à l'Accord de Paris – dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 °C, de préférence à 1,5 °C, par rapport au niveau préindustriel – et à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national.

L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5 °C d'ici 2030.

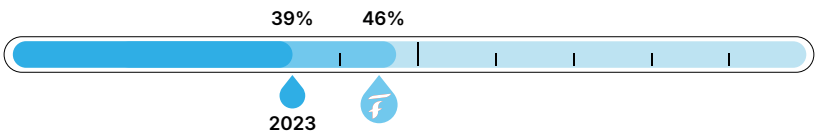
Afin d'atteindre son objectif, La France Mutualiste s'appuiera sur :

- une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2 °C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1 °C par an jusqu'à atteindre 1,5 °C au 31/12/2030 ;
- une politique d'exclusion, appliquée aux nouveaux investissements, visant les 33 % des sociétés les moins performantes des secteurs à fort enjeu climatique (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment) ;
- une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7 °C en 2023 diminuant ensuite de 0,1 °C par an jusqu'à atteindre 2 °C en 2030 ;
- une politique d'exclusion du charbon et des hydrocarbures au 31/12/2030.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à établir une stratégie de décarbonation et certaines visent la neutralité carbone via ce type de politique. MSCI fait l'inventaire des stratégies climatiques de toutes les sociétés. À fin 2024, la part de nos portefeuilles ayant une stratégie *Net Zero* est de 46 % contre 39% à fin 2023. Cette proportion est disparate entre les actifs. Le portefeuille obligataire Actions affiche le meilleur taux avec 47 % contre 46 % pour les OPC dédiés et seulement 23 % pour les convertibles.

PART DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE ALIGNÉE SUR UN OBJECTIF *NET ZERO* POUR 2050

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



6.2.3 Patrimoine immobilier

14%
Part des actifs concernés

Depuis 2012, La France Mutualiste réalise des audits techniques de ses immeubles afin de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants.

Ces audits et études, réalisés par des professionnels du bâtiment, permettent d'établir les plans pluriannuels de travaux, et de prioriser les interventions. Les améliorations environnementales du parc immobilier, la maîtrise des dépenses énergétiques, l'amélioration des espaces verts et le respect de l'hygiène, en particulier des locaux poubelles, sont les principaux objectifs recherchés dans ces études.

Nous intégrons également ces objectifs dans les relations avec les entreprises de travaux, qui doivent respecter une charte annexée aux contrats précisant nos exigences en matière de sécurité, de droit social, et de bonnes pratiques environnementales.

Dans le cadre de sa démarche d'alignement avec l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas carbone, La France Mutualiste met en œuvre de nombreuses actions sur son patrimoine immobilier visant à réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

- Déploiement de bornes électriques dans les parkings des patrimoines de Convention (Paris 15^e) et Chevert (Paris 07^e). Déploiement en cours dans les parkings de Codet et Psichari (Paris 07^e) courant 2025.
- Afin de maîtriser nos dépenses énergétiques tout en assurant le meilleur confort de nos locataires, nous continuons de suivre en temps réel les températures de chauffage de nos appartements suite à la mise en place et la maintenance de sondes de températures installées entre 2016 et 2017 dans un échantillon de logements tests. Ces capteurs nous permettent de contrôler le respect des températures minimales et maximales prévues aux contrats d'entretien et d'exploitation de nos installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et de les faire ajuster.
- Tous nos patrimoines sont équipés de robinets thermostatiques.
- Tous nos immeubles détenus en pleine propriété bénéficient d'un contrat d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage et équipements sanitaires. Nos contrats, de type MTI (marché température avec intéressement), comprennent la gestion de l'énergie (P1), à savoir gaz ou CPCU, l'entretien courant(P2) et la garantie totale à réparation et transparence des équipements(P3). Ce contrat inclut une démarche d'efficacité et d'amélioration de la performance énergétique suivant la ligne fixée par le Grenelle II, par la loi de transition énergétique du 17/08/2015. En 2022,

nous avons réduit les dépenses énergétiques de 4 %, en 2023, 5 %. En 2024 les dépenses énergétiques ont été réduites de 6 % soit une réduction de 15 % sur trois ans alors même que l'objectif contractuel sur trois ans (2022-2023-2024) était une réduction des consommations énergétiques de 10 % ;

- Depuis 2021, nous généralisons les éclairages led à l'occasion de la rénovation de nos parties communes ainsi que dans le cadre des rénovations des appartements ;
- Objectif zéro papier : quittance, signature électronique des baux.



- Lors des rénovations d'appartements :
 - équipement de mitigeurs à cran d'arrêt/mitigeurs hermostatiques et pommeaux de douches équipés de cartouches de réduction de pression ;
 - isolation thermique des murs en façade / thermo-acoustique des parquets ;
 - installation de VMC simple flux hydro-réglable en faux plafond composé d'une isolation thermique et acoustique ;
 - remplacement systématique des fenêtres simples vitrage par fenêtres double vitrage.
- Bien-être locataires :
 - solation acoustique des murs mitoyens ;
 - sécurisation et rénovation des parties communes de Convention-Lourmel : éclairage led, détecteur de présence ;
 - réfection et isolation thermique de la toiture de Thébaud Paris 15^e (dernière phase), ravalement et reprise des étanchéités des balcons ;
 - réception des modernisations des ascenseurs de Dantzig-Guillot-Toussaint (2023-2024) Paris 15^e, Thébaud Paris 15^e (2024-2025), 112 bd Courcelles Paris 17^e (2023-2024), Psichari Paris 17^e prévue en 2025 ;
 - isolation thermo-acoustique des parquets lors des rénovations totales ;
 - installation de revêtements sols ou carrelages sur chape acoustique ;
 - installation de cuisines semi-équipées ;
 - travaux de désamiantage.

6.3 Stratégie liée aux secteurs de l'énergie et du service aux collectivités

6.3.1 Charbon thermique



Cette rubrique se concentre sur le charbon thermique. Il est employé pour produire de l'énergie (électricité ou chaleur). Son utilisation est la plus intensive en CO₂ et contribue de manière significative au changement climatique. À l'inverse, le charbon métallurgique est utilisé dans le processus de fabrication de l'acier et n'a actuellement pas de solution de substitution.

En dépit de notre politique restrictive et de notre engagement à une sortie du charbon, certains de nos actifs en portefeuille possèdent une exposition au charbon, soit liée à l'extraction, soit liée aux installations énergétiques à base de charbon.

Cette exposition se base sur les données fournies par la *Global Coal Exit List* (GCEL) de l'ONG Urgewald dont les seuils quantitatifs sont définis ainsi :

- 20 % du chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique ;
- 20 % de production d'électricité à base de charbon thermique ou en capacité installée ;
- production de charbon thermique dépassant 10 millions de tonnes ;
- puissance installée des centrales au charbon dépassant 5 GW.

À fin 2024, moins de 1 % de nos actifs cotés, soit à peu près 30 millions d'euros, ont une implication dans le charbon thermique, contre 60 millions d'euros en 2023, en baisse de 50 %. La quasi-majorité des sociétés impliquées (96 %) sont issues du secteur des services aux collectivités. Le chiffre d'affaires moyen lié au charbon thermique des sociétés impliquées est de 9,4 %.

La majorité des sociétés du portefeuille impliquées dans le charbon thermique à fin 2024 ont une trajectoire de sortie du charbon à horizon 2030. Nous suivons de près ces sociétés dans la mise en place de leurs objectifs et prendrons les décisions adaptées en cas de non-progression.

ACTIVITÉS LIÉES AU CHARBON — PART DES EXPOSITIONS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg, Urgewald

	IMPLICATION DES SOCIÉTÉS DANS LE CHARBON (URGEWALD)			
	(Montant €)	en % total du portefeuille	% du CA des sociétés impliquées	% de la production d'électricité des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	27 000 000	0,6%	7,6%	24,2%
Benchmark		0,6%	22,8%	38,9%
Écart vs benchmark			-66%	-38%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	1 536 035	0,1%	15,7%	24,9%
Benchmark		0,7%	14,9%	21,6%
Écart vs benchmark			5%	15%
Portefeuille convertibles (OPC)	1 747 806	1,3%	11,0%	23,6%
Benchmark		7,8%	17,7%	35,4%
Écart vs benchmark			-38%	-33%
Total des actifs cotés	30 283 841	0,5%	9,4%	24,3%
Benchmark		0,9%	20,0%	33,1%
Écart vs benchmark			-53%	-27%

Concernant le portefeuille obligataire, l'exposition se concentre principalement sur deux émetteurs : EnBW et The Southern Company. L'investissement dans EnBW s'effectue à travers une obligation verte, dont les fonds sont à 100 % alloués à des projets de production d'énergies renouvelables.

L'objectif de La France Mutualiste est d'exclure entièrement de ses portefeuilles (actifs détenus en direct et fonds dédiés) les investissements dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, d'ici 2030.

Pour ce faire, La France Mutualiste utilise les données de la *Global Coal Exit List* et s'interdit tout nouvel investissement dans des entreprises présentes sur le secteur du charbon (hors obligations vertes et investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergies renouvelables). Par ailleurs, La France Mutualiste se fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil coupe-ret sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25 % en 2023 à 0 % en 2030 (avec une durée d'un an en cas de dépassement de seuil pour sortir des titres, sauf situation de marché exceptionnelle).

6.3.2 Hydrocarbures non conventionnels



Contrairement aux exploitations dites « conventionnelles », certaines exploitations sont beaucoup plus polluantes, émissives et risquées pour l'environnement. Les hydrocarbures non conventionnels regroupent les pétroles et gaz extraits par fracturation hydraulique (comme le gaz et le pétrole de schiste), les sables bitumineux, le pétrole extra-

lourd (ayant une densité API < à 15°), les hydrocarbures issus de forages ultra-profonds (au-delà de 1 500 mètres), ainsi que ceux exploités en région arctique.

Comme pour le charbon thermique, nous utilisons les données fournies par Urgewald et sa *Global Oil and Gas Exit List* (GOGEL) dans l'identification des acteurs du secteur énergétique impliqués dans les hydrocarbures non conventionnels. L'analyse d'Urgewald couvre la majeure partie des secteurs impliqués que nous avons en portefeuille et la quasi-totalité du secteur énergétique.

À fin 2024, 3 % de nos actifs cotés, soit un peu plus de 185 millions d'euros, ont une implication dans les hydrocarbures non conventionnels. La production moyenne d'hydrocarbures liée au non conventionnel des sociétés impliquées est de 21 %. Sur notre portefeuille géré en direct (obligations), cet indicateur descend à 3 % du portefeuille et un chiffre d'affaires moyen de 18 %. Bien que le poids des obligations convertibles soit faible, il pèse lourdement dans cet indicateur.

La majorité de cette exposition se concentre sur ces émetteurs : TotalEnergies, ENI, OMV, BP, Repsol, Shell et Pioneer.

HYDROCARBURES ET GAZ NON CONVENTIONNELS — PART DES EXPOSITIONS

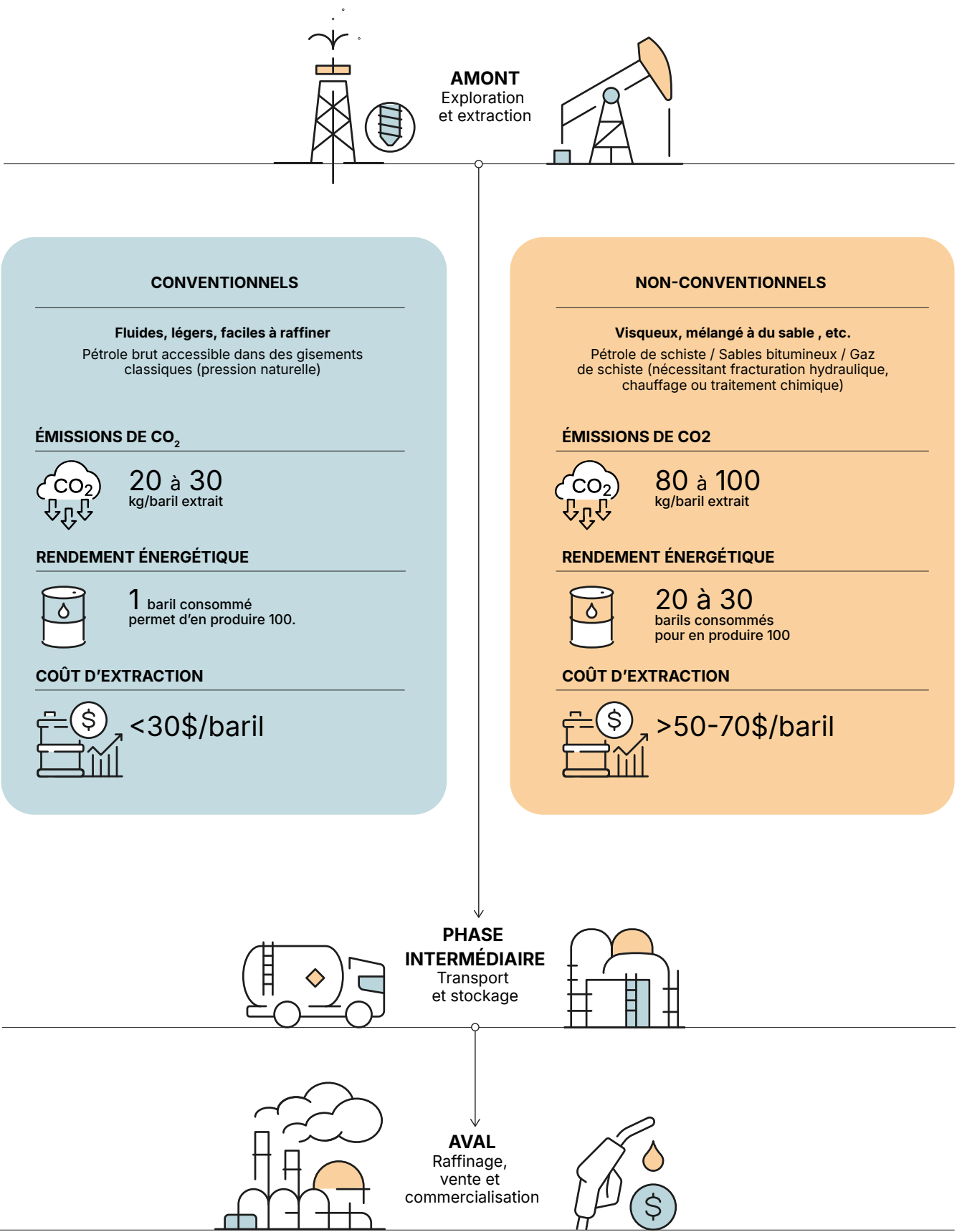
La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg, Urgewald

	IMPLICATION DES SOCIÉTÉS DANS LES HYDROCARBURES ET GAZ NON CONVENTIONNELS (URGEWALD)		
	(Montant €)	en % total portefeuille	en % de la production des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	134 310 000	3%	19%
Benchmark		3%	31%
Écart vs benchmark		-12%	-39%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	49 071 832	4%	30%
Benchmark		4%	33%
Écart vs benchmark		8%	-10%
Portefeuille convertibles (OPC)	2 494 992	2%	51%
Benchmark		2%	66%
Écart vs benchmark		20%	38%
Total des actifs cotés	185 876 824	3%	22%
Benchmark		3%	33%
Écart vs benchmark		-8%	-33%

La France Mutualiste a déterminé une politique d'exclusion progressive des émetteurs actifs dans les hydrocarbures non conventionnels. La France Mutualiste vise une exclusion

des hydrocarbures non conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de la production) évoluant de 30 % en 2023 à 0 % en 2030.

HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON CONVENTIONNELS



6.3.3 Mix énergétique des électriciens

63%
Part des actifs concernés

Au travers de nos investissements, nous nous efforçons de réduire continuellement les émissions carbone. Le secteur des services aux collectivités est l'un des premiers contributeurs aux émissions carbone et notamment les producteurs d'électricité. Nous suivons de près le mix énergétique que nous finançons.

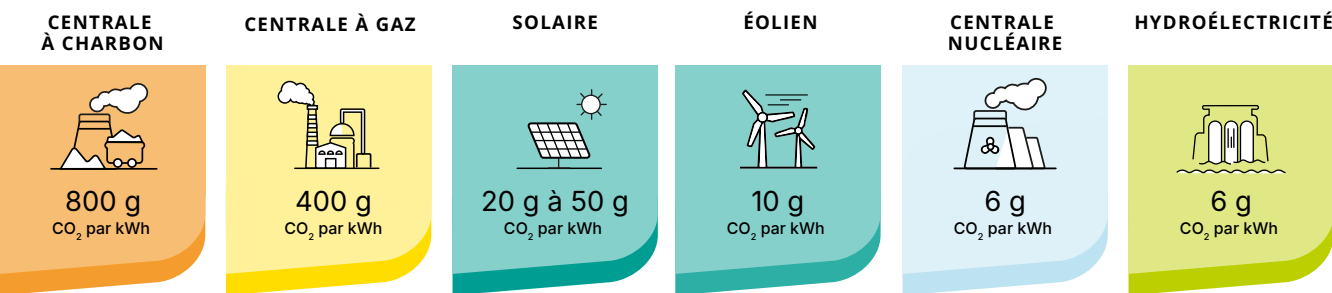
En 2024, plus de la moitié (62 %) de nos investissements se concentrent sur des énergies très peu carbonées : 49 % en renouvelables et 13 % sur le nucléaire.

La part d'énergie en provenance de gaz naturel, bien qu'alignée avec la taxonomie européenne, a été identifiée dans

notre stratégie comme énergie fossile. Nous travaillons à réduire cette proportion. Au global, les énergies fossiles que nous finançons sont déjà plus faibles que celles de nos indices de référence.

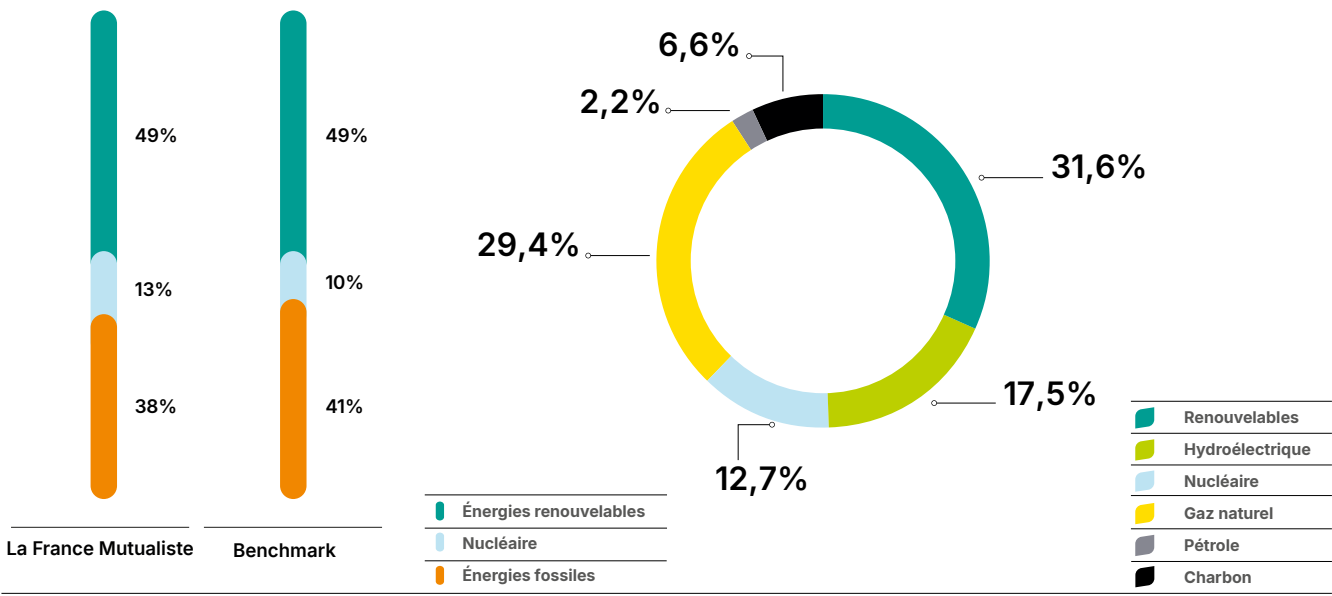
Concernant le charbon, source d'énergie la plus émettrice de carbone, les sociétés identifiées parmi nos actifs se concentrent surtout dans le portefeuille de convertibles. Nous allons engager le dialogue avec les gérants d'actifs sur ce sujet. Dans le portefeuille obligataire EnBW, The Southern Company et Veolia ressortent comme les premiers contributeurs sur cette donnée. Ces investissements ont en partie été réalisés en obligations vertes et financent des projets verts. Concernant l'autre part en obligations standard, nous suivons de près la stratégie de sortie du charbon de ces sociétés.

DIFFÉRENTS TYPES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET LEURS IMPACTS



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ — CAPACITÉ INSTALLÉE (%)

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg





7.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

63%

Part des actifs concernés

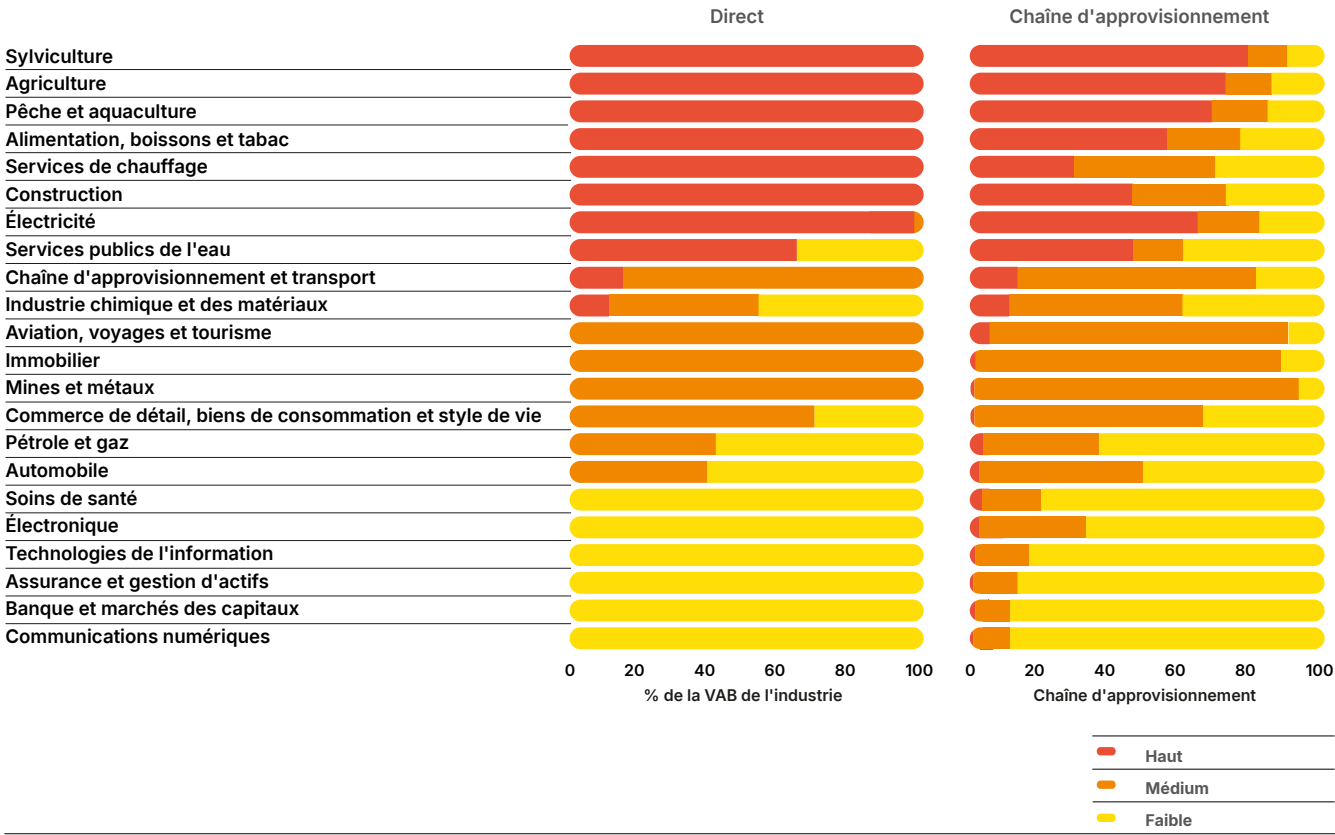
La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle est complexe et résulte d'une lente évolution du monde vivant sur la planète. La biodiversité et le changement climatique sont inextricablement liés. La perte de biodiversité réduit la capacité de la nature à absorber les gaz à effet de serre. Le changement climatique, à son tour, fait payer un tribut plus lourd à la nature.

Le rapport Nexus de l'IPBES publié en décembre 2024, souligne que les crises de la biodiversité, du climat, de l'eau, de l'alimentation et de la santé sont interconnectées et doivent être traitées conjointement. La biodiversité décline à un rythme accéléré sous l'effet des activités humaines (déforestation, agriculture intensive, pollution, changement climatique), avec une perte estimée de 2 % à 6 % par décennie.

Le rapport recommande une approche systémique pour maximiser les co-bénéfices environnementaux et sociétaux. Parmi les solutions proposées figurent la restauration des écosystèmes, l'adoption de régimes alimentaires durables, la gestion intégrée des paysages et le soutien aux pratiques locales durables.

POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUT DIRECTE ET DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT AYANT UNE DÉPENDANCE ÉLEVÉE, MOYENNE ET FAIBLE VIS-A-VIS DE LA NATURE, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

PWC



Pour les investisseurs responsables, ce rapport rappelle l'importance d'intégrer les interconnexions entre les enjeux environnementaux, comme la biodiversité, le climat et les ressources naturelles, afin de mieux anticiper les risques et de contribuer à des impacts positifs, en cohérence avec les ODD et les accords internationaux sur la biodiversité.

Malgré l'attention croissante portée au thème du recul de la nature ces dernières années, la compréhension de la façon dont ces pertes affectent les entreprises reste sous-évaluée.

En 2020, le World Economic Forum exposait le tableau suivant, concernant les secteurs les plus dépendants et à risques face à la nature :

Seulement un tiers des secteurs économiques ont une faible dépendance à la nature. Le risque économique lié à la perte de biodiversité est indéniable. C'est pourquoi, les investisseurs se doivent d'intégrer les considérations relatives à la nature et à la biodiversité dans leurs décisions d'investissement.

Bien que cette thématique soit de plus en plus abordée dans l'analyse ESG, les données manquent encore cruellement, et le marché manque de maturité générale.

À la suite de l'impasse observée lors de la COP16 à Cali en octobre 2024, les négociations menées sous l'égide de l'ONU à Rome en mars dernier ont abouti à l'adoption d'une stratégie de financement destinée à soutenir le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. Ce dernier vise à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 à travers des objectifs concrets tels que la réduction de moitié du gaspillage alimentaire, la préservation de l'eau douce ou encore la diminution de l'usage de substances chimiques nocives.

Le plan adopté prévoit une mobilisation progressive de 200 milliards de dollars par an d'ici la fin de la décennie, incluant 20 milliards de dollars spécifiquement destinés aux pays en développement d'ici 2025, financés par les pays industrialisés.

Notre fournisseur de données MSCI met à notre disposition deux thématiques spécifiques permettant d'évaluer les enjeux liés à la biodiversité : l'impact sur les zones sensibles et la contribution potentielle à la déforestation. Le premier permet d'identifier les entreprises susceptibles de porter atteinte aux écosystèmes naturels, tandis que le second, cible celles impliquées, directement ou indirectement, dans des dynamiques de déforestation. Le taux de couverture de

ces deux indicateurs est relativement satisfaisant, avoisinant les 75 %.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs réglementaires ou optionnels issus du cadre SFDR sont également mobilisés, tels que : les entreprises ayant un impact négatif sur les zones sensibles de biodiversité (PAI 7), celles contribuant à la pollution des eaux (PAI 8), générant des déchets dangereux (PAI 9), ne disposant pas de stratégie de recyclage des déchets, ou encore participant à la déforestation (PAI optionnel 13). Toutefois, la couverture de ces indicateurs reste globalement très limitée, avec des taux variant entre 1 % et 30 %.

Pour plus de détails sur les PAI (Principal Adverse Impact), cf. annexe 9.

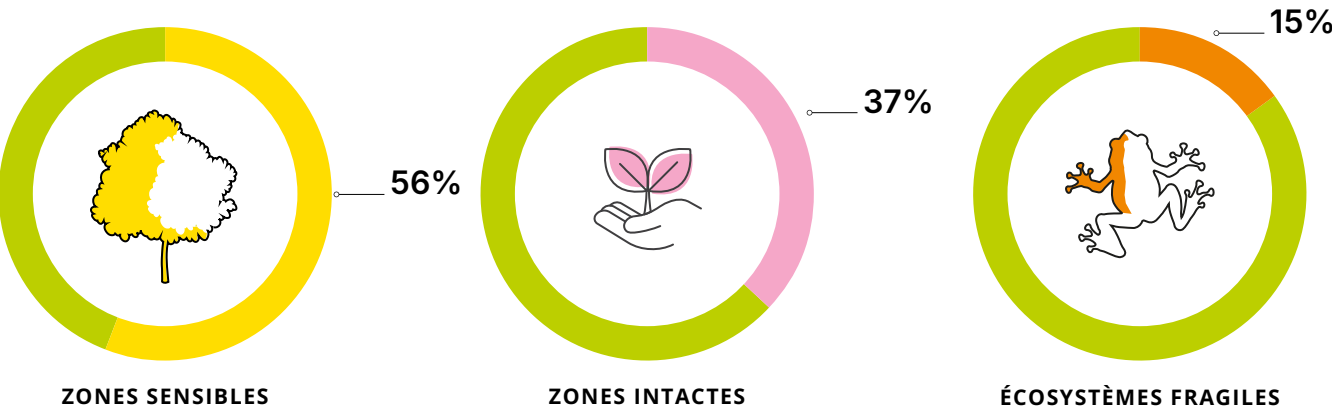
7.1 Impact sur les zones sensibles

MSCI construit son approche biodiversité en se basant sur une cartographie des zones sensibles. Ces zones sont identifiées par une agrégation de plusieurs données : le *Forest Landscape Integrity Index* (ayant un score ≥ 6), *Mean Species Abundance* (ayant un score ≥ 0,56), *Deforestation Fronts* des ONG WWF et Terra-i, et enfin le *Prime areas for Conservation* de Global Safety Net. Sur cette cartographie, MSCI identifie toutes les sociétés ayant a minima trois sites à moins de 1,5 km d’une zone sensible. Ces zones sont également classées en fonction de leur importance : zone sensible, zone intacte ou zone à conservation primordiale.

Le résultat d’impact sur les zones sensibles de biodiversité est le suivant :

PRÉSENCE DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE DANS DIFFÉRENTES ZONES DE LA BIODIVERSITÉ

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



Exemple des zones identifiées par les différentes données :

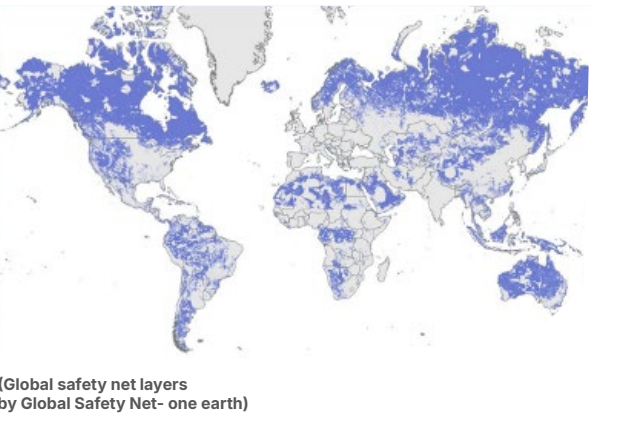
INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

MSCI ESG Research



ZONES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION

MSCI ESG Research



En 2024, près de la moitié des sociétés présentes en portefeuille sont susceptibles d’avoir un impact sur des zones sensibles en matière de biodiversité. Toutefois, seulement 15 % présentent un risque potentiel d’affecter des zones de conservation de premier ordre, qualifiées « d’écosystèmes fragiles ». Parmi les principaux émetteurs exposés à ce risque figurent Legrand, General Electric, Iberdrola et E.ON. Ces sociétés représentent des positions significatives dans le portefeuille, avec des encours compris entre 20 et plus de 30 millions d’euros. Pour plus de détails, cf. annexe 6.

7.2 Exposition à la déforestation

De la même manière que les zones sensibles, MSCI construit son approche sur la déforestation basée sur la cartographie via les données *Deforestation Fronts* des ONG WWF et Terra-i. Cette cartographie est également couplée à la

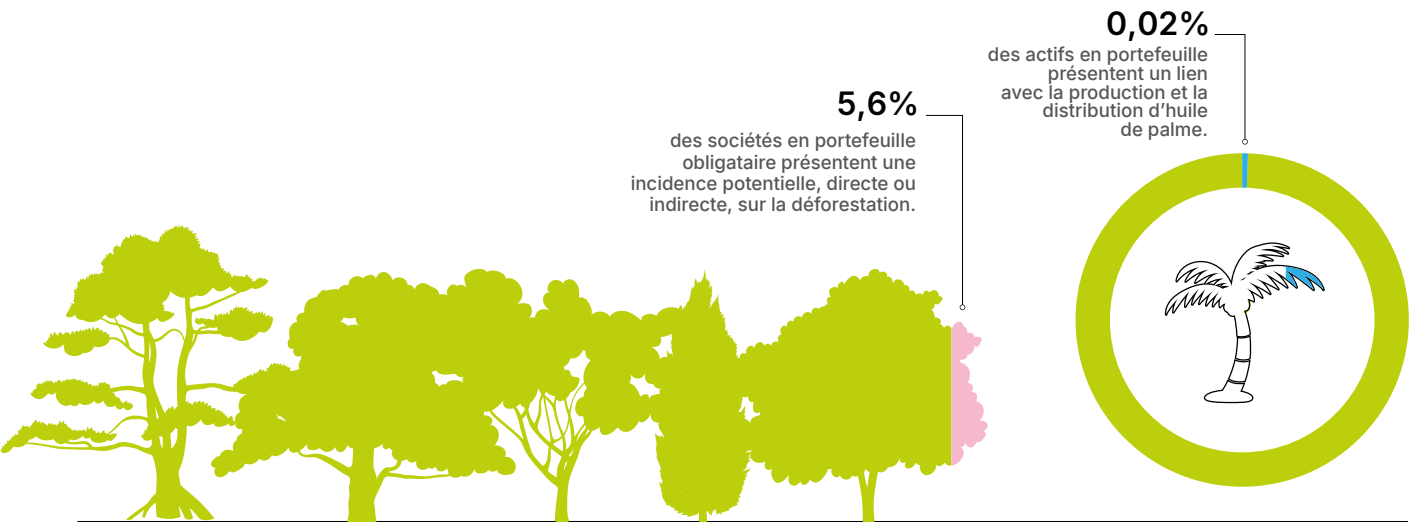
surveillance d’activités liées aux matières premières suivantes : huile de palme, soja, bœuf et bois.

En 2024, seulement 3,6 % des sociétés en portefeuille obligataire présentent une incidence potentielle, directe ou indirecte, sur la déforestation, contre 5,6 % en 2023. Cette amélioration s’inscrit dans la dynamique de renforcement de la prise en compte des enjeux de durabilité. Les principaux émetteurs identifiés par l’indicateur en 2024 sont ENI, ENEL, BASF et Mondelez International, qui figurent parmi les positions significatives du portefeuille obligataire. Pour plus de détails, cf. annexe 6.

En 2024, seuls 0,02 % des actifs en portefeuille présentent un lien avec la production et la distribution d’huile de palme. Cette exposition résiduelle est concentrée majoritairement dans le portefeuille convertible (0,29 %), et de manière très marginale dans le portefeuille actions (0,05 %). À noter que le portefeuille obligataire ne présente aucune exposition à cette activité. Pour plus de détails, cf. annexe 7.

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE À LA DÉFORESTATION ET À L’HUILE DE PALME

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



7.3 Mesure de l’empreinte biodiversité de nos investissements : une approche fondée sur les indicateurs PDF et MSA

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, enjeu clé pour la stabilité écologique et économique mondiale, nous analysons cette année l’empreinte biodiversité de nos investissements en nous appuyant sur des indicateurs de référence fournis par notre fournisseur de données :

- *Potentially Disappeared Fraction of Species (PDF)* ;
- *Mean Species Abundance (MSA)*.

Ces deux indicateurs permettent de quantifier, de manière synthétique, les pressions exercées par les activités économiques sur la diversité biologique des écosystèmes terrestres et aquatiques.

MSCI fournit également une analyse spécifique de l’em-
preinte sur la biodiversité marine, bien que cette dimension
reste encore largement exploratoire.

Cas particulier : la biodiversité marine

L'évaluation de l’empreinte biodiversité marine constitue à
ce jour une approche encore en développement, en raison
de la méconnaissance partielle des espèces océaniques,
certaines estimations évoquant jusqu’à deux millions d’es-
pèces encore non identifiées, notamment parmi les
micro-organismes. Se faisant, les données actuellement
disponibles doivent être interprétées avec prudence. La
complexité des interactions écologiques marines, en parti-
culier dans les grands fonds, rend difficile une modélisation
fiable et standardisée des impacts économiques sur ces
écosystèmes.

Pour répondre à ces limites, MSCI prévoit d’enrichir son
analyse à travers plusieurs axes complémentaires :

- une mesure de la fraction d’espèces potentiellement
disparues liée aux émissions de gaz à effet de serre,
intégrant les effets du changement climatique sur les
milieux aquatiques ;
- une prise en compte des controverses environnemen-
tales affectant les écosystèmes marins, notamment
dans les secteurs du transport maritime et des forages
offshore ;

- et une évaluation des pratiques de certification durable
dans les chaînes d’approvisionnement en produits de la
mer, particulièrement dans l’industrie agroalimentaire.

Ces données permettent d’améliorer progressivement notre
compréhension des impacts et des risques sur la biodiver-
sité associés à nos portefeuilles d’investissement, tout en
intégrant les limites méthodologiques encore présentes, en
particulier sur les environnements marins.

7.3.1 Potentially Disappeared Fraction
of Species (PDF)

Le PDF indique la contribution d’une entreprise à l’extinction
irréversible potentielle d’espèces au niveau mondial, liée à
ses émissions de gaz à effet de serre, à son empreinte
spatiale, et à sa consommation d’eau mesurée par la fraction
d’espèces potentiellement disparues, mise à l’échelle par
10₈ pour une meilleure lisibilité.

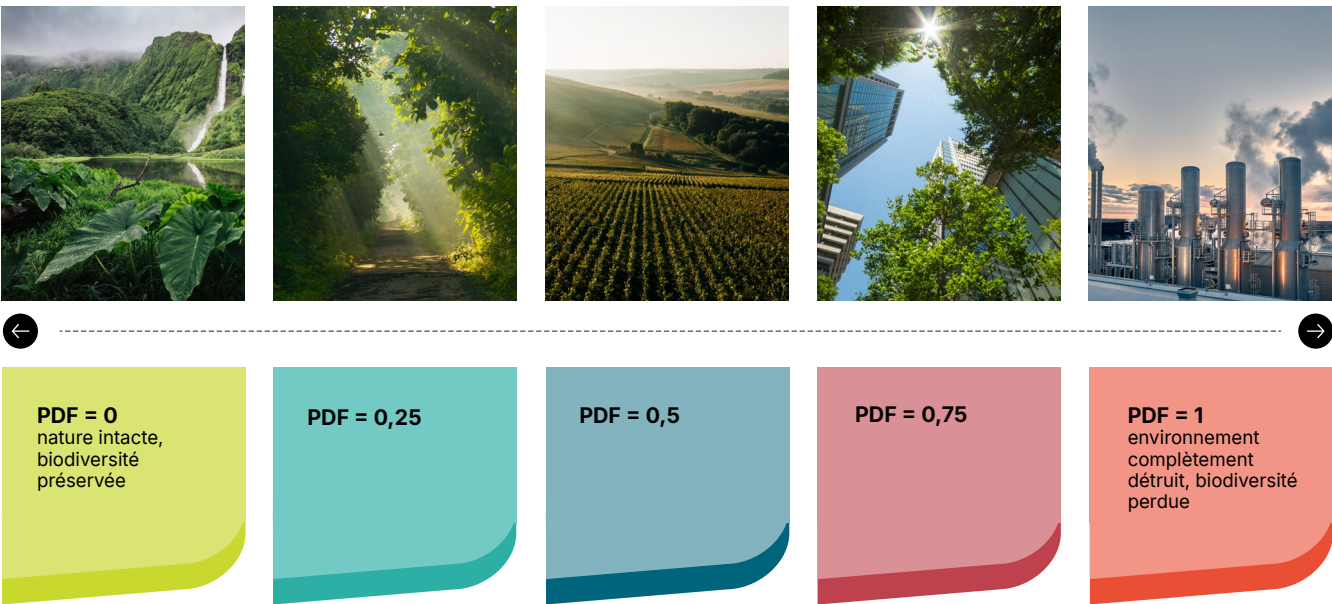
Le PDF est un indicateur compris entre 0 et 1 :

- PDF = 0 : nature intacte, biodiversité préservée ;
- PDF = 1 : environnement complètement détruit, biodi-
versité perdue.

Entre les deux, plus le PDF est élevé, plus la biodiversité est
dégradée.

POTENTIALLY DISAPPEARED FRACTION OF SPECIES (PDF)

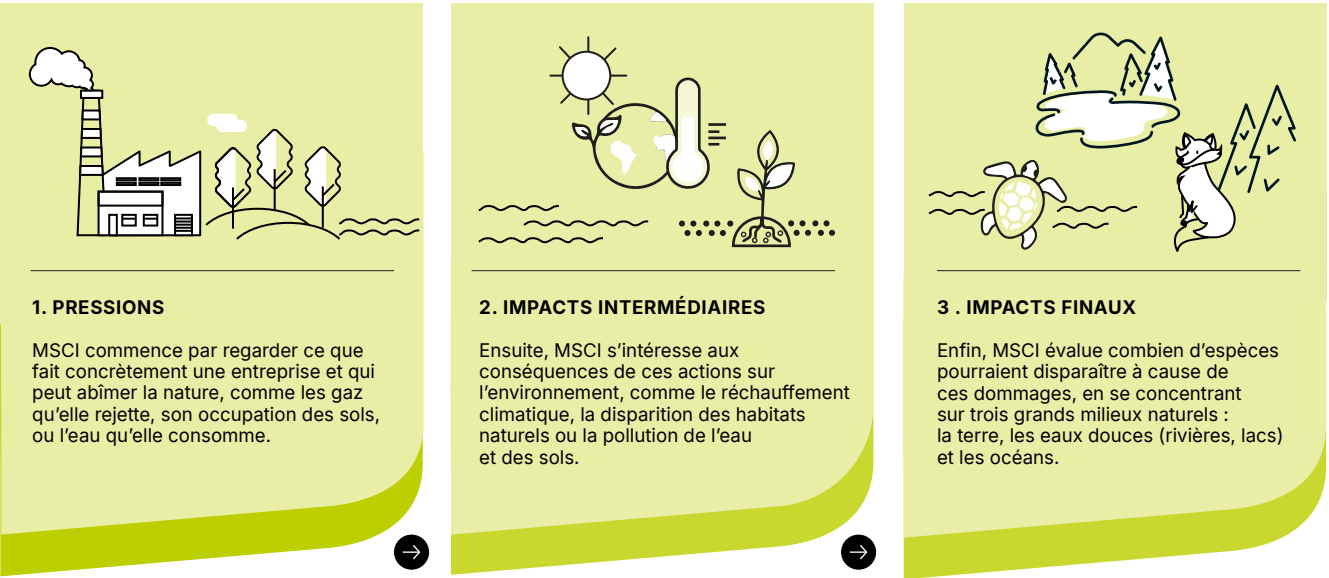
MSCI



Son calcul suit une approche en trois étapes :

CALCUL DE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ, METHODOLOGIE DU PDF

MSCI



Les résultats sont ensuite agrégés et attribués à chaque
entreprise, afin de quantifier son empreinte biodiversité
globale.

espèces multipliée par l'utilisation estimée des terres de
l'entreprise (MSA.km²).

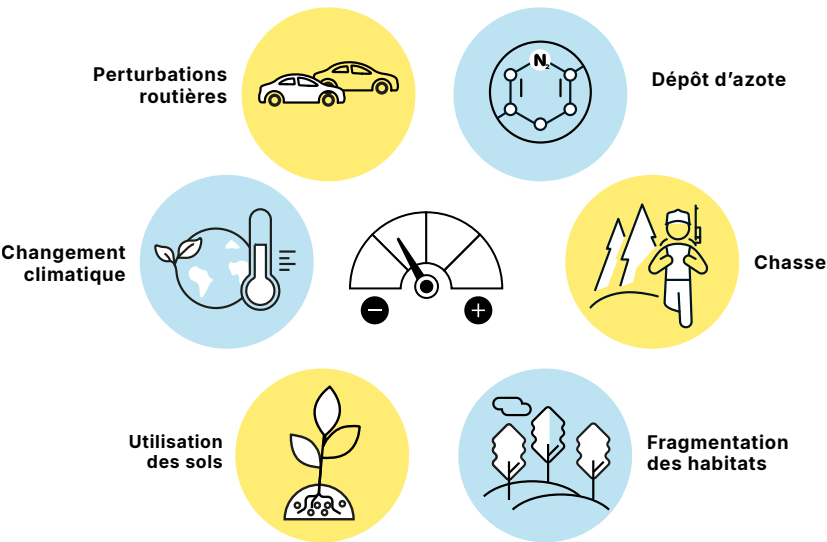
Le MSA varie entre 0 et 1 :

7.3.2 Mean Species Abundance (MSA)

Le MSA mesure l'étendue spatiale de la contribution poten-
tielle d'une entreprise à la dégradation de l'intégrité de
l'écosystème local, mesurée par l'abondance moyenne des

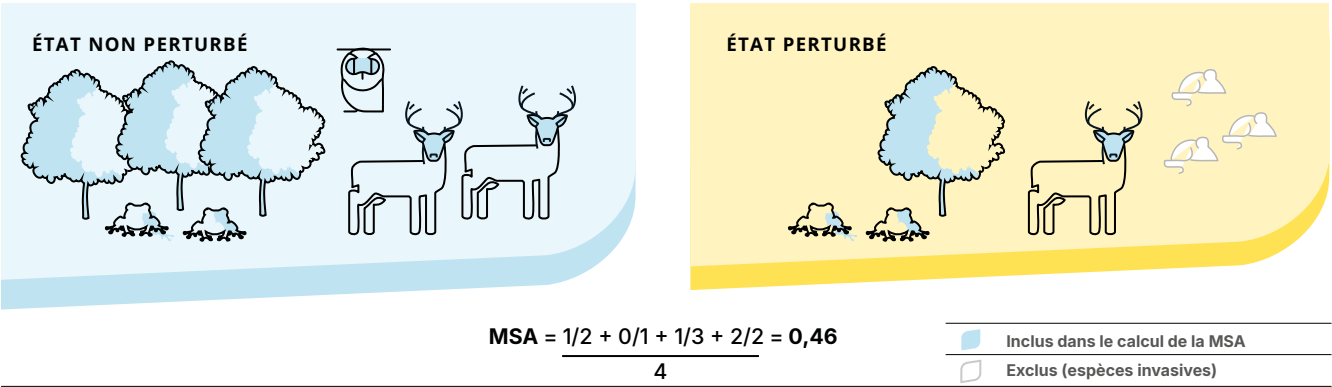
- un score de 1 indique un écosystème entièrement intact,
où toutes les espèces originelles sont présentes en
abondance naturelle ;
- un score de 0 représente un écosystème totalement
dégradé, où toutes les espèces d'origine ont disparu.

PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES FAISANT BAISSER LE MSA



CALCUL DE L'ABONDANCE MOYENNE DES ESPÈCES MSA

MSCI



Cet indicateur nous aide à calculer dans quelle mesure les écosystèmes affectés par nos investissements conservent leur diversité biologique, en comparant l'abondance moyenne des espèces actuelles à celle d'un écosystème intact, sans pression humaine.

Pour ce qui est de nos premiers travaux de quantification de l'impact de nos investissements sur la biodiversité, l'évaluation de notre portefeuille d'actifs cotés repose sur l'intégration de quatre indicateurs clés : l'empreinte MSA

(MSA.km²/M€ investi) et son intensité économique (MSA.km²/M€ de chiffre d'affaires), ainsi que l'empreinte PDF (PDF/M€ investi) et son intensité PDF (PDF/M€ de chiffre d'affaires), conformément aux recommandations du cadre TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*).

Ci-dessous, les résultats obtenus illustrant la performance du portefeuille au regard des pressions exercées sur la biodiversité selon les indicateurs retenus.

FACTEURS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ — ÉMETTEURS PRIVÉS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	EMPREINTE ET INTENSITÉ BIODIVERSITÉ							
	MSA.KM²				PDF GLOBAL			
	Taux de couverture	Empreinte (MSA.km²/M€ investi)	Taux de couverture	Intensité (MSA.km²/M€ CA)	Taux de couverture	Empreinte (PDF/M€ investi)	Taux de couverture	Intensité (PDF/M€ CA)
Portefeuille obligations privées	78%	0,00332	78%	0,00707	78%	0,02385	78%	0,01770
Benchmark	81%	0,00330	81%	0,00608	81%	0,03851	81%	0,03097
Écart vs benchmark		1%		16%		-38%		-43%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	97%	0,00108	97%	0,00208	97%	0,02242	97%	0,01671
Benchmark	100%	0,00318	100%	0,00757	100%	0,02761	100%	0,02190
Écart vs benchmark		-66%		-73%		-19%		-24%
Portefeuille convertibles (OPC)	95%	0,00031	95%	0,00468	95%	0,05129	95%	0,05226
Benchmark	97%	0,00033	97%	0,00355	96%	0,04247	97%	0,08756
Écart vs benchmark		-5%		32%		21%		-40%
Total des Actifs Cotés	82%	0,00280	82%	0,00599	82%	0,02415	82%	0,01824
Benchmark	88%	0,00316	88%	0,00648	88%	0,03508	88%	0,02995
Écart vs benchmark		-12%		-8%		-31%		-39%

Sur le plan du MSA, la performance est nuancée. L'empreinte globale atteint 0,00280 MSA.km²/M€ investi, soit 12 % de moins que le benchmark, et l'intensité est également inférieure de 8 %. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi, les activités financées sont associées à la

dégradation de 0,00280 km² d'habitat naturel, contre 0,00316 km² pour les références. Le portefeuille actions surperforme nettement son benchmark avec une empreinte MSA inférieure de 66 %.

Du côté du PDF, les résultats sont globalement favorables. Le portefeuille affiche une empreinte PDF consolidée de 0,02415 PDF/M€ investi, soit une réduction de 31 % par rapport aux benchmarks agrégés. Cela signifie que chaque million d'euros investi dans ce portefeuille est associé à une perte potentielle moyenne de 2,4 % de la biodiversité locale, contre 3,5 % dans les indices. L'intensité PDF s'élève à 0,01824 PDF/M€ de chiffre d'affaires, inférieure de 39 % aux indices de références, ce qui signifie que chaque million d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises en portefeuille est associé à une perte potentielle de 1,8 % des espèces locales, contre près de 3 % pour le benchmark. Ces résultats traduisent une efficacité environnementale supérieure, tant en valeur absolue qu'en intensité économique.

Ces premiers calculs constituent une base solide de diagnostic, qui sera enrichie par un élargissement du périmètre couvert, une amélioration des données sous-jacentes et une intégration progressive dans nos processus d'allocation et de sélection ESG.

Avec les indicateurs PDF et MSA, nous disposons désormais d'outils concrets pour quantifier l'empreinte biodiversité de nos investissements. Ils renforcent notre capacité à orienter nos décisions d'investissement de manière plus responsable et à soutenir les démarches de préservation du vivant.

Pour plus de détails sur la composition de l'indicateur PDF global (émissions de GES, usage des sols, et consommation d'eau), cf. annexe 9.

7.4 Capacité des émetteurs à atténuer leur impact sur la biodiversité

L'évaluation de l'impact biodiversité ne saurait être complète sans l'analyse des politiques mises en place par les entreprises pour limiter ou compenser les pressions environnementales générées par leurs activités. MSCI nous fournit des données sur les initiatives stratégiques des émetteurs visant à : préserver les écosystèmes, restaurer les milieux naturels dégradés et encadrer l'usage des ressources.

Dans ce cadre, nous analysons des politiques couvrant plusieurs domaines clés, tels que la lutte contre la déforestation, la protection de la biodiversité, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau ou encore la préservation des milieux marins. Ces engagements traduisent la capacité des entreprises à anticiper les risques environnementaux, à encadrer leurs chaînes d'approvisionnement et à contribuer activement à la préservation du capital naturel.

Ce graphique évalue la proportion d'émetteurs de notre portefeuille ayant mis en place ou communiqué des politiques spécifiques liées à la biodiversité. Les données sont segmentées par catégorie de politique, avec une comparaison directe aux indices de références.

À l'exception de la planification de l'aménagement du territoire durable et de la gestion de l'eau, la majorité des politiques affichent des taux de divulgation relativement faibles, tant pour notre portefeuille que pour ses indices de référence. Cela reflète une maturité encore limitée des sociétés sur la formalisation des politiques biodiversité.

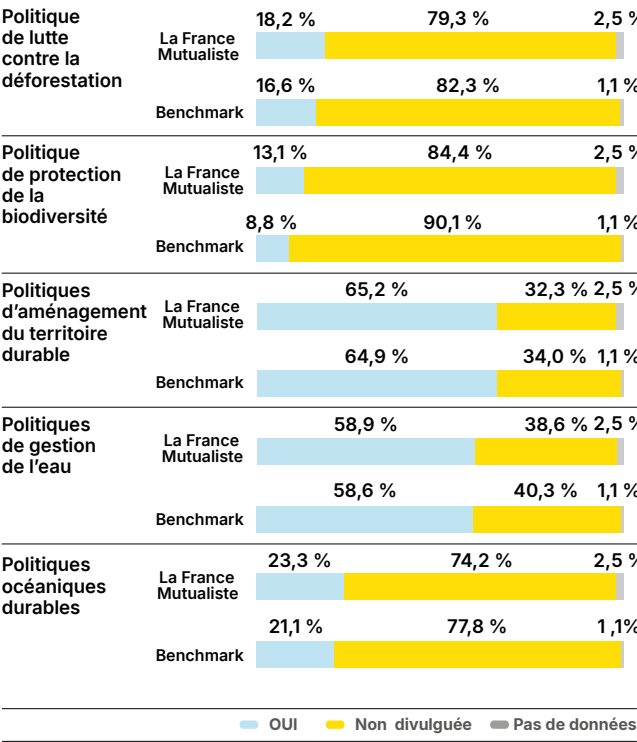
Par exemple, seulement 13 % des émetteurs en portefeuille déclarent une politique de protection de la biodiversité, contre 9 % en moyenne dans les indices de référence.

Notre analyse révèle que le portefeuille présente une meilleure couverture que ses indices de référence sur les politiques biodiversité les plus complexes. En revanche, il reste globalement aligné avec ces derniers sur les thématiques plus courantes, telles que la gestion de l'eau ou l'aménagement du territoire.

Cela reflète un positionnement globalement responsable, mais aussi un niveau de transparence encore perfectible, à l'image d'un marché en transition et en cours de structuration sur ces enjeux.

DIVULGATION DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg





8. L'ESG dans la gestion des risques

Cette section intègre les risques physiques, de transition, et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité, en cohérence avec la SFDR.

8.1 Dispositif de gestion des risques

La gouvernance du dispositif de gestion des risques est assurée via plusieurs instances :

- comité des risques et du contrôle interne, qui réunit les membres du Codir et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité ;
- comité d'audit et risques, qui réunit des administrateurs et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité.

Afin de maîtriser au mieux les risques, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur plusieurs outils au sein de la mutuelle :

- La cartographie des risques : exercice annuel de recensement et de hiérarchisation de l'ensemble des risques de La France Mutualiste. Il s'agit d'un outil de gestion et de communication sur les risques que fait vivre la fonction de gestion des risques et dont dispose l'organe de gouvernance.
- Les entités opérationnelles sont responsables de leurs risques, y compris ceux à enjeu ESG.
- Les risques identifiés dans les cartographies font l'objet d'une évaluation, d'une gestion et d'une surveillance via des indicateurs dédiés.

- La cartographie des risques majeurs est présentée au comité d'audit et des risques puis validée en conseil d'administration.
- Le processus ORSA : La France Mutualiste procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité, a minima une fois par an. Les travaux ORSA englobent les exercices de stress test, avec des scénarios pouvant intégrer le risque climatique. Les éléments sont présentés sous le rapport ORSA en comité ORSA puis validés en conseil d'administration.

8.2 Risques ESG

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie de l'organisation.

La gestion des risques ESG est une priorité au sein de La France Mutualiste

- **Le risque environnemental** désigne la possibilité de survenance d'incidents ou d'accidents générés par l'activité d'une entreprise pouvant avoir des répercussions nuisibles et significatives sur l'environnement.

Pour limiter ce risque, la mutuelle s'engage via la politique d'investissement à l'intégration des critères ESG dans le choix de ses investissements : zones d'exclusion ou limites fixées selon les secteurs, réduction de l'empreinte carbone du portefeuille global. Ces éléments font l'objet d'indicateurs de surveillance, restitués lors d'instances dédiées.

Dans ce cadre, la mutuelle a tenu son engagement de doubler les obligations labellisées « green » (vertes) ou « social », passant de 656 M€ en 2021 à près de 856 M€ d'encours en fin 2023.

En complément, La France Mutualiste réalise depuis 2012 des audits techniques de ses immeubles en vue de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants. Dans ce cadre, le parc immobilier fait l'objet d'un programme de mises aux normes, prévu sur plusieurs années.

- **Le risque social** regroupe les enjeux liés aux risques psychosociaux, aux luttes contre les discriminations.

Ce risque est au cœur des préoccupations de La France Mutualiste, les accords se sont multipliés ces dernières années : travail hybride, soutien du pouvoir d'achat, gestion des emplois et des parcours professionnels.

Les salariés ou autres personnes agissant pour le compte de La France Mutualiste sont de plus en plus sensibles aux

enjeux ESG. Il est donc nécessaire que les valeurs soient alignées en ce sens de manière à préserver l'attractivité de la mutuelle.

- **Les risques de gouvernance** sont notamment liés au manque d'éthique au sein de l'entreprise ou via ses fournisseurs ou partenaires commerciaux. La comitologie définit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante afin de garantir la transparence des décisions prises.

En complément de l'exercice annuel de cartographie des risques, des scénarios dédiés sont testés dans le cadre de l'ORSA : une première étude de l'impact du risque climatique sur la solvabilité de la mutuelle a été menée en 2022. Un exercice complet est dédié en 2023 sur le risque climatique.

8.3 Risques physiques et de transition

Approche MSCI — Climate Value at Risk (CVaR)

MSCI analyse les risques climatiques en fonction d'une série de scénarios de transition et de risques climatiques physiques. Cette approche est étroitement alignée sur les recommandations de la *Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD).

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-après représentent la valeur de l'ensemble des coûts futurs lié aux risques politiques, aux bénéfices d'opportunités technologiques et aux coûts et bénéfices des événements climatiques extrêmes. Cette étude inclut donc les potentiels impacts positifs.

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, nous avons comparé les expositions aux risques climatiques de nos portefeuilles d'actifs cotés entre 2023 et 2024, à travers deux scénarios de réchauffement climatique. Cette analyse se base sur la mesure du CVaR, qui agrège les risques physiques et les risques de transition liés aux trajectoires climatiques futures, et les exprime en impact potentiel sur la valeur de marché.

Le type de scénario choisi pour cette étude (AIM CGE) est l'un des plus rigoureux. Il est calculé sur un scénario d'alignement à 1,5 °C et 2 °C.

Globalement, notre portefeuille d'actifs cotés affiche en 2024 une résilience climatique légèrement améliorée par rapport à 2023, comme en témoigne la baisse du CVaR agrégé sous le scénario 1,5 °C, qui passe de -7,18 % à -6,90 %. Cette tendance est également observable sous le scénario 2 °C, où le CVaR agrégé évolue de -4,09 % à -4,02 %.

Cette amélioration globale est soutenue par :

- une réduction significative du risque physique sur l'ensemble des portefeuilles, en particulier pour les actions et les convertibles ;
- une gestion active des risques de transition, qui restent stables voire en légère diminution selon les classes d'actifs.

Quand nous regardons le détail par classe d'actif, nous observons :

- Obligations : l'exposition reste relativement stable (-4,05 % → -4,15 %), avec un CVaR agrégé autour de -4,1 % pour le scénario 1,5 °C ;

- Actions (OPC dédiés) : le CVaR agrégé diminue de -18,86 % à -17,24 % sous le scénario 1,5 °C, et de -13,90 % à -12,48 % sous le scénario 2 °C ; cette amélioration provient principalement d'une forte baisse du risque physique (-9,28 % → -7,74 %), tandis que le risque de transition reste stable autour de -9,5 %. La contribution monétaire au risque climatique baisse également (229,7 M€ → 219,1 M€), malgré une couverture inchangée à 98 % ;
- Convertibles (OPC) : le Climate VaR agrégé s'améliore nettement, passant de -9,00 % à -7,09 % sous 1,5 °C, et de -7,28 % à -5,36 % sous 2 °C ; le risque physique chute fortement (-2,97 % → -1,03 %), reflétant probablement une sélection accrue d'émetteurs moins exposés géographiquement ; la contribution monétaire passe de 11,60 M€ à 9,50 M€.

La France Mutualiste, MSCI

	Taux de couverture	SCÉNARIO AIM CGE 1,5 °C ADVANCE				SCÉNARIO AIM CGE 2,0 °C ADVANCE			
		Part des risques climatiques sur la valeur des actifs	Risque de transition vers une économie bas carbone	Risques physiques liés au climat	Part du risque en montant monétaire (M€)	Part des risques climatiques sur la valeur des actifs	Risque de transition vers une économie bas carbone	Risques physiques liés au climat	Part du risque en montant monétaire (M€)
Portfeuille Obligations	76%	-4,15%	-3,70%	-0,46%	-198,5	-1,74%	-1,28%	-0,46%	-83,2
Benchmark	77%	-4,70%	-4,39%	-0,31%		-1,98%	-1,67%	-0,31%	
Écart vs benchmark									
Portfeuille Actions (OPC dédiés)	98%	-17,24%	-9,50%	-7,74%	-219,1	-12,48%	-4,75%	-7,73%	-158,6
Benchmark	100%	-18,35%	-10,80%	-7,55%		-13,06%	-5,51%	-7,55%	
Écart vs benchmark									
Portfeuille Cconvertibles (OPC)	91%	-7,09%	-6,07%	-1,03%	-9,5	-5,36%	-4,33%	-1,03%	-7,2
Benchmark	94%	-5,86%	-5,16%	-0,70%		-3,92%	-3,22%	-0,70%	
Écart vs benchmark									
Total des actifs cotés	81%	-6,90%	-4,94%	-1,97%	-427,1	-4,02%	-2,06%	-1,97%	-249,0

Benchmark

Écart vs benchmark

L'analyse des risques physiques liés au climat entre 2023 et 2024 met en évidence des évolutions contrastées selon les types d'aléas environnementaux, mais aussi en fonction des classes d'actifs. Les résultats révèlent une tendance générale à la baisse de l'exposition à certains phénomènes extrêmes, tout en soulignant une vulnérabilité croissante à d'autres, en particulier les vagues de chaleur.

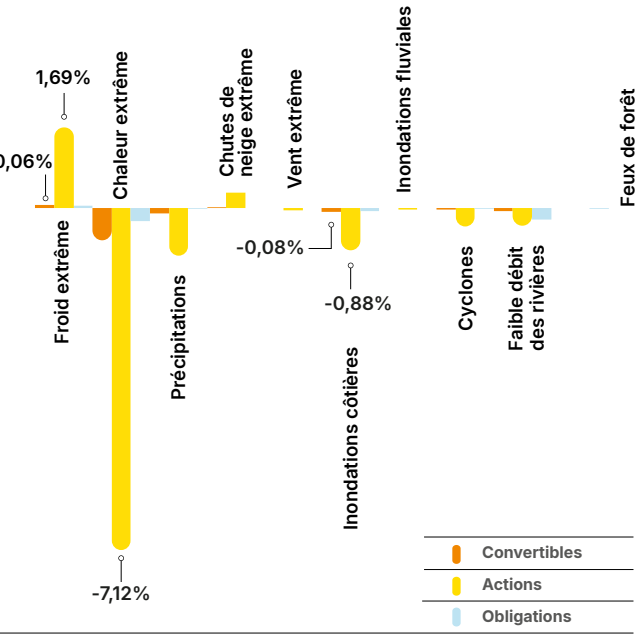
Le principal enseignement de cette analyse est la nette aggravation de l'exposition aux épisodes de chaleur extrême. En effet, cette catégorie d'aléa reste, en 2024, la première

source de risque physique pour le portefeuille, avec une contribution au CVaR de -7,12 % sur les actions, contre -5,58 % en 2023. Cette dégradation pourrait s'expliquer par une présence accrue d'émetteurs situés dans des zones géographiques fortement exposées aux vagues de chaleur, ou appartenant à des secteurs sensibles aux hausses de température, tels que les infrastructures énergétiques, les transports ou certains segments de l'industrie.À l'inverse, les risques liés aux inondations, qu'elles soient fluviales ou côtières, ont enregistré une baisse marquée sur la période.

Concernant les autres aléas climatiques tels que le froid extrême, les précipitations, les cyclones ou les feux de forêts, les contributions restent globalement marginales et relativement stables d'une année sur l'autre. On observe néanmoins une légère hausse de l'impact positif de l'aléa froid extrême sur les convertibles, dont la contribution passe de +1,12 % en 2023 à +1,69 % en 2024. Ce phénomène, bien que favorable, reste limité dans son ampleur et n'a qu'un effet modeste sur l'exposition globale au risque physique.

PHYSICAL CLIMATE SCENARIOS — CLIMATE VAR CONTRIBUTION

La France Mutualiste, MSCI

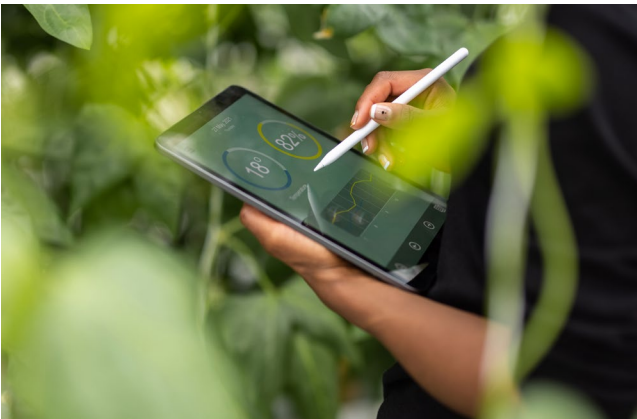
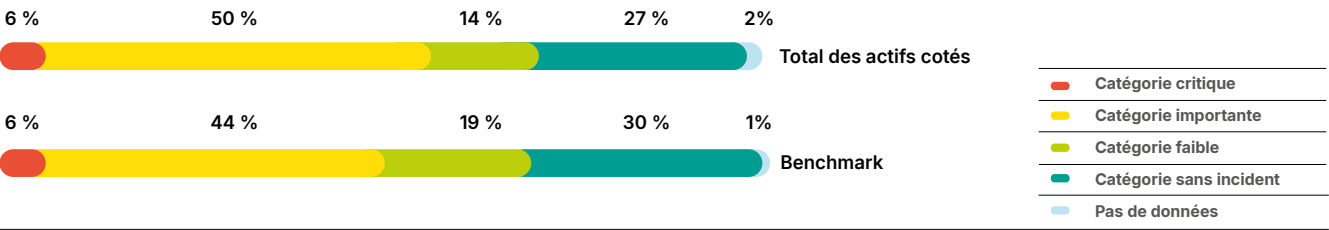


Risque de pollution — Rejet dans l'eau et déchets dangereux

Le taux de couverture des données sur les rejets dans l'eau et déchets dangereux, répondant à la réglementation SFDR, est encore trop faible pour être présenté. Une infime partie des sociétés analysées reportent des chiffres sur cet indicateur.

GESTION DES CONTROVERSES — ATTÉNUATION DES RISQUES

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg



8.4 Risques de controverses

L'analyse des controverses ESG au sein du portefeuille d'actifs cotés révèle une concentration significative d'émetteurs classés dans les catégories à risque. En 2024, 56 % des actifs cotés présentent un niveau de controverse jugé élevé ou critique, avec une ventilation de 6 % en catégorie « critique » et 50 % en catégorie « importante ». Ce niveau d'exposition interpelle d'autant plus qu'il se révèle supérieur à celui du benchmark, pour lequel ces deux catégories ne représentent « que » 50 % (6 % critique, 44 % importante).

Dans le détail, la part des émetteurs jugés peu controversés est relativement limitée : 14 % sont en catégorie « faible » et 27 % sont considérés comme « sans incident », contre respectivement 19 % et 30 % pour l'indice de référence.

Cette photographie met en lumière la nécessité de poursuivre le travail de surveillance et d'analyse approfondie des controverses. Une attention particulière y sera portée dans les prochains mois. L'objectif est de renforcer l'alignement du portefeuille avec les principes de l'investissement responsable, tout en maîtrisant les risques réputationnels et financiers associés à ces controverses.

Démarche d'amélioration et mesures correctrices

Notre démarche ESG s'étoffe considérablement d'année en année, comme la réglementation de plus en plus dense et complexe. La France Mutualiste, tout comme ses pairs, s'efforce de produire les données les plus justes et comparables possibles, tant que la donnée est disponible. C'est pourquoi La France Mutualiste va continuer à faire grandir ses équipes sur le sujet, étoffer son niveau de transparence et diversifier ses fournisseurs de données.

Depuis 2023, l'utilisation d'un second fournisseur de données extra-financières a renforcé notre confiance dans la solidité des résultats obtenus. Bien que certaines divergences subsistent sur quelques indicateurs, elles demeurent mineures. À l'issue de cet exercice, et dans un souci de cohérence dans le pilotage de nos investissements, nous avons choisi de concentrer et d'enrichir nos données

auprès d'un seul fournisseur. En conséquent, en 2024, nous nous sommes dotés de données plus approfondies sur la biodiversité.

Ces exercices nous ont également permis de connaître de façon plus détaillée les forces et faiblesses des actifs en portefeuille en matière d'ESG. Aussi, fort de ces réflexions, La France Mutualiste a fait évoluer sa politique d'investissement avec la politique d'investissement responsable, par :

- une extension de nos exclusions ou restrictions sectorielles ;
- la précision de notre stratégie de sélection responsable ;
- la révision de notre politique climat et de nos objectifs de réduction d'émissions ;
- le renforcement de notre engagement auprès des émetteurs ;
- le renforcement de notre politique charbon, pétrole et gaz ;
- la mise en place d'une politique biodiversité ;
- la précision de notre politique de risques physiques et de transition.

Plus de détails sur notre nouvelle politique d'investissement responsable sur notre site Internet.



Annexes

Annexe 1 Score ESG des émetteurs privés

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	Taux de couverture	Score ESG (/10)
Portefeuille obligations	96%	7,4
Benchmark	95%	7,4
Écart vs benchmark		0%
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98%	7,8
Benchmark	100%	7,7
Écart vs benchmark		1%
Portefeuille convertibles (OPC)	96%	6,7
Benchmark	94%	6,5
Écart vs benchmark		3%
Total des actifs cotés	96%	7,5
Benchmark	97%	7,5
Écart vs benchmark		0%

Annexe 2

Unités de compte 2024 de La France Mutualiste, répartition des fonds par catégorie selon la classification SFDR

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

LISTE DES FONDS COTÉS CLASSIFIÉS SELON LA RÉGLEMENTATION SFDR								
	Code ISIN	Nom du fonds	Société de gestion	Label	Réparttion de la collecte 2024 (en %)	Notation ESG	Intensité carbone	Alignement de température (°C)
Article 9	FR0013411741	Amundi Responsible Investing - Impact Green Bonds	Amundi AM	GREENFIN / TOWARDS S.	1,65%	AA	89,56	1,7
	FR0010149302	Carmignac Emergents	Carmignac Gestion	ISR / TOWARDS S.	0,06%	A	76,47	2,4
	FR0010592022	Ecofi Enjeux Futurs	Ecofi Investissements	ISR	27,73%	AA	90,07	1,9
	FR0010702084	Insertion Emplois Dynamique	Mirova	ISR, FINANSOL, RELANCE	2,88%	AA	16,54	2,0
	FR0013476678	M Climate Solutions	Montpensier Finance	ISR / GREENFIN / TOWARDS S.	0,01%	AA	91,60	1,6
	LU0366534344	Pictet Nutrition	Pictet AM	TOWARDS S.	0,00%	AA	95,83	2,3
	LU0340559557	Pictet Timber	Pictet AM	TOWARDS S.	0,13%	A	90,07	3,0
	LU0104884860	Pictet Water	Pictet AM	TOWARDS S.	0,35%	A	19,57	2,3
	LU1301026388	Sycomore Europe Happy@Work	Sycomore AM	ISR / TOWARDS S.	0,01%	AA	83,26	1,8
Article 8	LU1563454310	Amundi Global Aggregate Green Bond UCITS ETF	Amundi AM	GREENFIN	0,00%	AA	72,59	1,9
	LU2182388236	Amundi Index Euro Aggregate SRI UCITS ETF	Amundi AM	ISR	0,04%	A	49,00	2,0
	LU1164219682	AXA WF Euro Credit Total Return	AXA IM		0,04%	AA	88,45	2,1
	FR0011528876	BFT Credit Opportunités ISR	BFT IM	ISR	3,17%	AA	91,08	2,1
	LU2155806362	BNPP Europe High Conviction Bond Classic	BNPP AM		4,27%	AA	58,70	1,8
	LU0012119607	Candriam Bonds Euro High Yield	Candriam		0,02%	A	56,16	1,8
	LU1100076550	Clartan Valeurs	Clartan Associés		0,00%	AA	91,38	2,2
	FR0012287381	CM-AM Global Leaders	Credit Mutuel AM	ISR	3,19%			
	FR0010501858	CPR USA ESG	CPR AM	ISR	3,48%	A	92,30	2,4
	FR0010321810	Échiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	La Financière de l'Échiquier	ISR	1,02%	AA	80,86	2,0
	FR0000293698	Ecofi Trésorerie	Ecofi Investissements	ISR	5,34%	AA	50,22	1,9
	LU0261952419	FF Sustainable Healthcare Fund	Fidelity Funds		0,13%	A	77,82	2,0
	LU1261432659	FF World Fund	Fidelity Funds		0,04%	A	43,57	2,6
	FR0010367086	La Française Euro Inflation	La Française AM		7,57%	A	71,43	2,0
	FR0013185535	Lazard Convertible Global	Lazard Frères Gestion		1,38%	A	47,79	2,5
	LU0866411514	LO Funds All Roads	Lombard Odier IM		0,01%	AA	91,32	2,1
	LU1561131589	LO Funds Golden Age	Lombard Odier IM	TOWARDS S.	0,22%	A	31,12	2,6
	LU1665237704	M&G Global Listed Infrastructure Fund	M&G Investment	TOWARDS S.	0,00%	AA	92,34	1,8
	FR0010574434	Oddo BHF Génération	Oddo BHF AM	ISR	1,41%	AA	12,99	1,9
	FR0011142256	Ofi Invest ESG Equity Climate Change	OFI Invest AM	ISR	3,81%	AAA	98,23	1,5
	LU0217139020	Pictet Premium Brands	Pictet AM	TOWARDS S.	0,00%	A	87,86	2,0
	LU2261172451	Piquemal Houghton Global Equities	Piquemal Houghton Investments		0,00%	A	16,80	1,9
	FR0010187898	R-Co Conviction Equity Value Euro	Rothschild & Co AM		0,01%	AA	9,41	2,1
	FR0011885789	R-Co Thematic Real Estate	Rothschild & Co AM		9,18%	AA	35,48	2,4
	FR0011253624	R-Co Valor	Rothschild & Co AM		0,00%	A	12,15	2,2
	LU0084617165	Robeco Asia-Pacific Equities	Robeco		0,04%	A	61,17	2,6
	LU0232931963	Schroder ISF BIC	Schroder IM		0,90%	BBB	5,20	2,5
	FR0010286013	Sextant Grand Large	Amiral Gestion		0,25%	A	8,43	2,1
	LU1951200481	Thematics AI And Robotics Fund	Thematics AM	ISR	0,12%	AA	93,93	1,8
	LU1585265066	Tikehau Short Duration	Tikehau IM	LUXFLAG	3,35%	A	42,04	2,3
	FR0010718361	Villiers Actions Futur	HSBC Global AM		1,37%			
	FR0010717843	Villiers Équilibre	HSBC Global AM		3,24%			
	FR0010717827	Villiers Sérénité	HSBC Global AM		5,01%			
Article 6	N/A	AISProtect	N/A	N/A	1,19%			
	LU2089238625	Amundi Eur Corporate Bond UCITS ETF	Amundi AM		0,01%			
	LU1650488494	Amundi Euro Government Bond 3-5Y UCITS ETF	Amundi AM		0,00%	A		
	LU1437017350	Amundi Index MSCI Emerging Markets UCITS ETF	Amundi AM		0,00%	A	21,72	2,9
	LU1681037609	Amundi Japan Topix UCITS ETF	Amundi AM		0,01%	A	12,01	2,0
	LU1646361276	Amundi MSCI EMU UCITS ETF	Amundi AM		0,03%	AA	26,21	2,1
	LU1135865084	Amundi S&P500 II UCITS ETF	Amundi AM		0,26%	A	71,14	2,5
	LU0908500753	Amundi Stoxx Europe 600 UCITS ETF	Amundi AM		0,07%	AA	31,60	2,1
	FR0013509213	LFM Actions Monde Volatilité Contrôlée	Amundi AM		6,89%			
	LU1190417599	Lyxor Smart Overnight Return UCITS ETF	Amundi AM		0,07%	A	12,23	2,6
	LU1433232854	Pictet Atlas	Pictet AM		0,00%			

Annexe 3 Actifs non cotés, répartition des fonds par catégorie selon la classification SFDR

ENGAGEMENTS EN CAPITAL INVESTISSEMENT ET EN DETTES PRIVÉES							
CAPITAL INVESTISSEMENT				DETTES PRIVÉES			
	Nombre de fonds	Engagements (EUR)			Nombre de fonds	Engagements (EUR)	
		2024	TOTAL			2024	TOTAL
Article 6	24	0M	161M	Article 6	30	0M	327M
Article 8	21	75M	186M	Article 8	18	25M	182M
Article 9	15	35M	106M	Article 9	10	65M	120M

Annexe 4 Total des actifs, alignement des Capex à la taxonomie européenne

TAXONOMIE EUROPÉENNE — ALIGNEMENT DES CAPEX				
	Activités éligibles taxonomie	Activités non éligibles taxonomie	Alignés à la taxonomie	Non alignés à la taxonomie
Portefeuille obligations	30%	17%	19%	11%
Benchmark	25%	20%	13%	12%
Écart vs benchmark	22%		52%	
Portefeuille actions (OPC dédiés)	22%	29%	6%	16%
Benchmark	26%	30%	8%	18%
Écart vs benchmark	-16%		-23%	
Portefeuille convertibles (OPC)	9%	9%	3%	7%
Benchmark	6%	5%	2%	4%
Écart vs benchmark	57%		29%	
Total des actifs cotés	28%	20%	16%	12%
Benchmark	24%	23%	11%	14%
Écart vs benchmark	14%		51%	

Annexe 5 Taxonomie

TAXONOMIE EUROPÉENNE — ALIGNEMENT DES CAPEX									
		PART OBLIGATAIRE		PART ACTIONS		PART CONVERTIBLES		TOTAL DES ACTIFS COTÉS	
		Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%
Activités	Part d'expositions sur des activités éligibles taxonomie	1 434	30%	276	22%	12	9%	1 722	28%
	Part d'expositions sur des activités non éligibles taxonomie	836	17%	367	29%	12	9%	1 216	20%
	Données indisponibles (sociétés non financières)	862	18%	394	31%	101	75%	1 357	21%
	Données indisponibles (sociétés financières)	1 651	35%	234	18%	8	6%	1 893	31%
Alignement	Part d'expositions alignés à la taxonomie	910	19%	77	6%	4	3%	991	16%
	Part d'expositions non alignés à la taxonomie	529	11%	198	16%	9	7%	736	12%
	Données indisponibles (sociétés non financières)	834	17%	405	32%	103	77%	1 342	22%
	Données indisponibles (sociétés financières)	1701	36%	234	18%	8	6%	1 943	31%

Annexe 6 Empreinte carbone (Scope 1, 2, 3) du total des actifs analysés – Article 29 et SFDR

ARTICLE 29 — DONNÉES CARBONE — ÉMETTEURS PRIVÉS						
ÉMISSIONS ARTICLE 29 — SCOPE 1, 2 ET 3						
	Taux de couverture	Émissions financées (tonnes eq.Co ₂)	Taux de couverture	Empreinte carbone (tonnes eq.Co ₂ /M€ Investi)	Taux de couverture	Intensité carbone (tonnes eq.Co ₂ /M€ CA)
Portefeuille Obligations privées	94%	2 731 287	94%	632	97%	819
Benchmark	93%	1 289 519	93%	594	98%	1 720
Écart vs benchmark				6%		-52%
Portefeuille Actions (OPC dédiés)	93%	591 711	93%	544	98%	767
Benchmark	97%	917 472	97%	777	100%	932
Écart vs benchmark				-30%		-18%
Portefeuille Convertibles (OPC)	84%	36 136	84%	387	96%	672
Benchmark	87%	38 931	87%	389	98%	861
Écart vs benchmark				-1%		-22%
Total des actifs cotés	94%	3 359 134	94%	608	97%	805
Benchmark	94%	2 245 923	94%	647	1	1 433
Écart vs benchmark				-6%		-44%
Immobilier — détenu en direct	100%	3 627	100%	3,4	100%	n.a.
Total des actifs analysés	94%	3 362 761	95%	497	97%	805

Annexe 7 Stratégies d’alignement aux objectifs liés à la biodiversité

STRATÉGIE D’ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	OPÉRATIONS EN ZONES SENSIBLES		OPÉRATIONS EN ZONES INTACTES		OPÉRATIONS DANS LES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES		EXPOSITION À LA DÉFORESTATION	
	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat
Portefeuille Obligations	94%	56%	76%	36%	76%	15%	78%	3,1%
Benchmark	89%	52%	78%	42%	78%	16%	80%	3,5%
Écart vs benchmark		7%		-14%		-5%		-9%
Portefeuille Actions (OPC dédiés)	96%	57%	95%	43%	95%	17%	97%	5,4%
Benchmark	99%	69%	99%	54%	99%	22%	100%	8,4%
Écart vs benchmark		-18%		-21%		-23%		-36%
Portefeuille Convertibles (OPC)	89%	33%	88%	22%	88%	4%	94%	1,0%
Benchmark	91%	35%	89%	24%	89%	8%	96%	0,9%
Écart vs benchmark		-6%		-7%		-53%		9%
Total des actifs cotés	94%	56%	80%	37%	80%	15%	82%	3,6%
Benchmark	93%	57%	85%	45%	85%	18%	87%	5,0%
Écart vs benchmark		-3%		-18%		-13%		-28%

Annexe 8 Émetteurs privés : exposition à la production et/ou la distribution uniquement à base d’huile de palme

ACTIVITÉS LIÉES À L’HUILE DE PALME — PART DES EXPOSITIONS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	IMPLICATION DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE DANS LA PRODUCTION ET/OU LA DISTRIBUTION DE PRODUITS À BASE D’HUILE DE PALME					
	(Montant €)	en % total du portefeuille	% de producteurs	% du CA tiré de la production	% de distributeurs	% du CA tiré de la distribution
Portefeuille Obligations	-	-	-	-	-	-
Benchmark		0,02%	-	-	-	-
Portefeuille Actions (OPC dédiés)	689 964	0,05%	0,02%	0,42%	0,00%	0,09%
Benchmark		0,07%	0,01%	0,22%	0,01%	0,19%
Portefeuille Convertibles (OPC)	393 988	0,29%	0,29%	4,99%	0,00%	0,00%
Benchmark		-	-	-	-	-
Total des actifs cotés	1 083 952	0,02%	0,01%	0,20%	0,00%	0,02%
Benchmark		0,04%	0,00%	0,07%	0,00%	0,06%

Annexe 9 Facteurs de perte de biodiversité - Emetteurs privés

FACTEURS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ — ÉMETTEURS PRIVÉS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

	EMPREINTE PDF (PDF/M€ INVESTI)							
	Taux de couverture	Empreinte relative aux émissions de GES	Taux de couverture	Empreinte relative à l'utilisation des sols	Taux de couverture	Empreinte relative à la conso d'eau	Taux de couverture	Empreinte globale
Portefeuille Obligations privées	78 %	0,01207	78 %	0,00277	78 %	0,00901	78 %	0,02385
Benchmark	81 %	0,01667	81 %	0,00282	81 %	0,01923	81 %	0,03851
Écart vs benchmark		-28 %		-2 %		-53 %		-38 %
Portefeuille Actions (OPC dédiés)	97 %	0,00945	97 %	0,00081	97 %	0,01213	97 %	0,02242
Benchmark	100 %	0,01164	100 %	0,00216	100 %	0,01379	100 %	0,02761
Écart vs benchmark		-19 %		-62 %		-12 %		-19 %
Portefeuille Actions (OPC)	95 %	0,02023	95 %	0,00017	95 %	0,03086	95 %	0,05129
Benchmark	97 %	0,02537	97 %	0,00020	96 %	0,01686	96 %	0,04247
Écart vs benchmark		-20 %		-15 %		83 %		21 %
Total des actifs cotés	82 %	0,01170	82 %	0,00231	82 %	0,01012	82 %	0,02415
Benchmark	88 %	0,01533	88 %	0,00252	88 %	0,01737	88 %	0,03508
Écart vs benchmark		-24 %		-8 %		-42 %		-31 %

Annexe 10 Les « Principal Adverse Impact » (PAI) de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) :

LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS

La France Mutualiste, MSCI, Bloomberg

INDICATEURS D’INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ		TAUX DE COUVERTURE (2024)	LA FRANCE MUTUALISTE	TAUX DE COUVERTURE	BENCHMARK
INDICATEURS OBLIGATOIRES APPLICABLES AUX ÉMETTEURS PRIVÉS					
ENVIRONNEMENT	1. Émissions financées Scope 1 (t eq.Co ₂)	97%	280 969	98%	209 663
	1. Émissions financées Scope 2 (t eq.Co ₂)	96%	54 653	97%	43 863
	1. Émissions financées Scope 3 (t eq.Co ₂)	88%	3 023 511	87%	1 992 396
	1. Émissions financées Scopes 1,2 et 3 (t eq.Co ₂)	94%	3 359 134	94%	2 245 923
	2. Empreinte carbone Scopes 1,2 et 3 (t eq.Co ₂ /M€ d'EVIC investi)	94%	608	94%	647
	3. Intensité carbone Scopes 1,2 et 3 (t eq.Co2/M€ CA)	97%	805	99%	1 433
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	97%	11,23%	98%	11,63%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	95%	66,34%	96%	63,26%
	6. Intensité de consommation d'énergie	96%	0,54	96%	0,47
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	97%	10,90%	98%	15,03%
	8. Rejets dans l'eau	2%	0,02	3%	0,41

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ		TAUX DE COUVERTURE (2024)	LA FRANCE MUTUALISTE	TAUX DE COUVERTURE	BENCHMARK
SOCIAL	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	51%	1,51	96%	3,24
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	98%	0,00%	99%	0,04%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	97%	0,02%	98%	0,58%
	12. Écart de rémunération	77%	13,75%	69%	12,30%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	97%	42,09%	98%	39,72%
	14. Exposition à des armes controversées	98%	0,00%	99%	0,03%
INDICATEURS APPLICABLES AUX ÉMETTEURS SOUVERAINS					
ENV	15. intensité des GES	92 %	160,13 %	100 %	234,75 %
SOCIAL	16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	92 %	0 %	100 %	0
INDICATEURS FACULTATIFS APPLICABLES AUX ENTITÉS INVESTIES					
ENVIRONNEMENT	1. Émissions de polluants inorganiques	15%	0,91	20%	0,72
	2. Émissions de polluants atmosphériques	15%	0,59	19%	0,72
	3. Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	3%	0,00	5%	0,00
	4. Part des investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiative en matière de réduction des émissions de carbone	97%	34,07%	99%	36,91%
	5. Ventilation de la consommation d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	74%	2,58%	75%	1,19%
	6.1 Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises investies par million d'euros de revenus des entreprises investies	3%	0,00	5%	0,74
	6.2 Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés émettrices	3%	11 342	4%	0
	7. Part des investissements dans des entreprises sans politique de gestion de l'eau (non divulgués)	97%	33,5%	98%	34,9%
	8. Part des investissements dans des entreprises ayant une exposition à des zones de stress hydrique élevé	97%	1,0%	98%	2,0%
	9. Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de pratiques durables en matière de terres et d'agriculture (non divulgués)	97%	35,4%	98%	36,5%
	10. Part des investissements dans des entreprises ayant un impact sur la dégradation des sols, la désertification, l'imperméabilisation des sols	97%	3,9%	98%	1,9%
	12. Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de pratiques durables en matière de gestion des océans et des mers (non divulgués)	97%	77,3%	98%	77,1%
	13. Ratio de déchets non recyclés	36%	4,54%	42%	113,17%

INDICATEURS D'INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ		TAUX DE COUVERTURE (2024)	LA FRANCE MUTUALISTE	TAUX DE COUVERTURE	BENCHMARK
SOCIAL	14. Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les activités affectent des espèces menacées	97%	13,7%	98%	12,0%
	14. Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de protection de la biodiversité	97%	8,6%	98%	11,6%
	15. Déforestation (non divulgué)	97%	78,2%	98%	81,1%
	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	97%	2%	98%	2%
	2. Taux d'accidents	35%	0,37	46%	0,23
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	37%	1,69	30%	0,85
	4. Absence de code de conduite des fournisseurs	97%	42,3%	98%	31,3%
	5. Absence de mécanisme de traitement des griefs/plaintes concernant les employés	97%	17%	98%	14%
	6. Protection insuffisante des dénonciateurs	97%	0,6%	98%	0,8%
	7. Incidents de discrimination	98%	0,02	99%	0,02
	8. Ratio de rémunération excessif des PDG	81%	163,99	82%	161,29
	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	97%	3,56%	98%	2,69%
	10. Absence de diligence raisonnable	97%	16,82%	98%	14,63%
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	97%	22,14%	98%	18,65%
	12. Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants	97%	5,67%	98%	7,77%
	13. Activités et fournisseurs exposés à un risque important de travail forcé ou obligatoire	97%	6,83%	98%	7,34%
	14. Nombre de cas identifiés de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme	98%	0	99%	0
	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	97%	0%	98%	0%
	16. Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	4%	98	4%	175
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	3%	29 038 787 230	4%	64 839 595 456
	18. Score moyen d'inégalité des revenus	0%	N/A	0%	N/A
	19. Score moyen de liberté d'expression	0%	N/A	0%	N/A
	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	0%	N/A	0%	N/A
	21. Score moyen en matière de corruption	0%	N/A	0%	N/A
	22. Juridictions fiscales non coopératives	0%	N/A	0%	N/A
	23. Score moyen de stabilité politique	0%	N/A	0%	N/A
	24. Score moyen pour l'État de droit	0%	N/A	0%	N/A

A

■ **Accord de Paris** : « Accord de Paris – Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ». En 2015, suite à la COP21 (21^e édition de la Conférence des Parties sur le climat), les nations se sont engagées à lutter contre le réchauffement climatique afin de le limiter à +2 °C. L'Accord de Paris sur le changement climatique est le premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique. Chaque pays (« Partie ») a ensuite dû lui-même ratifier cet accord dans ses instances nationales. Pour l'Union européenne en tant que « Partie », il a été signé le 22 avril 2016 et ratifié le 5 octobre 2016.

■ **ACPR** : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance.

■ **AIE** : L'Agence internationale de l'énergie est une organisation autonome rattachée à l'OCDE. Sa mission est de coordonner les politiques énergétiques des 30 pays membres.

■ **AMF** : L'Autorité des marchés financiers est l'autorité de régulation et de supervision des marchés financiers et des sociétés de gestion.

B

■ **Biodiversité** : La biodiversité est la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.

La biodiversité est définie par la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992) comme « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).

Cette Convention a trois principaux objectifs :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le concept de biodiversité concerne toutes les composantes et les variations du monde vivant.

Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation :

- la diversité écologique (les écosystèmes) ;
- la diversité spécifique (les espèces)
- la diversité génétique (les gènes).

■ **Budget carbone** : Le budget carbone indique la quantité de carbone qui peut être brûlée dans un secteur pour rester dans un scénario de décarbonation sectorielle développée par l'initiative. Cela peut être fait en fixant à la fois des objectifs d'intensité et des objectifs absolus. *Science Based Targets*

(SBTi) donné. Cette notion est développée dans l'approche d'alignement des scénarios climat de Moody's ESG360, qui s'inspire de la méthodologie : Disclosure ou SFDR.

C

■ **CSDR** : cf. NFDR

■ **Charbon thermique** : Charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

D

■ **DNSH / règlement Taxonomie** : Il s'agit d'un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable. L'application du principe DNSH (« *Do No Significant Harm* »), tel que défini dans l'article 17 du règlement Taxonomie (2020/852) de l'Union européenne, demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux six objectifs :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection des ressources et marines, aquatiques ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;

6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

■ **Durable** : Est définie comme « durable » par la taxonomie une activité qui remplit chacune des quatre conditions suivantes :

1. apporter une contribution substantielle à au moins un des six objectifs ci-dessus ;
2. ne causer aucun préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
3. Respecter des critères sociaux basiques (*minimum social safeguards*), y compris le respect des droits humains ;
4. avoir une bonne gouvernance.

Et cela suppose en amont un travail d'analyse de la part des sociétés :

1. mise en œuvre de solutions d'adaptation réduisant les risques climatiques physiques les plus importants auxquels elles font face ;
2. identification des risques climatiques physiques susceptibles de perturber le fonctionnement de leur activité (analyse de risque et de vulnérabilité climatique rigoureuse : aléas chroniques, extrêmes, liés à la température, au vent, à l'eau, aux masses solides...) ;
3. prise en compte, dans les projections climatiques et des impacts potentiels, des derniers développements scientifiques en matière d'analyse de vulnérabilité et de risque, conformément aux dernières publications du GIEC ;

4. respect de certains critères, dans les solutions d'adaptation mises en œuvre :

- ne pas avoir d'incidence négative sur les efforts d'adaptation ou sur le niveau de résilience d'autres populations, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques,
- favoriser les « solutions fondées sur la nature » et les « infrastructures bleues et vertes » (eau et terre),
- être cohérentes avec les schémas d'adaptation locaux, sectoriels, régionaux ou nationaux,
- être mesurées et suivies dans le temps via des indicateurs prédéfinis ; des « actions correctives » sont prévues si les objectifs ne sont pas atteints.

■ **Durable (finance)** : Selon la définition de l'AMF, la finance durable est une approche globale visant à renforcer la performance sociale, économique et environnementale de la finance, c'est aussi prendre en compte de nombreux aspects ne se limitant pas à l'ESG. Toujours selon l'AMF, cela passe par une meilleure prise en compte des externalités sociales et environnementales et des risques et opportunités de long terme. Le concept « gestion durable » est le plus souvent utilisé comme synonyme de « gestion responsable ».

■ **Durable (investissement)** : Selon la définition du Conseil européen, un investissement durable est un investissement qui contribue à des objectifs sociétaux ou environnementaux ou les deux, en s'assurant que la société a une bonne gouvernance et sans nuire à l'un des deux objectifs.

■ **Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Brundtland).

E

■ **Émetteur** : On parle ici à la fois d'émetteurs de titres (obligations et actions principalement), mais aussi, dans la rubrique climat, d'émetteurs de gaz à effet de serre. À ne pas confondre.

■ **Empreinte carbone et intensité carbone** : L'empreinte carbone est la quantité de gaz à effet de serre émise par les activités d'une organisation donnée au cours d'une année et exprimée en tonnes équivalent de dioxyde de carbone (tonnes CO₂ équivalent ou t.éqCO₂). L'intensité carbone, à la différence de l'empreinte carbone, est exprimée sous forme de ratio. Elle rapporte la quantité de gaz à effet de serre émise au chiffre d'affaires d'une entreprise, ce qui facilite la comparaison entre entreprises et secteurs au sein des portefeuilles d'investissement.

■ **ESG** : Fait référence aux enjeux environnementaux, sociaux/ sociétaux et de gouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. L'ESG se décline ensuite en plusieurs critères spécifiques à chacun des trois piliers.

F

■ **Fonds dédiés** : Fonds réservés à La France Mutualiste permettant de mettre en place une gestion personnalisée (ces fonds peuvent supporter un maximum de 20 porteurs).

■ **Fonds généraux** : Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.

■ **France Assureurs** : (ex-Fédération française de l'assurance) Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.

G

■ **GES ou gaz à effet de serre** : Ce sont des composants gazeux qui captent le rayonnement infrarouge et emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, ce qui contribue à l'effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique qui garantit une température moyenne sur Terre permettant l'existence système naturel actuel. En revanche, la production trop importante de GES par l'homme est à l'origine du réchauffement climatique. Les six principaux gaz à effet de serre, pris en compte dans le protocole de Kyoto, sont les suivants :

- dioxyde de carbone (CO₂) ;
- méthane (CH₄) ;
- protoxyde d'azote (N₂O) ;
- hydrofluorocarbures (HFC) ;
- perfluorocarbures (PFC) ;
- hexafluorure de soufre (SF₆).

■ **Gouvernance** : Selon l'ouvrage de référence en finances Vernimmen 1, dans une acception large, la gouvernance d'entreprise représente l'organisation du contrôle et de la gestion

de l'entreprise. De façon plus étroite, l'expression « gouvernance d'entreprise » est utilisée pour désigner l'articulation entre l'actionnaire et la direction de la société, et donc principalement le rôle et le fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance.

K

■ **KPIs** : *Key Performance Indicators*, indicateurs de performance d'une société.

L

■ **Loi Énergie Climat (LEC), article 29** : Le décret d'application de l'article 29 de la loi Énergie Climat a été publié le 27 mai 2021, dans la continuité de 173-VI de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte. Ce décret vise à positionner la place de Paris sur des sujets clés pour l'alignement des flux de capitaux sur une trajectoire bas-carbone, ainsi que le demande l'Accord de Paris – en articulation avec le droit européen et en appliquant les recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosure* (TCFD, voir plus bas). Concrètement, il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché, définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères E, S et G, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique et énergétique.

M

■ **Management package** : rémunération variable des dirigeants d'une société.

N

■ **NFRD** : La directive européenne NFRD (*Non-Financial Reporting Directive*) vise à encadrer la publication d'informations extra-financières par les grandes entreprises européennes. Depuis début 2023, elle a été remplacée par la CSRD ou *Corporate Sustainability Reporting Directive*, dont l'application a débuté en 2024, en priorité pour les grandes entreprises déjà soumises à la NFRD

■ **NZAOA** : L'Alliance Net-Zero Asset Owner.

O

■ **Obligation verte ou Green bond** : Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des États. Il n'existe pas encore, à ce jour, de label européen reconnaissant ce statut d'obligation « verte ». Certains référentiels de place (exemple : *Green Bonds principles*) permettent néanmoins de structurer l'émission de ces obligations.

■ **Obligation durable** : Cette appellation recouvre l'ensemble des obligations de type *green bond*, *sustainable bond*, *sustainable linked bond*, *social bond* et *blue bond*.

■ **ODD – Objectifs de développement durable de l'ONU** : Les 17 ODD sont listés ci-dessous.



■ **OPC** : Organisme de placement collectif (cf. Fonds dédiés/Fonds généraux).

P

■ **PRI** : Principes pour l'investissement responsable.

R

■ **RSE** : responsabilité sociale d'entreprise est la déclinaison du développement durable à l'échelle des entreprises et fait l'objet d'un rapport spécifique désormais appelé DPEF

(déclaration de performance extra-financière) pour les entreprises au-delà de certains seuils fixés par la loi.

S

■ **Scénario 2 °C** : Scénario compatible avec une limitation de la hausse globale des températures à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à 2100 (ou aussi Trajectoire 2 °C). Cette notion est issue de l'Accord de Paris de 2015 (COP21).

■ **Scope 1** : émissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise.

■ **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

■ **Scope 3** : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

■ **SFDR** : *Sustainable Finance Disclosure Regulation*, est un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable.

T

■ **Transparisation** : Il s'agit de recueillir des données concernant chaque ligne détenue dans un fonds. Autrement dit, c'est la capacité à connaître les positions détenues au

sein d'un fonds. La France Mutualiste a notamment procédé à la transparence des OPC et mandats afin de connaître le détail des positions détenues au global.

U

■ **Unités de compte (ou UC)** : Tout comme les fonds généraux, les unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.

■ **Urgewald** : Organisation non gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. *Urgewald* met notamment à disposition des investisseurs et du grand public des bases de données concernant les principaux producteurs de charbon (pour la *Global Coal Exit List*) et d'hydrocarbures (pour la *Global Oil and Gas Exit List*) susceptibles d'être utilisées dans la mise en œuvre de politiques d'exclusion.

V

■ **Valeur de marché** : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et soustraits des autres passifs.



www.la-france-mutualiste.fr



La France Mutualiste, Mutuelle de Retraite et d'Épargne soumise au Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 775 691 132.
Siège social : Tour Pacific 11-13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Photos : Getty Images